

Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier**VERBATIM DE L'ATELIER ET DE LA RÉUNION PUBLIQUE
9 juillet 2015 – Noirmoutier****En tribune****Commission particulière du débat public :**

Jacques ROUDIER, président

Bruno de TRÉMIOILLES

Maîtrise d'ouvrage :

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Intervenants :

Marie-France LÉCULÉE, maire de La Guérinière, première vice-présidente de la Communauté de communes de Noirmoutier

Philippe KAVAFYAN, Représentant d'Adwen

Atelier « Impacts sur l'économie locale et régionale »

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Nous allons commencer cette séance d'atelier. Je suis Jacques ROUDIER, je suis le Président de la Commission particulière qui organise le débat public. Le thème que nous avons donné à cette journée est un volet qui nous a semblé important dans les impacts du projet de parc éolien. C'est celui des impacts sur l'économie locale et régionale. Nous y consacrerons un atelier cet après-midi, jusque vers 18 h. Et cela fera partie des points sur lesquels nous attacherons un peu d'importance spécifique au cours de la séance publique que nous avons en deuxième partie de journée, de 19 h 30 à 22 h 30. Cette réunion se déroulera en deux temps. Le premier est d'abord un moment de présentation qui sera assuré par le maître d'ouvrage qui présentera son projet et notamment en insistant sur le volet qui est celui qui est à notre ordre du jour, sur ses impacts sur l'économie locale et régionale. Puis, nous pourrions avoir un temps rapide de questions. Et nous passerons à un deuxième temps d'atelier et qui est un temps d'animation, d'échange, de façon plus active pour chacun d'entre vous. Et assez rapidement, c'est Bruno de TRÉMIOLLES qui prendra la main, puisque c'est lui qui animera l'essentiel de cette journée. Mme FORGET, si vous êtes prête, je vous donne tout de suite la parole pour la présentation introductive de l'atelier.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci. Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Lucile FORGET, je suis responsable de l'équipe développement local du consortium Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier. Je rappellerai au cours de cette réunion les grandes caractéristiques de notre projet, parce qu'il n'est peut-être pas connu de tous, avant de faire un focus sur les retombées économiques de ce projet éolien en mer sur l'économie locale et régionale.

Tout d'abord, un rappel de ce projet, qui serait constitué – puisqu'il faut parler au conditionnel, le projet n'est pas encore définitivement validé, nous le reverrons après sur le calendrier qui vous sera présenté – de 62 éoliennes de 8 MW pour une puissance totale de 496 MW. Pour rappel, l'appel d'offres nous imposait une puissance maximale de 500 MW. La zone au sein de laquelle seront implantées ces 62 éoliennes, vous le voyez, se situe à un peu plus de 17 km de la façade ouest de Noirmoutier et un peu moins de 12 km de l'île d'Yeu. 20 km de la côte de la Communauté de communes Océans et Marais de Monts. Et nous nous situons également à 20 km de l'autre parc éolien *offshore* qui se situera, lui, au large de Saint-Nazaire et du Banc de Guérande. Sa superficie sera d'un peu plus de 82 km². Nous n'occupons pas toute la zone qui était proposée à l'appel d'offres, comme vous pouvez le constater, mais l'équivalent de 74 %. Le coût de ce projet est de l'ordre de 2 milliards. Il sera porté par les trois actionnaires du consortium Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier. Donc, les sociétés Engie, anciennement GDF Suez, EDPR et Neoen Marine, pour une mise en service qui s'échelonne de 2021 à 2023, là aussi c'est un calendrier qui figure au titre du cahier des charges.

Nous n'avons pas construit ce projet comme cela, dans nos bureaux. Bien évidemment, nous sommes allés à la rencontre, pendant 2 à 3 ans, des acteurs du territoire terrestre et du territoire maritime. Nous avons recueilli les attentes des principales parties prenantes concernées. Et aussi les contraintes d'usage qui existaient déjà avant notre potentielle arrivée. Nous nous sommes servis de toutes ces recommandations pour élaborer ce projet. Nous avons d'abord entendu qu'il fallait mettre le moins d'éoliennes possible au sein de cette zone, pour des contraintes paysagères et aussi pour des contraintes d'usage. C'est ce qui a guidé aussi notre choix vers Adwen, dont nous reparlerons. Adwen qui serait notre fournisseur d'éoliennes. Adwen nous proposait une éolienne de grande puissance, 8 MW, ce qui nous permettait de n'en mettre que 62 et donc de réduire l'impact, la présence sur l'emprise maritime. Nous avons également aligné ces éoliennes selon des axes nord – ouest, sud – est, en laissant des couloirs suffisamment larges entre les éoliennes, que ce soit nord – est, sud – est, comme vous le voyez ici, mais aussi des couloirs est – ouest et nord – sud, soit pour permettre le maintien des usages maritimes, mais aussi pour maintenir des corridors à destination des oiseaux. Donc, des corridors qui sont au minimum de 900 m et pouvant aller jusqu'à 1 800 m, puisque nous mettons nos éoliennes en quinconce.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je parlais du calendrier prévisionnel. Nous sommes lauréats depuis le 3 juin 2014. Et depuis cette période-là, nous sommes entrés dans une phase dite de « levée des risques ». Nous pourrions aussi l'appeler phase de confirmation des choix, puisque dans la période d'appel d'offres nous n'avons que 6 mois pour rédiger une offre. Bien entendu, 6 mois, ce n'est pas suffisant pour réaliser l'intégralité des études nécessaires à un projet industriel, humain et environnemental de telle ampleur. Donc, l'État nous donne l'opportunité, une fois que nous sommes lauréats, pendant deux ans, de confirmer toutes nos hypothèses de travail, tous nos choix en faisant des études plus détaillées. Et c'est cette période que nous appelons la phase de levée des risques.

Pendant cette période se déroule le débat public qui nous réunit aujourd'hui. C'est une période cruciale pour nous, maître d'ouvrage, parce que cela nous permet pour la première fois d'être au contact du grand public. Je disais tout à l'heure que nous n'avions pas élaboré ce projet seuls. Dans les deux à trois ans qui précèdent notre venue aujourd'hui, nous avons rencontré les élus, les acteurs du développement économique, les usagers de la mer, le milieu associatif, mais nous n'avons jamais eu l'opportunité de rencontrer les citoyens. Le débat public est la première opportunité qui nous est offerte d'aller à la rencontre de la population vendéenne et plus globalement de la population de la région des Pays de la Loire qui sera concernée et de nous enrichir de ce que vous pensez de ce projet.

À l'issue de ce débat public qui s'achève sur le terrain pour nous le 5 août au soir, la Commission particulière rendra un avis dans le courant de l'automne et nous ferons connaître notre décision le 7 janvier 2016 précisément pour préciser si nous décidons de poursuivre ce projet sans modifier quoi que ce soit, si nous prenons en considération certaines des propositions et avis qui ont été émis ou si nous avons rencontré trop d'oppositions et que les propositions faites ne nous permettent pas d'assurer la faisabilité technique et financière de ce projet, et nous décidons de l'abandonner. Nous prendrons cette décision début 2016.

La fin de levée des risques, je vous le disais, est en juin 2016. Puis, nous déposerons, au plus tard en juin 2017 les dossiers de demandes d'autorisations, puisqu'aujourd'hui nous n'avons pas l'autorisation de construire ce parc. Demandes d'autorisations qui nous permettront ensuite, si nous les avons, de lancer la construction de ce parc éolien, nous l'espérons, fin 2018, début 2019. Voilà pour ce qui du calendrier, avec une mise en service entre 2021 et 2023. Puisqu'entre 2018 et 2021 il faudra construire les éléments du parc et commencer à les installer en mer. Et pour une période d'exploitation qui durera entre 20 et 25 ans. Petite précision qui ne figure pas sur cette diapositive, mais qu'il est important de préciser : la concession que nous demandons à l'État est de 25 ans. À l'issue de ces 25 années d'exploitation, nous pourrions en fonction de la production du parc, en fonction de l'acceptabilité que ce parc aura rencontrée sur le territoire, demander un renouvellement de cette concession aux services de l'État qui pourra là aussi la refuser ou nous la donner. Ou alors, nous pourrions décider de démanteler le parc, c'est-à-dire le déconstruire. Et à cet effet, l'État nous a demandé, dès que nous avons été attributaires en juin 2014, de commencer à provisionner une somme d'argent suffisante pour assurer le démantèlement, la déconstruction de ce parc. Cela veut dire que 100 % du budget de déconstruction doit être provisionné sur un compte, le premier jour où la première éolienne tournera. Ce ne sera pas aux frais du contribuable français, si par malheur ce projet devait un jour connaître une fin malheureuse.

Quels sont les enjeux de ce projet que nous avons identifiés ? Ils sont au nombre de 5. Nous ne les détaillerons pas tous aujourd'hui, parce que ce n'est pas l'objet de cette réunion. Mais bien évidemment, ce grand projet industriel qui s'implantera en milieu maritime et qui aura aussi des effets non seulement sur le milieu maritime, mais aussi l'environnement aérien, sous-marin et terrestre, doit prendre en compte l'environnement dans lequel il s'intégrera. Nous sommes donc soumis à une étude d'impact environnemental et qui est le socle des demandes d'autorisations que nous déposerons. Bien évidemment, nous travaillons selon la doctrine éviter le plus possible les impacts liés à ce projet. Lorsque nous ne pouvons pas les éviter, nous cherchons au maximum à les réduire et lorsque malheureusement l'impact négatif est avéré, nous devons faire des propositions pour compenser ces impacts négatifs. Et ce sont l'analyse de ces impacts et les propositions que nous faisons, qui sont instruites, auditées par les services de l'État. Et c'est sur l'instruction de ce dossier que nous obtiendrons ou pas les autorisations. Nous prendrons bien sûr en compte dans cette étude d'impact environnemental notre projet de parc éolien et ses effets sur le milieu physique, biologique, humain, mais nous étudions également les effets cumulés des autres projets en milieu maritime. Nous travaillons aussi avec les services de l'État pour établir une liste significative des autres projets qui pourraient faire l'objet d'une étude des effets cumulés.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Après l'environnement, un des enjeux majeurs de ce projet est bien évidemment le paysage. Nous allons modifier le paysage, la ligne d'horizon avec l'arrivée de ce parc éolien. Dans cette salle, vous avez sur le côté des photomontages de 3 m de large, qui ont été réalisés à différentes heures de la journée, qui vous permettent de vous représenter ce que sera l'arrivée de ce projet dans l'environnement paysager. Toutes les simulations visuelles ne sont pas présentes aujourd'hui. Vous en avez également qui sont présentées sous la forme d'un grand cahier au format A3, avec des simulations le matin, l'après-midi et la nuit. Et également d'autres qui sont sur le site internet de la Commission particulière.

L'un des enjeux primordiaux est le tourisme, puisque la Vendée est le premier département touristique de la façade atlantique. Et notre souhait, et notre enjeu cette fois-ci, est de ne pas déstabiliser cet équilibre économique qu'est la composante touristique, mais même de la renforcer. Cela a fait l'objet d'un atelier. Nous reviendrons sur ce sujet rapidement aujourd'hui, mais c'est un des enjeux forts importants aussi de l'économie locale.

La pêche professionnelle est également un des paramètres dont nous tenons particulièrement compte et sur lequel nous travaillons. Il y a effectivement l'aspect ressource lié à la pêche. Comment notre projet impactera-t-il la ressource avec laquelle travaille la pêche professionnelle ? Mais nous nous intéresserons aussi aux effets du projet sur la pêche professionnelle, sachant que notre objectif est bien évidemment de faire en sorte que ce projet permette le maintien des activités de pêche, tel qu'elles sont pratiquées aujourd'hui, et ce, dans de bonnes conditions de sécurité.

Et enfin, les enjeux industriels et la transition est toute trouvée, parce que c'est par ceux-là que nous commencerons. Les enjeux industriels sont multiples. Ce n'est peut-être pas évident lorsque l'on parle de parc éolien *offshore* parce que l'on pense tout de suite à la construction des éoliennes, qui sont constituées de 3 600 pièces multipliées par 62. Tout de suite, nous voyons les effets de série. Mais les effets et les impacts de ce projet sur l'économie locale commencent dès aujourd'hui. Cela a même commencé dès l'année dernière, dès juin 2014, depuis que nous sommes lauréats. Et donc, il nous semblait important de rappeler ici quelles étaient les différentes retombées dont avait déjà pu bénéficier le territoire régional et quelles entreprises avaient déjà été mobilisées, sachant que notre souhait est vraiment que ce projet soit accepté localement et s'intègre dans l'économie régionale. Et pour ce faire, nous sommes vraiment indéniablement convaincus qu'il faut que ce soit gagnant – gagnant. Et pour que ce soit gagnant – gagnant, il faut que nous fassions travailler les acteurs régionaux. Il faut que cela bénéficie à l'économie générale. Nous nous sommes attachés, quelle que soit l'étude ou quel que soit le type de prestations dont nous avons besoin depuis l'année dernière, nous nous sommes attachés à essayer d'identifier les entreprises en Vendée ou en région Pays de la Loire que nous étions susceptibles de faire travailler. Et donc, nous avons listé ici, en fonction de différentes activités le nom de certaines entreprises auxquelles nous avons fait appel. Certaines sont bien connues. Par exemple, pour des travaux en mer, nous avons travaillé avec LHD qui est une entreprise de transport maritime basée à Montoir. Nous avons travaillé avec Océa et Atlantique Scaphandre qui sont des entreprises basées aux Sables-d'Olonne. Mais également sur des aspects études environnementales ou études scientifiques avec la LPO de Vendée, Natural Power, qui n'est peut-être pas une entreprise française, mais qui a une agence basée à Nantes et qui sera aussi mobilisée dans les mois et les années à venir. Innosea, qui est peut-être connue de certains d'entre vous, qui est un bureau d'études spécialisé en modélisation, basé à Nantes et qui est dirigé par un ancien étudiant de l'école centrale de Nantes. Nous voyons à quel point nous cherchons vraiment à valoriser tout ce savoir-faire qui existe ici en région Pays de la Loire. Ceci était pour les aspects développement.

Pour les aspects plus industriels, comme je le précisais, le turbinier avec qui nous travaillerons, Adwen, qui résulte de la coentreprise qui a eu lieu entre les sociétés Areva et Gamesa, travaille aussi depuis plus de 3 ans - et cela s'est intensifié depuis une année – à identifier et à qualifier des fournisseurs potentiels pour aller équiper ces usines qui seront construites au Havre. Pour ce faire, des échanges très réguliers ont lieu entre Adwen et les acteurs du développement économique en région. Nous parlons de Vendée Expansion, bien évidemment Neopolia. Et nous travaillons également avec un nouvel interlocuteur en région, à savoir le cluster Vendée Promaris, qui se positionnera plus sur des activités liées à l'exploitation et la maintenance. Ce processus se poursuit. C'est long, mais nous espérons pouvoir annoncer prochainement, en partenariat avec Adwen, le nom d'entreprises vendéennes qui auront été retenues. Côté consortium, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt pour un mât de mesure en mer, c'est-à-dire que nous sommes à la recherche des entreprises qui sont intéressées en région pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt pour la construction et l'installation d'un mât de mesure en mer. Cet appel à manifestation d'intérêt s'est clos la semaine

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

dernière, pour des travaux qui arriveront à partir de 2017. Et à la fin de l'année 2015, nous lancerons également un nouvel appel à manifestation d'intérêt sur 5 lots : fondation, installation et construction des fondations et du parc éolien, le volet électrique – là, nous parlons du câblage inter éolienne et aussi de la sous-station électrique en mer. Nous savons que nous avons un fleuron de cette industrie en région Pays de la Loire qui nous fait le plaisir et l'honneur d'être présent aujourd'hui et nous espérons ardemment pouvoir travailler avec lui. Il y aura aussi un lot sur le contrôle commande de l'éolienne et du parc. Et enfin, l'exploitation et la maintenance.

Je passerai assez rapidement sur cette diapositive. L'objectif de ce travail que nous faisons en amont est d'alimenter la phase de construction, c'est-à-dire la fabrication des éléments constitutifs du parc et leur installation. Notre objectif, certes, est que ce soit gagnant – gagnant, mais aussi de répondre à une des demandes du cahier des charges de l'appel d'offres qui était de faire émerger une filière industrielle française. Nous avons pris des engagements et nous devons les tenir. Et il faut donner de la visibilité à cette filière. Non seulement, il faut la créer, mais il faut lui donner l'opportunité de vivre et d'être pérennisée pour pouvoir ensuite aller à l'export, puisque ce n'est pas le seul marché qui permettra d'alimenter cette filière française. Vous voyez les différents lots qui sont concernés : l'éolienne, dont nous avons dit qu'elle serait celle d'Adwen ; les fondations, nous avons retenu des fondations jacket, des fondations en treillis métallique. Là aussi, il faut que nous travaillions à donner le maximum d'informations aux entreprises qui savent faire pour qu'elles puissent se positionner et être retenues. La sous-station électrique et les câbles. Une partie du choix des fournisseurs et de la pose des câbles nous reviendra, puisque les câbles inter éoliennes sont de notre responsabilité. Ensuite, pour toute la partie câblage entre la sous-station électrique et le réseau terrestre, c'est RTE qui sera en charge du choix de ces prestataires et de ces fournisseurs. Nous procédons bien sûr avec l'aide des acteurs du développement économique local et aussi avec l'aide d'un outil qui a été développé par les Chambres de commerce et d'industrie, qui s'appelle CCI Business et qui permet la mise en ligne de nos appels à manifestation d'intérêt et qui permet aux entreprises de se positionner. Mais ce n'est pas – je le répète – le seul vecteur de communication.

Il faut retenir qu'il y aura 1 500 emplois directs, dont la décomposition vous apparaît sur l'écran. 750 emplois directement liés à Adwen pour la fabrication des éoliennes sur le site couvert sur le port du Havre. À peu près 480 emplois seront liés à la fabrication des autres composants, des fondations, sous-stations et câbles. Nous avons mis de petits drapeaux français et européens, parce que nous ferons tout pour que ce soit des entreprises françaises qui puissent être retenues sur ces marchés, mais il y aura tout de même une compétition européenne. Et enfin, à peu près 270 emplois liés à l'installation de ces différents composants. Il faut garder aussi à l'esprit que pour chaque emploi direct, nous avons 3 emplois indirects qui font que nous arriverons au chiffre de 6 000 emplois mobilisés pendant cette phase de construction et d'installation du parc éolien.

La phase d'exploitation, qui s'ouvrira à partir de 2021, sera répartie entre deux sites : l'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier, et permettra le développement de différents métiers pendant 20 à 25 ans, qui seront liés au pilotage et à la surveillance de ce parc éolien, et à toutes les activités de maintenance prédictive et corrective des éoliennes, mais aussi de la sous-station électrique, maintenance des fondations, des bateaux et toutes les interventions qui auront lieu sur le parc éolien. Nous avons initié en ce début d'été une étude sur la stratégie exploitation et maintenance, en partenariat étroit avec les parties prenantes associées. Donc, nous disions que 125 emplois répartis entre les deux îles, c'est 500 emplois au total, parce que là encore, nous avons 3 emplois indirects pour 1 emploi direct, avec les différents types de métiers que vous voyez s'afficher à l'écran.

Nous voulons aussi que ce projet s'insère dans le territoire. Nous parlons du tourisme et du rôle du tourisme dans le développement économique de la Vendée. Notre objectif, bien évidemment, est de contribuer à diversifier cette activité touristique. Nous procédons bien évidemment à une étude d'impact socio-économique sur le tourisme, sur la valorisation de l'habitat, mais nous réaliserons aussi cette étude d'impact socio-économique sur les activités de pêche, puisque cette pêche professionnelle est aussi une des composantes de l'économie vendéenne. Donc, nous avons confié à un bureau d'étude une étude d'impact socio-économique qui nous permettra d'évaluer les impacts du projet pendant les différentes phases, construction, exploitation et démantèlement, et nous permettra là aussi d'adapter la compensation et l'accompagnement qui seront nécessaires. Et cela se nourrira aussi, bien sûr, du retour d'expérience des parcs étrangers.

Nous allons nous arrêter là parce que je crois que j'ai largement débordé. Je vous prie de m'en excuser.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Indépendamment d'avoir débordé, ce n'est pas la question. Nous sommes ici pour travailler. Est-ce qu'il y a quelques questions d'ordre général sur la présentation faite par le maître d'ouvrage ? Monsieur ? Prenez un micro. La règle du jeu et que l'on se lève, on se présente et on pose sa question.

Jean-Guillaume MOUTIER

MOUTIER Jean-Guillaume. Je voudrais savoir, naïvement, pourquoi ne pouvons-nous pas trouver de vent sur la côte. Pourquoi faut-il aller en pleine mer ?

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Effectivement, il existe déjà des parcs éoliens terrestres, comme vous avez peut-être pu le voir dans de nombreux endroits en France et ici même en Vendée, puisqu'il y a un parc éolien à Bouin, constitué de 5 éoliennes. En fait, ce projet de parc éolien *offshore* voit le jour dans le cadre de la politique de l'État français, la stratégie de diversification énergétique prise par l'État français et l'objectif d'atteindre 23 % de production d'électricité renouvelable avec 6 000 MW d'éolien en mer. C'est donc l'État français qui a lancé une vaste campagne de concertation sur l'ensemble des façades maritimes françaises en 2009 et 2010. Cela a abouti à la définition de zones de moindre impact. Et pendant cette phase de concertation, l'État a permis à toutes les parties prenantes de s'exprimer sur les zones qui seraient les moins gênantes. Donc ont été associés les élus, les professionnels de la pêche, mais aussi bien évidemment les associations environnementales. Et la zone de l'appel d'offres que je vous montrais au tout début, ce grand rectangle de 112 km², nous est imposée par l'État. Et nous, nous venons participer, nous venons répondre.

Jean-Guillaume MOUTIER

En somme, les personnes qui sont par exemple à Beauvoir, il y aurait autant de place pour faire des éoliennes et cela coûterait moins cher à l'État. Ce n'est peut-être pas très intéressant pour vous de coûter moins cher à l'État, mais cela l'est un peu pour tous les autres. Donc, les personnes de Beauvoir ne veulent pas des éoliennes.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Ce n'est pas cela. En fait, en mer, nous avons beaucoup plus de vent. Nous avons des vents qui sont plus puissants et plus réguliers.

Jean-Guillaume MOUTIER

Plus régulier que sur le bord ?

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Oui, tout à fait. Les zones qui ont été définies par l'État l'ont été aussi sur la base des études de vent. Il y a bien sûr des considérations réglementaires, des considérations d'usage, mais aussi des cartes de vent ont été analysées et mises en relation avec la nature des fonds et avec le trafic existant. En fait, nous avons superposé différentes couches d'information et bien entendu la force des vents et la régularité des vents en mer a permis d'identifier cette zone comme étant une zone favorable.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur ?

Yves LE QUELLEC, Vendée Nature Environnement

Merci. Yves LE QUELLEC pour Vendée Nature Environnement. C'est une question de compréhension sur le chiffrage des emplois. Je n'ai peut-être pas très bien saisi. Mais mon sentiment est qu'une part des chiffres qui ont été donnés se recoupe en partie sur les deux projets, Yeu – Noirmoutier et Dieppe – Le Tréport, qui est actuellement aussi en débat et qui est porté par un consortium largement cousin du vôtre, si je peux l'exprimer ainsi. Est-ce que j'ai mal compris ? Ou est-ce qu'il y a effectivement une partie de recouvrement, au cas où je pense qu'il serait utile de le préciser ? Merci.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Est-ce que nous pouvons revenir sur la diapositive qui présente ces chiffres-là ? En attendant la diapositive, je vais commencer à répondre à votre question. Pour les chiffres liés à l'installation en mer, ce sont des chiffres qui sont propres à chaque projet. Pour les chiffres liés à la construction de la sous-station, des fondations des câbles, ce sont aussi des chiffres qui sont liés au projet éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier. Après, sur les chiffres des 750 emplois Adwen pour la fabrication des éoliennes, si Monsieur de la Commission particulière y consent, je propose de laisser la parole à un représentant d'Adwen qui sera à même de fournir une réponse détaillée.

Philippe KAVAFYAN, Représentant d'Adwen

En fait, les 750 emplois directs industriels qui sont associés à la création de capacités industrielles au Havre, c'est pour Adwen et ses partenaires, puisqu'en fait il y a plus que les 2 usines d'Adwen. 4 autres usines sont programmées en France pour la fabrication des composants principaux. Et nous parlons de 750 emplois directs. C'est en fait une capacité d'emplois annuelle avec l'hypothèse que les 3 projets que nous avons en France nous permettent de créer cette capacité. En fait, c'est une production de la capacité d'un champ par an. Donc, nous pourrions dire qu'une année d'usine, c'est Noirmoutier.

Yves Le QUELLEC, Vendée Nature Environnement

Merci. Je pense que pour la clarté des choses, ce serait bien de le préciser.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci bien. D'autres questions ? Je vous en prie, Madame.

Estelle SCHNELLMANN, journaliste indépendante

Bonjour. Je suis journaliste indépendante. J'ai de petites questions qui me viennent de choses concrètes que je n'ai pas eues à ma connaissance. J'avais lu un article de Ouest France l'année dernière concernant ce projet, qui parlait de 62 éoliennes. Je voudrais savoir à combien exactement aujourd'hui on s'en tient de ce projet, le coût, et surtout le coût d'entretien quotidien ou annuel de chacune de ces éoliennes. Savoir aussi la distance que cela peut représenter. Je sais qu'*a priori* il y avait 900 m de distance entre chaque éolienne. Je voudrais connaître exactement le km² que cela peut représenter en mer. Ces emplois directs ou indirects, visiblement, ont été plus que doublés par rapport au projet qu'avait fait Ouest France l'année dernière. Et la vision des pêcheurs. Parce que tout à l'heure Mme Lucile FORGET parlait de

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

choses techniques qui seraient mises à jour prochainement. Sauf que ce n'est pas une fois que les choses seront implantées que nous aurons besoin de savoir comment les choses se passeront. Je pense qu'au Danemark, en Scandinavie, des choses ont été faites et des implications sont désormais connues et pourraient nous aider justement à savoir l'implication directe sur les pêcheurs, sur la pêche. Vous savez qu'ils souffrent déjà énormément de la situation actuelle. Cela pourrait être un coup fatal justement à la pêche. Ce n'est donc pas après coup qu'il faudrait connaître ces implications, mais maintenant. Je voudrais savoir si des enquêtes ont d'ores et déjà été menées. Voilà plusieurs questions qui me viennent à l'esprit.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci. Vous avez une grande partie des réponses dans le dossier du maître d'ouvrage, dans sa synthèse, quant au nombre d'éoliennes, les distances, etc. Mais je laisse Mme FORGET vous donner la réponse plus approfondie.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci beaucoup. J'apporterai effectivement un certain nombre de réponses. Concernant le nombre d'éoliennes, le chiffre pour l'instant est le même que celui que nous avons spécifié dans l'offre que nous avons remise à l'État en novembre 2013, c'est-à-dire 62 éoliennes. Officiellement, ce chiffre sera confirmé en juin 2016 à la fin de la phase de levée des risques et une fois que le débat public aura été achevé et que nous aurons pris la décision de poursuivre ou pas ce projet. Tant que la phase de fin de levée des risques n'est pas terminée, des évolutions peuvent avoir lieu. Mais actuellement, rien ne remet en cause ce projet. Et donc 62 éoliennes constitueront ce parc éolien.

Le coût du projet est toujours une fourchette. Nous ne pouvons pas donner un prix précis, mais c'est de l'ordre de 2 milliards d'euros. C'est l'ordre de grandeur qu'il faut retenir.

En ce qui concerne la distance entre les éoliennes, chaque ligne d'éoliennes est distante d'une autre de 900 m. Là, vous avez des lignes nord – ouest, sud – est et entre deux lignes d'éoliennes, nous avons 900 m. Je dis entre 2 lignes, car comme les éoliennes sont en quinconce, cela donne des distances qui peuvent être différentes. Nous avons 900 m entre 2 lignes, mais en réalité entre 2 éoliennes, nous aurons soit 1 200 m, comme vous le voyez ici, soit 1 400 m entre 2 éoliennes au sein d'une même ligne, voire 1 800 m, là. La superficie est de 82,5 km².

[Hors micro]

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Pour ce coût-là, j'allais dire que j'allais peut-être laisser la parole à mes collègues de l'exploitation et de la maintenance. Mais c'est un chiffre que nous ne pouvons pas divulguer parce qu'il est partie intégrante de notre offre et du prix qui a été remis.

[Hors micro]

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Oui, mais c'est un chiffre qui aujourd'hui n'est pas divulgable et qui est en plus en cours d'affinage, puisque la stratégie d'exploitation...

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Restons dans le cadre du débat. C'est un peu hors sujet pour l'instant, puisqu'elle ne peut pas le divulguer pour l'instant. Elle ne peut pas aller plus loin. Et je souhaiterais tout de même que nous nous concentrions sur le thème d'aujourd'hui qui sont les retombées économiques, car c'est un sujet extrêmement important et sensible au niveau local. Mais je vous invite à venir ce soir à la réunion plénière où, pendant 3 heures, vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez. Maintenant, je suggère vraiment de démarrer l'atelier.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je réponds sur la pêche. Nous sommes en train de réaliser là aussi des études complémentaires sur les impacts du projet sur la pêche. À ce titre, je le précisais, une étude d'impacts du projet sur l'activité de pêche professionnelle a débuté. Elle a été confiée à un bureau d'études nantais, qui s'appelle le RICEP, qui réalise cette étude en partenariat avec le Comité régional des pêches, dont je crois qu'un représentant est présent aujourd'hui. Ce qu'il faut savoir aussi, vous parliez de retour d'expérience des autres parcs éoliens, est que nous avons déjà une connaissance effectivement de ce qui se fait par ailleurs. Par exemple, nous savons qu'au Royaume-Uni, la presque totalité des parcs éoliens *offshore* est autorisée à la pêche professionnelle. Certes, il y a eu une période (période des travaux) pendant laquelle les professionnels n'ont pas pu aller travailler, et nous travaillons bien sûr à l'évaluation du manque à gagner que cela occasionnera pour la filière pêche professionnelle, et bien entendu ils seront indemnisés en conséquence. Ensuite, ici, tout dépendra de ce que les autorités maritimes autoriseront ou pas. Mais comme je le disais, nous avons vraiment conçu notre projet de manière à ce que nous puissions maintenir les métiers qui sont déjà pratiqués, qui sont des métiers dits aux arts dormants, c'est-à-dire que l'on pose des filets, des casiers, des palangres, que l'on laisse. Et ensuite, on revient relever les engins de pêche. Et *a priori*, cela semblerait pouvoir être compatible avec la présence des éoliennes. Mais c'est la préfecture maritime qui statuera sur cela bien plus tard. Et l'étude n'est pas encore faite. Nous pourrions apporter des réponses précises sur ce projet plus tard.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je pense que tout le monde est d'accord pour voir qu'à travers cette filière industrielle qui se crée ou qui se créerait en France, l'objectif maintenant est de savoir comment dynamiser, capter cette création de richesses au niveau local et régional. C'est un sujet extrêmement sensible, puisque ce parc sera donc à proximité des côtes vendéennes. Et le souhait des populations est bien sûr de pouvoir bénéficier au maximum des retombées économiques. C'est l'objet de cet atelier que je vous propose de démarrer maintenant.

Là aussi, 3 thèmes ont présidé au déroulement de cet atelier. Toujours avec cet objectif de comment capter au maximum l'emploi, la création de richesse. Le premier thème est dans la phase de construction bien sûr, fabrication des éoliennes. Cela a été dit tout à l'heure : 3 600 composants. Donc, il n'y a pas que de très gros ensembles, il y a des milliers de pièces qui peuvent être fabriquées localement ou régionalement. Il y a tout ce qui concerne le raccordement électrique entre la sous-station en mer et le poste de haute tension qui sera à Soullans, qui sont des travaux énormes. Et il y a bien sûr les infrastructures portuaires. Cela a été dit tout à l'heure. Il y aurait des infrastructures portuaires à l'île d'Yeu, à Noirmoutier. Il y aurait des constructions de navire. Tout cela déclencherait un certain nombre d'activités. Comment les capter au niveau régional, local ?

Deuxième thème de cet atelier, c'est maintenant au niveau de l'exploitation et de la maintenance. Il faudra faire tourner ces machines pendant une vingtaine d'années. Les machines peuvent tomber en panne. Elles nécessitent de la maintenance. Il faut s'en occuper, les superviser, les exploiter. Donc, il faut là aussi qu'il y ait des hommes et des femmes pour faire fonctionner ce parc. Comment faire en sorte que ces emplois soient pris au niveau local et régional ?

Troisième grand sujet, que l'on a souvent tendance à occulter, ce sont toutes les activités de service qui tournent autour de la construction et de l'exploitation de ce parc. Il faut énormément de services pour que tout cela fonctionne de façon autonome et de façon continue. Aussi, et ne l'oublions pas, si ce parc voit le jour dans les années à venir, il y aura des

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

retombées fiscales assez gigantesques sur la région. Nous parlons de 7,5 millions d'euros sur la région Vendéenne. Comment faire en sorte que cette manne financière contribue à l'activité de la région ?

Voilà trois thèmes que je vous propose, trois tables qui sont disposées à ma droite, à ma gauche et en face de moi. Ce que nous vous proposons pour l'organisation, comme vous êtes une quinzaine de volontaires à vous être inscrits – et nous vous en remercions – c'est qu'il y ait environ 5 personnes par table. Chaque table sera animée par un animateur qualifié, qui connaît le sujet. Je vous propose que la table numéro 1 soit animée par Adwen, c'est-à-dire le fabricant des éoliennes, que la table numéro 2 soit animée par les personnes de Neopolia, qui sont un consortium d'industriels locaux et régionaux, et que la table numéro 3 soit animée par Vendée Expansion qui, au niveau local et régional, coordonne l'ensemble.

À chaque table, il y aura également un responsable du maître d'ouvrage et un membre de la Commission du débat public. On me dit qu'il y aura également un étudiant évaluateur qui sera chargé de voir si vous travaillez correctement. Est-ce cela ? Pas tout à fait. Il vous sera demandé de nommer un rapporteur. L'objectif n'est pas de faire de la philosophie. Il faut arriver à ce que vous puissiez dégager des pistes extrêmement concrètes afin d'aider le maître d'ouvrage et ceux qui seront responsables de la construction de ce parc à faire en sorte que les retombées économiques – je me répète – soient bien au niveau local et régional.

À la fin, un rapporteur de chaque table viendra s'exprimer pour dire ce qui est sorti de sa table. Ensuite, j'en ferai la synthèse qui sera commentée et reportée ce soir en réunion plénière. Y a-t-il des questions ? Suis-je suffisamment clair sur l'organisation de cet atelier ? Du concret, pas trop de philosophie. Merci beaucoup.

Retours sur l'atelier « Impacts sur l'économie locale et régionale »

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Le rapporteur de la table Neopolia va venir s'exprimer.

Samuel Le GOFF

Je vais présenter le retour du groupe de travail avec qui nous étions avec Neopolia. Je suis Samuel Le GOFF. Je travaille au sein de la mairie de l'île d'Yeu, donc je représenterai la mairie de l'île d'Yeu aujourd'hui. Et je vais vous faire une petite synthèse de notre table de travail numéro 2, qui était sur les retombées locales de l'exploitation et de la maintenance du parc éolien. Il y avait plusieurs points qui étaient abordés. Notamment une des premières questions était de bien connaître les compétences spécifiques qui seraient demandées lors de cette exploitation et cette maintenance de parc éolien pour bien anticiper le volet de formation notamment, et que localement nous ayons une bonne connaissance des besoins exacts pour les entreprises, pour les personnes qui seraient amenées à travailler sur cette base-là, afin que nous puissions au mieux préparer, informer les jeunes, les demandeurs d'emploi, les personnes qui seraient en recherche d'activité professionnelle. Nous avons eu l'information qu'effectivement après la période de levée des risques, à partir de mi 2016, nous aurions déjà plus d'informations concernant les besoins. L'idée est d'avoir assez rapidement un détail assez spécifique de la nature exacte de ces besoins, de savoir comment ils pourraient se décomposer pour que nous puissions répondre au mieux à ces différentes interrogations. Ceci était un premier point.

Une chose qui avait été aussi soulevée était faire connaître le besoin en termes de mobilité et de parler anglais, puisque c'est quelque chose qui est fortement demandé dans ces métiers-là. Notamment, nous savons que sur l'île d'Yeu et sur l'île de Noirmoutier, il y aurait un certain nombre d'emplois directs qui seraient créés sur ces deux îles. La question serait de connaître exactement le type de répartition de ces emplois-là. Est-ce que ce sont des emplois de techniciens, de

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

cadres supérieurs ? Combien de pourcentage est-ce que cela pourrait représenter ? Il y a déjà un premier retour d'expérience avec notamment les données qui nous sont parvenues depuis les parcs à l'étranger. Là, c'est Christelle CELESTE qui nous expliquait qu'il y avait dans ces métiers-là à peu près 50 % qui étaient dévolus aux techniciens, environ 15 % qui étaient consacrés au niveau des marins. Il y avait 10 % pour faire de la veille et du contrôle maritime. Il y aurait entre 15 et 20 % pour tout ce qui est autour de la gestion des sous-traitants. Et environ 5 % sur la gestion de la base, donc, là, des emplois d'accueil, de nettoyage, de gestion de la base. Donc, c'est important que les personnes sachent également quel type de formation il faut mettre en face de ces métiers-là. Cela ne concerne pas que des formations de type postbac. Mais cela concerne aussi des formations pour des personnes qui n'auraient pas le bac par exemple. Ceci était assez important.

Un deuxième point était notamment, au niveau des entreprises qui pourraient répondre sur ces maintenances de parc éolien, de faire monter en compétence ces entreprises-là, afin de leur proposer des marchés à court terme, afin de faire monter en compétence leur personnel pour les faire travailler sur des parcs à l'étranger notamment. Donc, pouvoir anticiper cette mise en service avant 2021 pour que dès 2021 les personnes soient compétentes et présentes au sein d'Adwen ou au sein d'une autre entreprise, peu importe qui les emploiera, si c'est le consortium ou si c'est Adwen. Mais pour que les personnes soient prêtes dès 2021 pour pouvoir travailler sur l'exploitation.

Une troisième chose était vraiment d'essayer de faire un maximum de pédagogie et de communication autour de ces métiers et de ces formations. Et sur l'idée de monter en compétence, il y avait l'idée du *workshop* qui était proposé par le consortium. C'est déjà quelque chose qui est en place, donc c'est déjà une bonne chose. Cela permet de faire connaître le type de besoins au niveau des entreprises, avec notamment... Attendez, je confonds peut-être plusieurs choses, parce qu'il y avait l'outil de CCI Business, qui permettait déjà d'associer les acteurs économiques le plus possible avec le consortium. Après, il ne faudrait pas oublier également d'appliquer la même méthodologie auprès des territoires en allant le plus possible voir les entreprises locales, puisque ce ne sont pas forcément toutes les entreprises qui sont adhérentes au sein de CCI Business. On ne trouve pas forcément toutes les entreprises. Alors que très localement, nous pouvons trouver des entreprises qui sont ces compétences-là et il faudrait aller les voir pour permettre de leur proposer ces services.

Il y avait également l'idée de mini clusters d'entreprises autour des bases de maintenance pour pouvoir répondre directement aux besoins liés au parc de maintenance, afin qu'il y ait les entreprises vraiment locales, vraiment situées à proximité des bases de maintenance, qui puissent travailler en lien avec cette activité-là.

Une dernière chose qui avait été évoquée est notamment dans le budget global du projet, qui est évalué à 2 milliards d'euros. L'idée était d'avoir un pourcentage de retombées locales qui seraient consacrées au sein de ces 2 milliards. Et notamment, si nous pouvions avoir une fourchette en termes de volume d'activité, de volume horaire, qui est consacré à l'ensemble de ces 2 milliards en terme local, afin que les entreprises puissent voir quel est le volume horaire et le volume d'activité qui seraient consacrés à ces retombées locales.

J'en ai fini. Je ne sais pas si au niveau du groupe il y avait des points que j'ai oublié ou qu'il y aurait à préciser. Mais nous avons expliqué un peu tout ce que nous avons proposé.

Bruno de TRÉMOLLES, Commission particulière du débat public

Merci. Applaudissons-le. (*Applaudissements*)

La table numéro 1, donc la table Adwen. Qui est le rapporteur ? Madame ? Quel plaisir !

Véronique LE MINTEC

J'espère que je n'oublierai rien, parce que nous avons dit beaucoup de choses. Je suis Véronique LE MINTEC, de la société PSM à Saint-Nazaire. Je suis une petite entreprise sous-traitante. Au niveau d'Adwen, nous avons parlé des opportunités économiques, donc en grand sujet, qui correspondent au développement, à la construction, la base de logistique, la construction sur site, après sur l'installation de toutes les infrastructures, la maintenance pendant 25 ans, le

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

démantèlement, puisqu'il y a une concession pour 25 ans. Donc, en fait, toutes les opportunités de retombées économiques locales pour de l'emploi, c'est pendant 25 ans.

Concernant le développement, la phase de développement a démarré en fait, et a déjà procuré de l'emploi sur la base de bureaux d'études pour toutes les études et la finalité environnementale, et pour le milieu maritime. Tout ce qui correspond au biologique, à l'humain. Et donc, ils ont déjà fait appel à des cabinets d'experts et des bureaux d'études. Le côté maritime, c'était pour la nature des sols, la définition des fondations, étudier la houle, les courants, le vent. Et en fait, c'est déjà des compétences locales puisque c'est par rapport au site. Et la demande a été faite que ce soit le plus possible local, quand il y a les sociétés qui y sont. Et s'il n'y a pas de sociétés locales, que ces rangs 1 fassent appel à des locaux. Donc, c'est la mobilisation d'une équipe locale en Vendée qui a été mise en place par le consortium de façon à être au plus près de la population et de pouvoir justement étudier et se rapprocher des entreprises et des riverains. Donc, il y a eu une agence de communication locale qui était aussi prise pour la communication. Je trouve cela très bien. Autrement, aussi, ce qui se passe actuellement, c'est régulièrement la visite de maintenance sur les sites pour les études qui sont toujours en cours d'expérimentation. Le but de toutes ces études est d'acquérir des connaissances de la mer pour avoir les vrais protocoles environnementaux pour l'évolution des projets et définir les impacts.

Ensuite, nous sommes passés sur la construction. Là, nous sommes directement sur les emplois avec des réalités déjà puisqu'au niveau de ce qui est déjà fait nous avons l'exemple de STX, qui a déjà fait une sous-station électrique qui est en route. C'est un savoir-faire qui est très proche de la construction navale et qui a déjà été réussi avec un chantier sur un an. Et je me rappelle à l'époque que c'était déjà un challenge de réussir cette sous-station en un an pour Dong et qui, *a priori*, s'est très bien passé. Donc, c'est une première référence à l'export, qui est quand même très importante pour les retombées économiques, déjà pour nous en Pays de la Loire parce que cela n'a pas fait travailler qu'une entreprise. Il y a eu beaucoup de sous-traitance sur cette sous-station.

Là aussi, la grande nouveauté qui est très vraie, puisque c'est une réalité, c'est l'inauguration de la nouvelle usine pour les sous-stations électriques au niveau de STX, qui s'est faite cette semaine. Nous avons pu le voir à la télé. Très belle usine. Les images étaient superbes. Et c'est aussi une réponse à un appel d'offres en ce moment qui a été *a priori* normalement gagné par STX pour une sous-station, peut-être une autre. Et aussi le savoir-faire qui sera développé par STX, c'est les constructions des jackets. C'est une reconnaissance du savoir-faire local pour toutes les entreprises nazairiennes et de Vendée et du bassin nantais. C'est tout de même beaucoup de retombées.

Ce qui se passe aussi, c'est que des choses sont en train de se mettre en place pour essayer de voir des études de standardisation des sous-stations pour gagner des coûts. Et par rapport à cela, il y a une action qui est faite par STX, qui est d'avoir déjà travaillé avec des sous-traitants et d'intégrer aussi des groupes de travail depuis leurs premières expériences pour faire travailler les sous-traitants, que ce soit des gros, des rangs 1 ou des rangs 2, sur des groupes de travail pour justement économiser pour les prochains appels d'offres, de façon à ce que nous, petites et moyennes entreprises, puissions déjà travailler sur des devis, comme si nous devions répondre aujourd'hui. Cela a déjà été fait en consortium avec 5 entreprises pour répondre sur les pièces de transition. Et des groupes de travail sont aussi en cours, toujours pour gagner des coûts sur les sous-stations électriques.

Ensuite, sur les jackets, qui sont le deuxième point pour STX, ce sont des investissements à faire qui ne sont pas faits aujourd'hui, parce que c'est tout de même 100 millions d'euros. Et nous espérons – enfin moi, en local – que STX sera retenue parce qu'en fait leur atout est le design, qui est très compliqué au niveau des jackets. Et eux savent les concevoir et les fabriquer. C'est le meilleur atout pour nous, en France, par rapport aux concurrents. Les concurrents sont les Danois, les Polonais et les Espagnols, qui ne jouent pas dans la même cour que la France, comme d'habitude. Enfin, je pense que vous le savez tous. Il y a beaucoup de fonds pour les pays qui ne gagnent pas beaucoup d'argent pour qu'ils évoluent, et de ce fait là nous sommes pénalisés. Nous, nous devons investir sans aides. Et eux investissent avec des aides. C'est l'Europe dans toute sa splendeur. Le but est l'étude des process de fabrication et d'installation pour faciliter STX.

Après, nous avons travaillé sur les composants d'éoliennes. Il y a déjà des consultations en cours de la part d'Adwen. Le but en ce moment est de travailler sur les 5 MW puisqu'il y a déjà des productions. 135 entreprises françaises sont déjà référencées par Adwen, de façon à pouvoir répondre à des appels d'offres assez rapidement. L'usine du Havre sera une

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

réalité. L'AMI est en cours et devrait être diffusé d'ici une quinzaine de jours pour une construction en 2017, pour une rentrée en production en 2018 pour la France. L'AMI pourrait être local, en Pays de la Loire.

Ensuite, d'autres AMI sont lancés sur les outillages pour l'usine. Là, environ 25 entreprises ont déjà répondu. Ce sont des AMI en cours, pour l'Allemagne aussi. Donc, c'est du travail pour la fin d'année déjà, *a priori*. Et pour 30 entreprises françaises, dont 8 en Pays de la Loire et 2 en Vendée. La première commande de composants est déjà actée en Vendée par l'entreprise Rollix, qui a fait un set d'orientation des pales. Et donc, c'est livraison en octobre 2015. Ce qu'il faut retenir, c'est que les EMR sont déjà une réalité au niveau local, beaucoup en Pays de la Loire puisque nous avons déjà les usines qui sont en place. C'est donc une grande chance, cela veut dire que c'est démarré et que cela se fera en France.

L'identification, c'est donc 135 fournisseurs aujourd'hui, qui sont référencés pour les composants et le service. Les consultations sont en cours et nous espérons que nous serons nombreux à pouvoir travailler. Le recensement des entreprises a tout de même été commencé depuis 3 ans, pour identifier, qualifier et que les entreprises puissent se certifier.

Ensuite, nous avons la maintenance qui a été abordée en début de réunion, puisque nous avons commencé par la fin. Le but de la maintenance est la création de 2 sites. Un à l'Herbaudière, un à Port-Joinville. Un est pour la surveillance avec les ordinateurs, de loin. Et pour que ce soit vraiment en relation pure avec les techniciens, pour la maintenance programmée et la maintenance corrective. Par contre est apparue une question intéressante. Localement, nous pouvons faire de l'emploi, mais nous avons un gros problème *a priori* pour Noirmoutier sur l'hébergement. Ce sera vraiment une question à approfondir au niveau des collectivités locales, je pense.

Je pense avoir répondu à tout.

(Applaudissements)

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Vous êtes formidables, vous applaudissez avant que l'on vous le demande. La table numéro 3 ? Merci beaucoup, Madame. Les femmes sont à l'honneur.

Sophie RIAND

Bonjour. Je suis Sophie RIAND, je suis conseillère en développement économique à l'agence du Conseil régional des Pays de la Loire. Notre sujet était : en quoi les activités de service et les retombés fiscales annuelles seraient créatrices de richesses et d'emplois ? Nous avons séparé le sujet en deux. Le premier : activités de service. Là, aussi deux angles. Nous n'avons pas forcément creusé les activités de service uniquement sous l'angle nouvelle activité, mais nous nous sommes aussi projetés en nous disant que les activités de service amèneraient de nouvelles personnes, puisqu'elles auront des emplois, donc de nouveaux habitants. Nous avons notamment une élue de La Guérinière qui voyait l'arrivée de nouveaux habitants, qui contribuent à maintenir, voire à augmenter tout ce qui est service de proximité : commerce, santé, transport. Puisqu'en fait, que ce soit l'île d'Yeu ou l'île de Noirmoutier, il y a un gros effet saisonnalité, vieillissement de la population qui pourrait être finalement contrebalancé par l'arrivée de ces nouveaux habitants. Ceci était vraiment un effet levier positif. Et comme action pour amplifier cet effet contre la saisonnalité, une idée était de voir comment optimiser les temps d'intervention maintenance en dehors des saisons, c'est-à-dire comment faire pour que les activités de maintenance périodiques, celles qui peuvent être programmées, le soient en dehors des saisons, et donc augmenter encore le nombre d'habitants en dehors des saisons. Deuxième effet : construction logement. Forcément effet induit. Et là, nous rebouclons sur ce qu'a pu dire Véronique précédemment : attention, comment faire l'acquisition de foncier pour que ces logements puissent sortir de terre ? Voilà les deux grandes idées.

Ensuite, nous avons abordé cela sous l'angle création de nouveaux métiers, nouveaux services. Le premier était l'augmentation de tout ce qui est transport inter îles, continent îles, que ce soit par bateau, par hélicoptère, peut-être par avion. Et donc, cela générera une augmentation du fret, des passagers et peut-être de nouveaux modes de transport.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Deuxième idée que nous avons appelée la mise en tourisme, c'est-à-dire comment faire pour que ce parc puisse bénéficier de visites par des bateaux passagers par exemple. C'est une idée qui était déjà ressortie, je pense, lors de l'atelier tourisme, qui a été bien sûr réévoquée là. Les plaisanciers voudront aller aussi visiter les éoliennes, le parc. Donc, là, une vigilance par rapport aux éléments de sécurité. Nous n'avons pas forcément creusé cette mise en tourisme en nous disant comment le faire. Nous nous sommes plutôt dit que ce serait un effet induit positif, inévitable, mais positif. Et la troisième idée était la reconversion d'acteurs, pêcheurs ou autres, les usagers déjà de la mer, qui pourraient se dire : « Peut-être que je pourrais faire de la mise en tourisme du parc en proposant des activités autour ». Voilà pour les activités de service. Par contre, nous n'avons pas comptabilisé le nombre d'emplois comme cela nous a été demandé.

Le deuxième sujet était les retombées fiscales. Si j'ai bien compris, c'est réglementaire. 50 % vont aux communes, 35 % aux pêcheurs et 15 % pour des projets spécifiques. Autour de la table, nous n'avons pas de pêcheurs. Par contre, nous avons des communes. Et c'est vrai que nous avons plutôt finalement travaillé sur la question des communes. Quelles sont les communes concernées ? Parce que là aussi, ce sont celles qui sont impactées par le parc. Donc, il y a toutes celles de Noirmoutier, l'île d'Yeu, La Barre-de-Monts et ensuite la côte de Notre-Dame-de-Monts à Saint-Jean-de-Monts. Les idées qui sont ressorties sont, premièrement, que ce ne sont pas les retombées fiscales qui ont prévalu dans le choix des élus pour accueillir positivement le parc. C'est la première chose qui a été dite. Ensuite, il a été dit que l'utilisation de ces retombées fiscales allait se faire vraiment en concertation avec la population. Un contre-exemple a été donné : l'usine de La Hague. Il n'y aura pas plein de piscines, si j'ai bien compris, sur les îles. Globalement, l'idée est que ces retombées fiscales permettent de financer l'aménagement du territoire. C'était la grande idée-force qui est ressortie, je pense.

Nous avons ensuite eu des idées de choix d'investissements, d'aménagement du territoire, et toujours en lien avec le développement durable. C'était un peu le fil conducteur des idées proposées. Première idée : accélérer l'enfouissement de tout ce qui est lignes électriques pour améliorer le cadre de vie. Avec une sorte d'idée que l'impact paysager négatif qui arrive en mer soit compensé – je crois que le terme a été utilisé – par l'enfouissement des lignes électriques terrestres. Deuxième idée : l'accélération de la fibre optique qui aurait plusieurs impacts sur le développement du télétravail, le développement de la télémédecine et donc du cadre de vie, notamment des îliens. Et troisième idée : l'attractivité pour des populations qui ont des emplois plus qualifiés, qui pourraient finalement travailler des îles. Au niveau des fibres optiques, ce sont les retombées fiscales et les lignes sous-marines de RTE qui pourraient servir à véhiculer tout cela.

Ensuite, par rapport aux pêcheurs, ce que nous savons d'après ce que Vincent a pu dire, c'est qu'ils sont en attente de réponse. Puis, une question est arrivée en fin d'échange. En fait, ces retombées fiscales tomberont en 2021, à partir de 2021. Par contre, les aménagements des territoires qui devront être faits, devront l'être avant, dès 2017 probablement. La question posée était donc : comment préfinancer tous ces travaux et l'investissement public puisqu'il y a un décalage dans le temps entre les retombées fiscales et les moments d'investissement ? Quelles anticipations et organisation les différentes collectivités doivent-elles mettre en place pour que ce décalage de trésorerie puisse se gérer au mieux ?

(Applaudissements)

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci infiniment. Que ce soit le groupe 1, 2, et 3, si j'avais à les classer, je mettrais en tête le groupe 1, en tête le groupe 2 et en tête le groupe 3. Donc, merci infiniment.

Je demanderai peut-être aux trois personnes qui ont eu la gentillesse de restituer si nous pouvons nous isoler pendant 5 ou 10 minutes, pour que je puisse retranscrire vos pensées, pendant que les autres dîneront confortablement. Je trouve que l'enseignement qui sort de ces trois tables est extrêmement intéressant, extrêmement riche et original. Je vais laisser le maître d'ouvrage en parler un peu.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Faire la synthèse de toutes ces idées n'est pas une mission simple. J'essaierai de reformuler, sans paraphraser, ce que j'ai retenu de ces synthèses des trois tables. Déjà, merci pour vos contributions. Elles alimenteront notre réflexion, puisque comme vous le savez ce débat public est destiné à nous enrichir de la vision des participants. Et donc, nous ne pouvons pas donner de réponses aujourd'hui à toutes les requêtes qui sont exprimées. Mais en revanche, soyez assurés que nous saurons faire fructifier le résultat de ce travail.

Ce que j'ai retenu, je le reprends dans l'ordre d'expression. Il y a déjà un travail de pédagogie et d'information qui a débuté depuis un an, sur ces besoins que nous aurons, que ce soit dans les phases de construction, exploitation et maintenance. Et nous avons déjà travaillé sur l'identification des profils et des métiers qui seront mobilisés, ainsi que leur localisation. Il faut que nous continuions, parce que, certes cela paraît proche, mais en même temps c'est encore loin. Et il faut que nous continuions à mobiliser les acteurs qui sont impliqués dans ces besoins, profils métier, mais aussi les collégiens, les lycéens des îles et du département, voire de la région, pour essayer que ces métiers soient captés par le territoire. Il faut aussi que nous continuions à travailler à aider à la montée en compétence des entreprises locales. C'est déjà en partie fait par Adwen qui accompagne les entreprises, également par les coordinateurs socioindustriels du consortium, qui vont rencontrer des entreprises d'ores et déjà. Il faut continuer et intensifier cet effort. Nous l'entendons et nous le mettons en pratique.

Je le disais, il y a aussi eu le constat qu'il y avait une mobilisation déjà des entreprises locales. Il y a déjà du concret. Nous avons parlé de la commande à Rollix. Nous en sommes vraiment enchantés. Côté développement consortium – parce que Rollix, c'est Adwen, même si c'est un sous-traitant de sous-traitant pour nous, c'est déjà très bien – nous avons aussi déjà fait travailler plus d'une dizaine d'entreprises. Il faut que nous persévérions parce que nous comprenons que cet effort est apprécié des entreprises et des acteurs du développement économique. Donc, nous persévérons dans cette voie-là. Et cette structuration qui est fructueuse des entreprises locales existe soit autour d'acteurs du développement économique comme Vendée Expansion, comme Neopolia, mais existe aussi autour d'industriels, tels que STX qui, par son savoir-faire, qui a déjà été reconnu par des commandes à l'export, fait bénéficier de tout le tissu industriel de PME de son savoir-faire et de cette expérience pour continuer à faire que ce soit une histoire belle et réussie pour tout le monde. Et nous essaierons de nous associer à cette montée en compétence et à la poursuite de cette structuration.

Côté activités service, comment ce projet bénéficiera-t-il et enrichira-t-il les activités de service ? J'ai noté une attention particulière à bien préparer l'arrivée des techniciens de maintenance et des superviseurs sur les territoires, que ce soit à Noirmoutier ou L'Île-d'Yeu, avec une attention plus particulière à porter sur le côté du foncier. Mais il n'y a pas que le foncier, il y aura aussi tout le reste, les écoles, etc. Il faudra que nous puissions en amont continuer – parce que nous le faisons déjà, j'espère en tout cas – à travailler avec les élus et les représentants des collectivités territoriales pour faire que cette arrivée des techniciens de maintenance et de supervision sur Yeu et Noirmoutier soit un succès et se passe harmonieusement.

Et aussi une attention particulière à valoriser l'intégration touristique du parc éolien *offshore*. J'aime bien l'expression « mise en tourisme ». Je la mets entre guillemets, mais je pense que nous nous l'approprierons si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Pour les retombées fiscales, je me permettrai une petite précision. Vous parliez de 2021. En fait, la retombée fiscale sera même l'année d'après la mise en service. Avec effectivement une répartition qui est conforme à celle que vous avez énoncée. 50 % aux communes. En tant que représentants du consortium, nous nous félicitons qu'il y ait une volonté d'appropriation de ce projet et de définition collégiale de l'utilisation qui sera faite de ces budgets qui ne sont pas anodins, parce que cela représente tout de même des sommes conséquentes. Et nous nous félicitons d'autant plus qu'il y ait une volonté d'utiliser ces budgets-là à des projets liés au développement durable. Cela correspond vraiment à la philosophie à laquelle nous adhérons. Notamment ces projets d'enfouissement de lignes électriques et de télétravail, télé-médecine.

J'ai noté une question sur les 35 % qui seront destinés aux pêcheurs. Là aussi, je me permets une précision que peut-être le représentant du Comité régional des pêches qui est là aujourd'hui pourra corroborer ou enrichir si besoin. Ces 35 % de la taxe qui seront versés aux professionnels de la pêche le seront au Comité national des pêches et non pas au Comité régional. Et le Comité national pourra le reverser aux Comités concernés, si ceux-ci présentent des projets en lien

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

avec la pêche durable. Mais ce ne sera pas directement versé aux professionnels de la région. Nous, en tant que représentants du consortium, nous ferons tous les efforts possibles pour aider le Comité régional des pêches à ce que cet argent revienne ici en Pays de la Loire.

Puis, j'ai retenu ce point qui est un travail d'anticipation budgétaire pour savoir comment adapter en temps et en heure les infrastructures du territoire avant que ces retombées fiscales arrivent. Voilà ce que j'ai retenu.

Bruno de TRÉMOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Finalement, après avoir réfléchi, je vais libérer les trois rapporteurs. Tout a été dit. Je laisse, avec beaucoup de courage, le Président s'exprimer.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Je pense que beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de choses rapportées. L'atelier était riche de contenu. Il me semble qu'il y a un mot qui sert un peu de fil directeur et tout à l'heure Lucile FORGET l'a mentionné sur un point, mais à mon avis il s'applique un peu partout : c'est une demande exprimée de part et d'autre d'anticipation. Un des paradoxes étant que ces demandes d'anticipation sont par rapport à un calendrier qui est en même temps relativement long dans le temps, ce qui rend parfois l'anticipation encore plus difficile, parce qu'il faut la situer au bon moment sans être ni trop tôt, ni trop tard. Et ce bon moment est toujours un peu difficile à déterminer. En tout cas, il me semble que vous avez bien travaillé. Mon premier souhait est évidemment de remercier tous ceux qui ont contribué à cet exercice, à la fois du côté des animateurs des ateliers, du côté de la maîtrise d'ouvrage et de l'ensemble de tous ceux qui nous avaient rejoints pour enrichir cet échange et y contribuer.

Comme vous le savez, nous avons une séance publique à 19 h 30. Et entre les deux, pour ceux qui le souhaitent et qui ont un appétit raisonnable évidemment, une petite collation a été préparée, à laquelle vous êtes évidemment tous les bienvenus, jusqu'à l'épisode suivant. Merci beaucoup.

Réunion publique Focus : Impacts du projet sur l'économie locale et régionale

Début de la réunion à 19h30

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette séance de débat public sur le parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Je suis Jacques ROUDIER et je préside la Commission particulière qui organise ce débat. Je passe tout de suite la parole à Mme Marie-France LÉCULÉE, qui est maire de La Guérinière et première vice-présidente de la Communauté de communes de Noirmoutier, pour le traditionnel accueil républicain qui marque le début de ce type de réunion. Mme la Présidente, vous avez la parole.

Marie-France LÉCULÉE, maire de La Guérinière, première vice-présidente de la Communauté de communes de Noirmoutier

Merci M. le Président de me donner ces quelques mots d'accueil. Bienvenue à toutes et à tous. Un deuxième débat public à Noirmoutier. Le premier, le 12 mai dernier, ouvrait le banc si j'ose dire du débat public en général, puisque c'était

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

une première en Vendée. Depuis, 4 réunions. C'est donc la 5^e qui se tient ce soir, sur une série de 8. L'éolien des deux îles, un sujet qui vous intéresse puisque vous êtes venus au-devant de nous ce soir. Les ateliers ont réuni un certain nombre de personnes autour d'une thématique plus économique pour cette journée.

Je serai brève. Pour vous dire aussi que les élus de l'île de Noirmoutier sont fortement impliqués dans ce projet depuis le début, qu'ils sont attentifs à son approche économique, à son approche environnementale, à ce que peut apporter l'éolien des deux îles à la Vendée, mais aussi aux Pays de Loire et à l'industrie française en général. Ce débat est fait pour un partage, un échange. Je laisse le soin à M. le Président de vous donner le mode d'emploi, si j'ose dire, du débat public. Bonne soirée à tous et libre à vous de vous exprimer et de poser les questions qui vous viennent à l'esprit, qui vous préoccupent ou qui vous intéressent. Bonne soirée à vous.

(Applaudissements)

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup de ces mots d'introduction chaleureux et ouverts. Quelques indications sur le déroulement de cette réunion. Dans une première partie qui sera évidemment courte, je vous donnerai quelques informations, et sans doute pour certains, quelques rappels de comment est organisé le débat public, quel est son cadre, quels sont ses enjeux, et comment il se déroule. Vous pourrez, à l'issue de cette rapide présentation, poser quelques questions et intervenir. Après, nous passerons à la deuxième partie, l'essentiel de la réunion, qui sera consacrée au projet lui-même, avec un élément d'attention particulière sur ses impacts sur l'économie locale et régionale, puisque c'est la thématique que nous avons choisie d'aborder pour cette réunion publique ici à Noirmoutier. Et cette partie de réunion qui sera animée par Bruno de TRÉMOLLES, un des membres de la Commission particulière, commencera par une présentation du maître d'ouvrage qui sera suivie, là encore, de questions et d'interventions de votre part. Puis, nous avons prévu un certain nombre d'interventions extérieures qui donneront des éléments d'éclairage sur la thématique que nous traitons aujourd'hui. Et cette troisième partie sera également suivie d'un échange avec vous et d'une troisième occasion pour vous de poser des questions, de recueillir des informations et d'obtenir des réponses.

Premier point que je voudrais évoquer rapidement : qu'est-ce que le débat public ? À quoi est-ce que cela sert ? Comment est-ce fait ? Le débat public vise à développer, à renforcer l'information et la participation des citoyens à la décision publique. Beaucoup d'enquêtes montrent qu'il y a de la part de nous tous, de chacun de nos concitoyens, une demande, une attente pour être plus impliqués dans la construction des décisions les plus lourdes qui impliquent ou qui impactent le territoire dans lequel ils vivent et l'organisation des différentes activités qui s'y déroulent. Cette attente, clairement exprimée dans les enquêtes, est sanctionnée par un certain nombre d'exigences juridiques qui ont été progressivement mises en œuvre ces 20 dernières années ou un peu plus, et qui ont été établies à trois niveaux. Au niveau le plus large, le niveau international. C'est celui de la convention d'Aarhus sur l'environnement de 1998, qui acte ce principe de participation des citoyens aux décisions et aux projets qui ont un impact sur l'environnement. Au niveau européen, il y a sur la même thématique une directive de 2003 qui, là encore, crée des droits et des obligations dont le débat public relève. Puis, au niveau national, tout ceci s'est traduit dans deux dispositifs : d'une part, dans la charte de l'environnement à valeur constitutionnelle de 2005. Il a été rappelé ici ce qu'elle dit sur ce sujet au titre de l'article 7. Puis, depuis les Lois Barnier notamment, dans le code de l'environnement, et un certain nombre d'articles législatifs qui définissent le cadre et la nécessité du débat public.

Dernier point, pour organiser ce débat, le législateur a créé une autorité administrative indépendante. C'est la Commission nationale du débat public. Elle a la responsabilité du débat, de l'organisation de l'ensemble des débats qui ont lieu dans ce pays. Et à ce titre-là, elle désigne sur chaque projet un petit groupe chargé de construire, d'animer, de préparer le débat public : c'est la Commission particulière qui est ici presque au complet et que je préside.

Quels sont les objectifs, quelles sont les valeurs du débat public ? Un débat public, en règle générale, porte sur un projet identifié. Ici, nous en avons un, nous y viendrons tout à l'heure, avec ce projet de parc éolien. De quoi peut-on parler ? La réponse est de tout. Nous pouvons parler de ses objectifs, de ce à quoi il sert. Nous pouvons parler de son opportunité, est-ce qu'il faut le faire ou ne pas le faire. Et troisièmement, nous pouvons parler de ses caractéristiques et des modalités selon lesquelles, le cas échéant, il pourra être fait. Pour satisfaire, pour échanger sur ces trois sujets, il importe d'abord

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

que le public soit informé. Et donc, une première partie est évidemment de donner de l'information, de répondre aux questions. La deuxième, après avoir répondu aux questions, est de donner les réponses et d'éclairer par cela cette attente d'informations. Et le public est aussi là pour donner son avis, s'exprimer sur le projet. Et ce faisant, il contribue à enrichir, à faire évoluer la décision que prendra, le moment venu, le maître d'ouvrage sur le projet.

Les règles du débat public ont conduit aussi à définir un certain nombre de valeurs auxquelles le débat public doit satisfaire pour être un débat public de qualité. La première est la valeur de transparence de l'information et de satisfaire ainsi à cet objectif d'informer. Deuxième valeur de référence, c'est l'ouverture à tous. Le débat public est ouvert à tous ceux qui souhaitent s'exprimer. Il n'est pas nécessaire d'être résident du territoire pour être pertinent. Tous ceux qui ont envie de venir, qui ont envie de s'exprimer sur un projet, ont la liberté et le droit de le faire. Troisième valeur importante : l'égalité de traitement entre les participants. C'est-à-dire que tous les avis se valent, tous les avis sont considérés avec la même attention par la Commission qui en rend compte le moment venu. En face de cela, il y a aussi un certain nombre d'obligations pour ceux qui y participent, et l'une d'entre elles est ce que l'on appelle l'argumentation des positions. C'est-à-dire qu'il est attendu que les intervenants expriment, justifient, expliquent les éléments qui les conduisent à prendre la position qu'ils prennent de façon à ce que, de cet échange d'arguments, naisse une sorte de murissement à la fois des avis et des opinions des uns ou des autres, et parallèlement un murissement du projet. Dernier point, qui est lui aussi tout à fait essentiel, la Commission qui organise ce débat et ce débat lui-même est un lieu neutre et impartial. Le débat public n'est pas le lieu de la décision. La Commission particulière, elle-même, n'a pas d'avis sur le projet au début du processus. Elle n'aura pas plus d'avis sur le projet à la fin du processus et elle n'en exprimera pas. Ce qu'elle fera, c'est de rendre compte, de façon synthétique, mais aussi fidèle et complète que possible, de ce qui aura été dit, des opinions qui auront été émises, des questions qui auront été posées, des réponses qui auront été faites, des positions qui auront été annoncées par le maître d'ouvrage. Et c'est dans un autre temps et dans un autre cadre que ceux qui ont à se prononcer sur le projet prendront les décisions qu'ils ont à prendre.

Comment est organisé le débat public qui nous intéresse ? La demande qui a été formulée par le maître d'ouvrage qui, via débat public, s'est exprimé à la fin de l'année 2014, la Commission s'est mise en place au début du mois de janvier puis a eu trois mois de préparation. Le débat public proprement dit a commencé le 2 mai et se terminera le 7 août à minuit. Je reviendrai sur ce qu'il se passera pendant cette période. Puis, il y aura après deux dates importantes. La première est qu'au bout de deux mois, la Commission publique doit publier son compte-rendu et la Commission nationale publier ce qu'elle appelle un bilan du débat. C'est dans ce document-là, qui sera un document public évidemment, que nous rendrons compte de ce qui se sera passé. Et trois mois plus tard, c'est-à-dire le 7 janvier 2016, le maître d'ouvrage devra décider des conséquences qu'il tire du débat public, à la fois sur le fait qu'il donne ou qu'il ne donne pas suite à son projet et également comment est-ce qu'il entend le modifier ou l'adapter en fonction de ce qui se sera dit pendant le débat public. Et troisième élément, quels sont les éléments de processus de concertation qu'il suggère ou propose de mettre en place pour poursuivre, s'il le souhaite, l'échange avec le public pour la mise en œuvre de son projet.

Dans cette organisation, il y a évidemment des éléments d'information qui sont mis en place sur le projet et sur le débat, qui émanent soit du maître d'ouvrage, soit de la Commission particulière. Beaucoup de cette information, ou toute l'information au-delà de celle qui est éditée en forme de papier, toute l'information qui utilise les supports d'expression de l'informatique avec le site du débat qui est ici rappelé, c'est là aussi que vous pouvez vous exprimer, soit sous forme de contribution, soit pour les personnes morales sous forme un peu plus institutionnelle, avec ce que nous appelons le cahier d'acteurs, qui est une sorte de 4 pages sur le projet. Et c'est également là que questions et avis peuvent être déposés tout au long du débat par ceux qui le souhaitent. Puis, le débat n'est pas seulement un débat virtuel et électronique. C'est aussi un débat de rencontres. À ce titre-là, nous avons organisé un certain nombre de rencontres sur une aire géographique que nous avons estimée être l'aire pertinente pour le débat, qui est l'aire d'impact, qui est l'essentiel du littoral de Pornic aux Sables-d'Olonne, en passant par les îles évidentes de Noirmoutier et d'Yeu.

Sur la forme du débat, 8 réunions publiques. Nous sommes là à la 5^e, donc nous sommes un peu au-delà du milieu du débat. 5 ateliers dont 3 précédents une séance publique qui ont tous eu lieu. 5 sessions de débat mobile – là encore, beaucoup ont eu lieu dans les jours qui précèdent –, dans lesquelles nous sommes allés à la rencontre des événements qui survenaient sur le territoire, à la fois la fête du vent, le marché, la course des ports vendéens, et j'en passe. Puis, nous avons également, au début de la période, au moment où l'année scolaire était encore pleinement active, tenu trois

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

ateliers avec des lycéens de La Roche-sur-Yon, dont certains s'intéressaient à des formations liées au secteur de l'éolien.

Dernier point que je voudrais évoquer : comment participer ce soir ? D'abord, en prenant la parole, avec simplement deux exigences. L'une est que vous vous présentiez pour la transcription des débats, et la deuxième d'avoir des interventions raisonnablement courtes, de façon à laisser la place et le temps suffisant pour que tous ceux qui le souhaitent puissent intervenir. Également, vous pouvez profiter de l'occasion pour déposer des questions écrites. Le questionnaire à cet effet vous a été donné lorsque vous êtes rentrés. Si vous le remplissez, vous voudrez bien le remettre aux hôtes et nous le porterons sur le site.

Voilà ce que je voulais dire en introduction à cette séance sur ce qu'est le débat public et comment nous l'avons organisé sur ce projet. Je suis évidemment prêt à répondre à vos questions s'il y en a. Je vois une dame qui a levé la main. Si vous voulez bien, je donnerai d'abord la parole à Madame et ensuite je vous donnerai la parole.

Christine MU

Bonjour. Je m'appelle Christine MU. J'ai plusieurs remarques, quelques questions aussi, mais elles viendront peut-être après. Ma première remarque m'a été inspirée par le précédent débat public que j'ai suivi sur internet, n'étant pas à Noirmoutier ce jour-là. J'ai eu la tristesse et le regret de considérer que ce n'était pas un débat public. J'ai moi-même posé des questions via internet, elles n'ont jamais été amenées jusqu'à vous. Ce n'était pas un débat public. Il y avait en face du public très clairsemé de la salle des Salorges, nous pouvons le regretter aussi d'ailleurs, une assemblée de « technocrates », de personnes en costume cravate, très savantes, un jeune homme que je ne vois pas ici qui avait réponse à tout. Très peu de questions, pas d'opposition au projet. Personnellement, j'ai ressenti une énorme frustration. Et j'espère que ce ne sera pas le cas ce soir, parce que nous sommes là réunis beaucoup plus nombreux, et j'en suis très satisfaite, parce qu'il y a aussi beaucoup de personnes qui ont œuvré pour qu'il y ait beaucoup de monde à cette séance. Nous ne sommes pas des « *yes men* », comme disent les Américains. En français, nous pourrions dire des « *béni-oui-oui* ». D'ailleurs, j'espère que nos maires respectifs entendront ce message. Nous ne sommes pas des « *yes men* », nous sommes ici pour défendre une île, pour défendre son patrimoine, pour défendre ses professionnels, ses artisans, pour défendre la beauté du site. Ce projet sort de toute pertinence. Il est presque démodé avant d'exister. C'était ma première remarque.

Vous faites déjà un très long monologue qui nous a coupé un peu notre énergie. Nous étions arrivés ici avec beaucoup de dynamisme. Je suis au regret de dire que revoir tout ce que nous pouvons voir sur le site internet est un peu regrettable, mais les choses sont ainsi.

Ma deuxième question concerne la présence ici dans la Commission de personnes qui sont toutes représentantes, toutes des acteurs du service public. Il y a donc une sous-représentation très nette des acteurs des services des activités professionnelles privées. Cela nuit peut-être, cela grève peut-être ce que vous appelez la neutralité de cette Commission.

J'ai par ailleurs une autre remarque sur la notion qui consiste à poser la question de ce débat public. Ce débat public n'aurait-il pas dû avoir lieu avant le choix du site ? J'ai envie de dire : à quoi sert tout cela ? À quoi sert toute cette énergie dépensée pour un projet qui est ruineux, inadapté, anti écologique et très nuisible à toutes les activités ici représentées. Je considère que le débat public, à ce stade, n'est qu'une opération de *make-over*, de maquillage. Nous sommes ici dans l'habillage de quelque chose qui est un fait accompli. Et nous refusons le fait accompli ici. Enfin, je m'exprime pour les personnes qui, autour de moi, sont présentes. Nous refusons ce fait accompli, puisqu'il semblerait que nous ne puissions modifier ce projet qu'à la marge. Il y a des milliers de questions qui se posent. Moi, je suis active dans l'association que représente ici M. HUGUET, qui est l'Association NENY, Non aux éoliennes Noirmoutier Yeu, depuis 2009. J'ai acheté ici une maison en 2008, dont je sais très bien qu'elle aura perdu beaucoup de sa valeur si ces éoliennes se font, et j'espère qu'elles ne se feront pas. Parce que j'ai envie de dire : pourquoi avoir choisi ce site précisément ? Sans doute parce que M. JOSPIN était très influent et que ce site n'a pas été installé à l'île de Ré. Pourquoi ne l'avons-nous pas mis beaucoup plus loin ? C'est évident, parce que s'il est plus près, les mairies touchent des subventions colossales, tout cela pour nous faire payer un coût de l'électricité de plus en plus onéreux, c'est-à-dire 6 fois le prix actuel de l'électricité. Je crois que j'en ai assez dit pour exprimer ma position. Je dirai simplement, et je

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

laisserai s'exprimer les personnes qui sont pour ce projet – il faut la parole à tout le monde – que je suis très étonnée de ces deux panoramiques qui sont fallacieux, qui sont trompeurs, qui sont insidieux, parce qu'ils sont pris de La Barre-de-Monts. Ils ne sont pas pris de Noirmoutier. Ils ne sont pas pris de la pointe du devin. Nous avons effectivement demandé, via l'association NENY d'avoir des photos panoramiques comme celles-ci, dans ce format, avec la bonne distance par rapport au champ d'éoliennes. Or, ces deux photos présentes en salle sont trompeuses, insidieuses. Vous parlez de transparence. J'ose espérer que ce soir, en fin de débat public, nous aurons avancé sur tous ces points, que vous nous aurez écoutés, que vous aurez pris en compte des données qui sont rationnelles et qui ne sont pas juste émotionnelles.

(Applaudissements)

Joël BRUNO MORET

Bonsoir. Je m'appelle Joël BRUNO MORET. Je possède une entreprise qui met en valeur les produits de l'île de Noirmoutier en les distribuant auprès des grands restaurants parisiens et nationaux. Et je suis donc très attaché à l'image de l'île. Très, très attaché à l'image de l'île que, je crois, je fais évoluer dans le bon sens. Je crains que les éoliennes mettent à mal mon travail et notre travail. Je pense qu'une main tendue, le souhait des mairies de toucher des subventions est valable, mais bien triste, parce que derrière, comme Christine MU l'indiquait, il n'y aura pas d'éoliennes à l'île de Ré, pas devant La Baule, pas devant toutes les stations balnéaires très chics.

[Intervention hors micro]

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Un peu d'ordre s'il vous plaît. Monsieur a la parole. On répondra à tour de rôle, l'un après l'autre.

Joël BRUNO MORET

Ces photos sont également fausses. J'habite sur le Bois de la Chaise et je vois les éoliennes de Bouin, qui sont à la même distance que celles qui seront de l'Épine, par exemple. C'est à peu près la vue que j'ai de chez moi, sauf que les éoliennes que vous avez l'intention d'installer sont deux fois plus grandes. Donc, je peux vous garantir que ces photos que je viens de découvrir sont totalement fausses. Je crains que l'image de l'île souffre énormément et que l'on considère que nous sommes des pauvres. Il n'y aura plus qu'à faire venir tout le monde pour la journée en autocar pour visiter nos éoliennes. Cela va être très gentil. Si l'île a besoin de créer des emplois, ce n'est pas compliqué. Il faut mettre le pont payant, et tout sera valorisé et tout le monde voudra venir. Voilà, j'ai fini.

(Applaudissements)

Hugo GUILLAUTEAU

Bonjour. Je m'appelle Hugo GUILLAUTEAU...

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Vous permettez que je puisse un peu organiser la parole. Qui demande la parole ? Bien, je vous la donnerai, mais j'aimerais que l'on ne s'empare pas comme cela du micro.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Hugo GUILLAUTEAU

Excusez-moi. Je voudrais rapidement vous lire un article paru dans le Figaro magazine, écrit par Jean-Philippe DELSOL qui est le Président de l'institut de recherche économique et fiscale :

« Si les éoliennes poussent comme des champignons, c'est moins par souci écologique que par l'appât de l'argent public. Les tarifs exorbitants auxquels EDF doit produire ou racheter cette énergie sont financés par la contribution du service public de l'électricité, une sorte d'impôt déguisé qui représente environ 17 % de la facture des usagers et qui est appelé à grossir encore pour atteindre 30 % en 2017. Pour parvenir à élargir sur la mer le parc de ces nouveaux moulins à vent, l'État incite les opérateurs à subventionner les communes et les organisations professionnelles concernées. Pour le seul site de Noirmoutier, attribué cette année à un consortium mené par GDF Suez, afin de produire une puissance de 500 milliards de Watt, les subventions annuelles allouées aux pêcheurs, via les fonds maritimes et aux communes littorales du site seront de 7,5 millions d'euros par an. Cette somme considérable représente par exemple 1,1 million par an pour la seule commune de Noirmoutier et une incitation énorme à l'approbation du projet. Bien entendu, l'opérateur qui paiera ces subventions les récupérera sur le prix de vente du kilowatt, 5 fois supérieur au prix du marché de différence, étant payé par le consommateur. L'autre argument fallacieux utilisé à cor et à cri est celui de l'emploi, dont l'État et les installateurs d'éoliennes font valoir que ces projets sont créateurs. La réalité est tout autre. Dans l'exemple reproductible du site de Noirmoutier, les emplois pérennes sont ceux de maintenance. Ils ne seront guère plus de 100 à 130. En regard de quoi, la Commission de régulation de l'énergie a elle-même annoncé que le surcoût pour la collectivité du projet de Noirmoutier serait de l'ordre de 330 millions d'euros par an pendant 20 ans. Une telle somme correspond à un montant de 2,5 millions d'euros par an et par emploi créé. C'est aussi ce que coûteraient la construction et le fonctionnement annuel d'un hôpital de 1 000 lits, avec tous les emplois qu'il y a à faire. »

(Applaudissements)

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Avec un certain nombre de ces remarques, nous sommes rentrés dans le débat sur le projet. Je souhaiterais mettre un peu d'ordre dans cette séance. Par conséquent, je vous propose la chose suivante. Je ferai un commentaire ou des éléments de réponse sur 3 points, parmi ceux qui ont été évoqués, dans lesquels la Commission nationale ou la Commission particulière et l'organisation du débat ont été interpellées. Je ne me prononcerai pas sur le projet, je ne suis pas là pour cela. Et donc, je ne m'aventurerai pas sur ce terrain-là. Je vous propose qu'après le maître d'ouvrage fasse sa présentation ou une présentation adaptée du projet, pour s'assurer que toute l'information est bien disponible sur ce dont nous parlons aujourd'hui. Et après, nous reprendrons les échanges.

Je voudrais répondre sur trois points sur les commentaires qui ont été faits sur l'organisation du débat. Le premier est que s'il suffit que j'enlève ma cravate pour passer pour neutre, je suis tout à fait prêt à le faire. Et je ne suis pas sûr que ce soit sur ce terrain-là que nous devons nous situer. Par contre, ce que j'observe, ce qui n'est pas exact, c'est qu'aujourd'hui dans cette commission qui comporte 6 personnes, 2 sont originaires de la fonction publique et 4 sont liés au secteur privé. Par conséquent, l'équilibre que vous avez décrit n'est pas exactement celui de la réalité.

Deuxième point que je voudrais traiter, c'est le moment auquel intervient le débat. C'est toujours un sujet d'interrogation. Soit le débat est trop tôt et à ce moment-là nous ne connaissons pas assez le projet et ne pouvons donc pas discuter sérieusement. Soit le projet a fait l'objet d'un certain nombre de définitions et à ce moment-là nous considérons qu'il est trop tard, et par conséquent ce n'est plus la peine de débattre. Je prends le débat aujourd'hui à l'endroit où l'état actuel du droit conduit à ce qu'il ait lieu. Et l'état actuel du droit conduit à ce qu'il ait lieu au moment où il y a un projet qui est défini, qu'il y a un pétitionnaire, un porteur. Et ce porteur a été défini par une procédure qu'a conduite l'État, sur laquelle il ne m'appartient pas de me prononcer, et qui n'est pas le sujet du débat. Vous avez parfaitement le droit de faire des observations sur ce point-là et je peux vous assurer qu'elles seront retranscrites dans le compte-rendu. Et j'ai bien noté que vous considérez que c'est plus en amont, notamment sur le choix des zones dans lesquelles peuvent se localiser de tels projets, que ce type de débat devrait avoir lieu. Il y a eu une consultation au moment où les zones ont été définies par l'État. Elle ne prenait pas la forme d'un débat public. C'est cela aujourd'hui l'état du droit et j'en prends acte.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Troisième point sur lequel je voudrais faire un commentaire, c'est sur les photomontages. Je voudrais rappeler que la restitution, la simulation de l'impact que peut avoir le projet sur le paysage est une question qui est d'abord techniquement, scientifiquement une question difficile. Parce que les méthodes que l'on peut suivre ne vont pas de soi. Elles sont variables et sont perfectibles. Sur ce point-là, la Commission a veillé à organiser, assez en amont du débat – cela a dû se passer au mois d'avril – un premier atelier dans lequel nous avons cherché à échanger premièrement sur les méthodes que nous suivons et deuxièmement les endroits dont nous imaginions qu'il pouvait être intéressant de faire des restitutions. Cet échange a permis d'éclairer ce qu'était la méthode. Et du point de vue de la Commission, qui là-dessus a une certaine responsabilité et l'assume, les méthodes qui ont été mises en œuvre par ceux qui les ont mis en œuvre sont ce que l'on sait faire de plus correct dans l'état actuel de la pratique. Et nous avons fait intervenir cette occasion des experts de ces sujets qui ont effectivement rapporté qu'elles étaient, de leur point de vue et de leur expérience de scientifiques spécialisés, les méthodes fiables auxquelles nous pouvions avoir recours.

Sur les localisations, un certain nombre sont disponibles. Un certain nombre d'autres ont été définies et réalisées ultérieurement. Elles sont venues compléter la panoplie de tous les photomontages qui sont disponibles et que vous pouvez voir sur le site internet. Il y en a un certain nombre – le maître d'ouvrage rappellera combien – qui sont à partir des sites de l'île de Noirmoutier. Voilà ce que je voulais dire sur ces trois points-là.

Je vous propose maintenant de passer la parole au maître d'ouvrage et après... Oui ?

[Intervention hors micro]

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Je vous en prie.

Jean-Pierre HUGUET, Président de l'association NENY

Bonjour. Jean-Pierre HUGUET, Président de l'association NENY. Je voulais faire une remarque sur cet aspect visuel. J'ai fait moi-même partie de cette commission de concertation qui a eu lieu au mois d'avril. Il était effectivement convenu qu'à chaque réunion publique, il y aurait une présentation visuelle. Ce que j'ai constaté immédiatement en rentrant dans la salle – à Noirmoutier, je crois que c'est le deuxième débat qui a lieu et après cela partira dans d'autres villes –, c'est que nous avons des photos dont nous savons que ce sont les meilleures représentations possible qui se trouvent sur des schémas hémisphériques qui se trouvent ici. Mais elles ne sont pas de Noirmoutier. Il y en a une seulement. Nous sommes dans l'île de Noirmoutier. Il y a au moins 5 photos prises sur l'île de Noirmoutier. Il n'y en a qu'une qui est présentée de l'autre côté. Le reste est sur les papiers qui se trouvent derrière. Je trouve très regrettable que l'on ne présente pas dans une réunion à Noirmoutier les photos de Noirmoutier.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Toutes n'ont pas été tirées dans ce format-là.

Jean-Pierre HUGUET, Président de l'association NENY

Non, je ne suis pas d'accord. Les photos ici de La Barre-de-Monts ne nous intéressent pas, pour nous, pour ce soir. Ce sont les photos de Noirmoutier qui nous intéressent. Je ne comprends pas. On m'a dit que c'est la Commission qui est responsable. Eh bien, Messieurs de la Commission, il y a un problème.

(Applaudissements)

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Il y en a au moins une. Et les autres sont visibles sur internet. Très bien, je propose que nous passions le film. Et ensuite votre intervention.

Projection d'une vidéo

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Je suis Claude MIDI, le directeur développement de ce projet des Éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Je suis accompagné de Lucile FORGET, qui est la responsable locale du développement, basée aujourd'hui à Nantes. Nous ferons une présentation à deux voix et à trois thématiques. La première sera une explication des caractéristiques du projet, de son calendrier, de son ampleur, qui tentera de répondre à une partie des questions qui ont été posées tout à l'heure en salle. Ensuite, nous présenterons la thématique plus spécifique de cette réunion plénière qui est relative aux impacts économiques selon deux thématiques : la thématique plus industrielle de l'emploi, de la filière puis des emplois locaux, et enfin de la partie socioindustrielle locale relative au tourisme et en particulier à la pêche. Lucile fera cette partie de la présentation.

Avant toute chose, rappeler le cadre et les objectifs de ce projet, c'est-à-dire le resituer dans son contexte. La première chose que nous devons dire sur cette thématique est bien de se dire que le projet a vocation à participer à la transition énergétique. Cette transition énergétique se constitue depuis Rio et est essentiellement basée depuis le Grenelle de l'environnement, et maintenant la loi de transition énergétique qui est encore en débat parlementaire et qui a fixé un certain nombre d'objectifs à l'Europe puis à l'État français, décliné dans le droit français de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020 et de 32 % à l'horizon 2030. La transition énergétique a d'autres objectifs, en particulier en termes de maîtrise de la consommation et autres. Mais spécifiquement sur la partie énergie renouvelable et les éoliennes en mer qui nous intéressent ce soir, l'objectif qui a été fixé est celui qui est indiqué ici de 6 000 MW installés, de capacités éoliennes en mer, à l'horizon 2020.

Cela veut dire que l'État français, pour décliner cette politique, a fait le choix de fonctionner par appel d'offres. Et en même temps dans ces deux appels d'offres dont nous parlerons, l'État a eu un certain nombre d'exigences qui ont constitué les critères de choix des consortiums qui ont été choisis. Ces critères de choix ont été définis, 40 % la création d'une filière industrielle, c'est-à-dire de dire que nous ne pouvons pas faire de l'éolien en mer en important uniquement du matériel, mais bien en le construisant sur le sol français. 40 % de la note pour l'évaluation de l'appel d'offres. 40 % liés au prix de l'énergie – j'y reviendrai – la constitution et le modèle économique de ces parcs éoliens en mer. Et enfin, les 20 % restant sur l'exemplarité environnementale de ce projet. Cela veut dire que ce projet a vocation à mettre en place les conditions économiques de création d'emploi et de savoir-faire. Nous y reviendrons. Et également de pouvoir contribuer à créer non seulement une filière en capacité de construire les parcs de ces premiers et deuxièmes appels d'offres, mais également d'être demain exportatrice.

Vous avez les résultats de ces appels d'offres. Ce sont les 6 implantations qui sont indiquées là. En partant par le nord, au large de Tréport et de Dieppe, de Fécamp, de Courseulles, les îles d'Yeu et de Noirmoutier qui nous intéressent et celui de Saint-Nazaire, en face de La Baule, comme cela a été indiqué tout à l'heure. Cet appel d'offres fixait un certain nombre d'invariants, la zone d'implantation – nous y reviendrons –, la puissance maximale, qui a été indiquée dans le film, et également le calendrier, ce que je vous présente maintenant.

Vous avez vu les caractéristiques de ce projet sur le schéma tout à l'heure dans le film. Revenons-y deux minutes. 17,3 km de l'île de Noirmoutier, 20 km de La Barre-de-Monts, la côte, et 11,7 km de l'île d'Yeu. Sur le carré indiqué de 112 km², cela permet l'implantation de 62 éoliennes de 8 MW, constituant les 496 MW permettant de rentrer dans le plafond des 500 MW imposé par l'appel d'offres. Et le coût du projet est un coût d'investissement d'environ 2 milliards d'euros.

Le calendrier prévisionnel du parc est important par rapport à un certain nombre de questions qui ont été posées. Il a commencé par un appel d'offres en 2013 qui a vu son attribution pour ce deuxième appel d'offres dont nous parlons, qui

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

était sur les zones du Tréport, et des îles d'Yeu et de Noirmoutier qui nous intéressent aujourd'hui, en juin 2014. Cette attribution en juin 2014 est l'attribution d'une autorisation d'exploiter. Je reviens sur ce terme parce que c'est important pour la suite, c'est-à-dire que nous avons obtenu à cette date-là l'autorisation d'exploiter et surtout l'autorisation de continuer à travailler pendant un peu plus de 4 ans pour pouvoir finaliser notre dossier. Autorisation d'exploiter ne veut pas dire autorisation de construire. 2015, nous sommes dans le débat public qui a été présenté tout à l'heure par le Président. Décision du maître d'ouvrage qui dira, après avoir écouté le public, voilà comment nous adaptons ce projet, avec le panel qui a été indiqué tout à l'heure. Et nous avons derrière à mener une étude d'impact qui nous permettra d'aller analyser l'ensemble de l'état initial, que ce soit dans le domaine de l'emploi, de l'immobilier, du tourisme, de l'environnement. Tous ces aspects-là. Faire un état initial. Qu'est-ce qu'un état initial sur une zone assez large qui est un peu plus large que celle qui a été indiquée pour le débat public, puisqu'elle va sur son ampleur maximale depuis là où j'habite à Larmor-Plage, jusque plus au sud sur les îles d'Oléron ? Donc faire cet état initial sur l'ensemble de cette zone, puis dire : « Maintenant, Monsieur le maître d'ouvrage, si vous mettez un parc éolien en mer, quel est l'impact sur cet état initial ? » Nous aurons à rendre ce dossier-là et un certain nombre d'éléments que je vous expliquerai tout à l'heure au plus tard en juin 2017. Après juin 2017, il y aura une enquête publique. Cette enquête publique permettra de mettre à disposition de l'ensemble des acteurs que vous êtes un certain nombre d'éléments qui, justement, permettront de connaître l'état initial tel qu'il a été réalisé et les impacts identifiés par le maître d'ouvrage. Donc, de donner un avis. Puis, derrière cela, à partir de cette date-là, l'État sera en mesure à la fin de cette enquête publique de donner ou pas l'autorisation de construire, au titre de deux lois, loi sur l'eau et la partie occupation du domaine public maritime, qui interviendront dans le courant de l'année 2018. Ce qui veut dire que nous pourrons à ce moment-là nous mettre en situation de construire. D'abord, de trouver les financements, puis de construire ce parc. Ce qui veut dire que nous commencerons à construire à partir de fin 2018, début 2019, selon le schéma qui est aujourd'hui notre schéma prévisionnel. Avec une installation qui se terminera dans le courant de l'année 2021 pour une mise en service du parc à partir de 2021, si ce parc se fait.

Les enjeux du projet aujourd'hui identifiés. Vous avez compris que nous avons réalisé, dans le cadre de l'appel d'offres, une réponse. Bien évidemment, dans le cadre de cette réponse, nous avons identifié un certain nombre d'enjeux. Nous n'avons pas encore réalisé l'ensemble de l'état initial. Nous n'avons pas réalisé l'étude d'impact dans son ensemble. Pour autant, nous avons identifié sur un certain nombre d'éléments les enjeux de ce projet. Nous en avons placé quelques-uns là. Ce n'est pas la totalité de notre dossier remis lors de l'appel d'offres, mais pour autant voilà ce que nous avons identifié, quelques thématiques : l'environnement, le paysage et pour la thématique qui nous intéresse plus spécifiquement ce soir – nous reviendrons sur les autres thématiques bien évidemment à la demande – les enjeux industriels autour de ce parc, le tourisme et la pêche professionnelle.

Commençons par la partie industrielle et l'impact sur l'emploi local. Comme je vous le disais tout à l'heure, ce projet a une vocation industrielle. Bien évidemment, un parc éolien en mer a d'abord vocation à produire de l'électricité. Gardons cela comme objectif essentiel. Mais en même temps, l'État a jugé la recevabilité et la pertinence de notre dossier sur un certain nombre d'éléments, dont celui de la création de la filière industrielle et de l'emploi local. Vous l'avez vu tout à l'heure, il y a plusieurs phases dans ce projet. Je vais les reprendre une par une pour vous expliquer quels sont les emplois qui peuvent être associés à ce projet.

Première phase : la phase de développement. Cette dernière recouvre ce que nous avons appelé la période de levée de risques et derrière tout ce qui mène jusqu'à l'année 2018, donc qui est la décision finale d'investissement. Cela veut dire que nous réaliserons, pendant cette période-là jusqu'à 2018 un certain nombre d'études, d'avant-projets, puis de projets pour définir bien la faisabilité de ce parc et de ses impacts. Cette phase de développement comprend diverses études et nous avons déjà commencé à travailler sur les retombées possibles au niveau du territoire, en termes d'études et de réalisation. Pour cela, un certain nombre de prestataires régionaux ont déjà été mobilisés. Nous avons déjà dans notre recherche, et nous pourrons vous dire comment, favorisé par la connaissance, par l'utilisation des réseaux et des clusters locaux, l'emploi local en allant chercher des PME de votre région, mais également du grand Ouest pour ce qui concerne notre part, d'aller chercher évidemment des entreprises locales, pertinentes, performantes, mais locales. Un certain nombre de sujets sont identifiés. Par exemple, sur les études environnementales, Innosea qui est une entreprise installée à Nantes. Sur les travaux en mer, nous avons un certain nombre de sociétés dont quelques-unes qui sont assez connues pour vous, je pense à Atlantique Scaphandre ou à Océa. La société qui a produit le film est également une entreprise de la région. Voilà un certain nombre d'exemples que vous avez sur ce *slide*. Également, vous l'avez compris, lorsque nous

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

avons fait le choix de ce projet, lorsque nous avons répondu à l'appel d'offres, nous avons fait le choix de notre partenaire exclusif fournisseur des éoliennes. Bien évidemment, le poids des éoliennes dans ce projet est important. Et nous avons fait le choix d'Adwen. Adwen est rentré dans la même situation. Adwen qui est une coentreprise, de la partie éolien en mer, d'Areva et de la partie éolien de Gamesa, grosse entreprise dans le domaine de l'éolien terrestre. Cette société a donc, elle aussi, fait le choix de rechercher, d'aller capter, d'identifier et de faire progresser les entreprises locales pour rentrer dans la chaîne de sous-traitance. Bien sûr, dans la chaîne de sous-traitance, en 2018, 2019, lorsque nous construisons le parc. Mais il y a un certain nombre d'histoires, et je laisserai Philippe KAVAFYAN, dans sa présentation tout à l'heure, nous expliquer que d'ores et déjà des entreprises qui ont été identifiées pendant cette recherche pour la construction du parc en 2018 – 2019, contribuent déjà à la construction de parc ailleurs en Europe. Pour cela et sur l'ensemble des domaines que j'évoquerai ce soir, bien évidemment nous arrivons sur une région où nous avons besoin d'avoir un certain nombre d'acteurs locaux qui soient capables de structurer, de nous aider, de nous faire connaître, de nous faire gagner du temps dans la connaissance du tissu. Pour cela, nous travaillons bien évidemment avec des locaux et des clusters. Je pense par exemple à Vendée Expansion ou Neopolia. Ils interviendront d'ailleurs tout à l'heure.

Les étapes à venir, par exemple, dans le domaine du développement. Pour pouvoir qualifier pleinement la ressource en vent, nous avons fait le choix d'installer un mât en mer, un mât de mesure du vent. Et pour cela, sur ce mât de mesure en mer, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé au travers d'un certain nombre d'outils et au travers de ces clusters locaux pour pouvoir identifier des prestataires locaux possibles.

La phase de construction peut se subdiviser en deux étapes : une étape de fabrication et une étape d'installation. Sur la fabrication, nous avons à fabriquer plusieurs éléments, les éoliennes, les fondations, les sous-stations, les câbles. C'est l'objectif de la création de cette filière. Bien évidemment, cette filière qui construit des éoliennes, Adwen, celle qui construit les fondations – un certain nombre d'événements aujourd'hui laissent à penser que STX est en train de se lancer et d'avoir des réussites dans ce domaine-là, également dans le domaine des sous-stations – nous avons à lancer cette filière. Bien évidemment, lorsque nous construisons un parc de 62 éoliennes, nous n'alimentons pas, nous ne donnons pas un plan de charge à cette filière pendant plusieurs années. Nous reviendrons sur le calendrier. Ce qui veut dire que ces sociétés, Adwen et les autres, ont la nécessité de venir chercher d'autres projets en France, mais également à l'étranger pour mobiliser et continuer à mobiliser des emplois qui auront permis ce que nous avons pu faire au travers de l'appel d'offres, permis la construction des usines qui ont été évoquées tout à l'heure, et qui seront précisées tout à l'heure.

Deux mots sur le processus de sélection dont j'ai parlé tout à l'heure. Systématiquement, quand nous travaillons sur un appel à manifestation d'intérêt ou sur une prévision de commande, nous faisons une identification de nos besoins. Puis, nous publions ce que nous appelons ces appels à manifestation d'intérêt au travers d'un outil qui s'appelle CCI Business. Cet outil permet de mettre au travers d'un réseau, au travers d'un outil informatique, l'information sur les demandes, sur les exigences techniques, sécurité, prix du maître d'ouvrage, au travers de cet outil pour pouvoir identifier des entreprises. Et ces entreprises, ensuite, viennent vers nous pour dire quels sont les domaines de compétence dans lesquels elles ont besoin de progresser et pour permettre effectivement la création de cette filière pour éviter ou les rendre aussi concurrentes que possible avec des prestataires étrangers qui, eux, savent déjà faire sur les parcs déjà construits ailleurs.

En termes d'emplois, cette phase de construction nous permettra de mobiliser des emplois. Mobiliser des emplois, c'est exactement ce que fait tout un chacun quand il rentre quelque part pour acheter. Lorsque vous achetez un frigo pour chez vous, vous mobilisez une partie d'une chaîne de production. Nous le faisons de façon un peu plus importante dans le cas d'Adwen, puisque nous allons, par l'engagement de commande sur les deux parcs, en l'occurrence sur celui des îles d'Yeu et de Noirmoutier, mais également sur celui du Tréport, lui permettre de s'engager à construire des usines. Et nous lui donnons un plan de charge. Ce plan de charge permet de mobiliser des emplois (6 000) pendant l'ensemble de la phase de construction qui nous concerne. Ces 6 000 emplois se décomposent en 1 500 emplois directs et 4 500 emplois indirects. Un emploi direct est celui qui contribue directement à la construction du parc. Un emploi indirect est, pour ceux qui connaissent le terme de sous-traitant de rang 2, ceux qui viennent aider le prestataire de rang 1, celui qui contribue directement, l'aider et lui apporter éventuellement des pièces. Nous parlons également, dans le vocabulaire, certaines fois d'emplois induits. Les emplois induits sont un peu différents. Je prends un exemple très basique. C'est par

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

exemple de l'hôtellerie, le fournisseur de repas qui viendrait intervenir. Des emplois directs, des emplois indirects, des emplois induits. Les emplois mobilisés, vous l'avez compris, sont des emplois qui ne sont pas créés par le maître d'ouvrage. Par contre, ce sont des emplois qui feront que le maître d'ouvrage donne une visibilité, un plan de charge à un fournisseur. Comment se décomposent ces 1 500 emplois ? Ils se décomposent en 750 emplois spécifiquement pour Adwen, pour la fabrication des éoliennes. Rappelez-vous le *slide* avant. 480 emplois pour la fabrication des autres composants du parc, les fondations, les sous-stations, les câbles. Et 270 emplois qui vont, eux, travailler à la phase d'installation. C'est la mobilisation de ces emplois-là par le maître d'ouvrage qui permettra de donner des plans de charge, de permettre de créer à certaines sociétés des emplois pour contribuer à l'ensemble de ces phases liées à la construction.

Dans les carrés sur la droite, en écriture un peu plus fine, vous avez la nature des emplois. Nous pourrions y revenir parce que j'ai entendu un certain nombre de questions tout à l'heure dans les ateliers sur la nature de ces emplois et aussi les niveaux de formation.

Vous avez quelques décompositions des emplois indirects. En particulier, dans la fabrication des composants de l'éolienne, ce sont des emplois indirects qui contribueront à permettre de fabriquer l'éolien. Pour ceux qui sont des habitués de la navale, quand on fonctionne en nombre d'heures, il faut garder qu'un parc éolien à construire et à exploiter représente environ 10 millions d'heures de travail, que nous avons traduit là en équivalent temps plein, en emplois. Sur ces 10 millions d'heures, la partie construction représente 32 % de ce total. Où sont les autres ? Nous y venons.

Une fois que nous avons construit, installé, nous avons à exploiter et maintenir ce parc. Un point de calendrier. Une fois que nous aurons obtenu l'autorisation de construire et que nous aurons commencé à construire, nous arrivons en 2019, nous finissons la construction effectivement si ce parc se fait. En 2021, nous mettons en service le parc concerné. Et là, plusieurs agendas sont à prendre en compte. Un premier agenda est celui de la possibilité d'occuper le domaine public maritime. C'est ce que j'expliquais, finalement l'autorisation de construire, ce qui vaudrait sur terre. L'occupation du domaine public maritime serait donnée au maître d'ouvrage pour 30 ans. À compter du moment où nous obtenons cela, c'est-à-dire que nous n'avons pas commencé à construire, nous construisons, puis nous exploitons et ensuite nous démantelons. L'appel d'offres nous a offert à nous, consortium, de la visibilité sur un tarif de rachat. Et ce tarif de rachat est donné pour 20 ans à partir du moment où nous injectons le premier kWh sur le réseau. Vous voyez apparaître un deuxième chiffre qui est celui de 25 ans. Si vous prenez les 30 ans d'autorisation du domaine public maritime, que vous enlevez la phase de construction, que vous enlevez la phase de démantèlement qui est prévue techniquement, financièrement dans les comptes du maître d'ouvrage, il reste environ 25 ans, parmi lesquels 20 ans sont couverts par un tarif d'obligation d'achat, c'est-à-dire que l'État, dans le cadre de sa loi de transition énergétique dit : « Ce courant m'intéresse. En plus, c'est du courant vert. Effectivement je vais l'aider. »

Pendant cette phase d'exploitation, les 20 ou 25 ans, l'obligation ce sont des emplois – et c'est ce qui était dit dans l'article que vous avez lu, Monsieur – des emplois directs, créés localement, non délocalisables, qui sont chargés d'assurer de la maintenance préventive, curative, mais également de l'exploitation, c'est-à-dire de la visibilité et de la télécommande de ce parc, puisque ce parc sera télécommandé. Ces 125 emplois directs seront basés respectivement entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier. Et vous avez là également la description de ce que seront ces 125 emplois basés sur les îles d'Yeu et de Noirmoutier. Les emplois indirects sont décrits à côté. Ce sont les prestataires qui, lorsque des actes de maintenance lourds ou spécifiques seront nécessaires, les 125 emplois, l'équipe de maintenance aura à faire à des sous-traitants. Pour cela, vous l'avez vu dans les encadrés en vert sur chacun des deux *slides*, la création d'une filière ne se fait pas comme cela. C'est-à-dire que si demain matin, en 2021, je me réveille et que j'ai besoin d'avoir des exploitants de parc éolien en mer, je ne trouverai pas cela sur les îles d'Yeu et de Noirmoutier, pas plus qu'en Vendée, pas plus qu'en Pays de Loire. Cela veut dire que nous avons fait un choix fort, qui est celui avec Adwen, de travailler à la formation, formation initiale, mais également formation continue, et insertion également pour que le jour où cette activité rencontrera une nécessité que nous puissions avoir des personnes formées susceptibles d'intervenir. Pour un exemple précis, quelqu'un qui serait chargé de l'exploitation du parc en 2021, si c'était son premier emploi, cette personne viendrait juste d'obtenir, je l'espère, son passage en seconde. Cela veut dire qu'il faut que nous nous y prenions assez tôt pour pouvoir faire prendre conscience à ces jeunes que des opportunités sont offertes pour eux.

Cette phase d'exploitation prévoit de s'installer sur les deux bases qui sont l'île d'Yeu et de Noirmoutier. Une activité pérenne pendant 20-25 ans. Et bien évidemment, ce travail-là nécessite, avec l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

soient gestionnaires du port ou des collectivités, de travailler sur la façon dont nous pourrions amener ces activités sur ces ports, qui ont déjà une activité de pêche, de fabrication, et voir comment nous pourrions rendre compatible tout cela. C'est un travail important. Nous avons un peu de temps, mais nous allons commencer à y travailler très rapidement.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Ce que je vous propose maintenant, à ce stade, avant de continuer, que les intervenants puissent développer toujours les questions économiques, de vous donner la parole pendant environ 30 minutes, pour commencer à poser vos questions, que ce soit de façon générale sur le projet ou d'une façon plus particulière sur les retombées économiques. Monsieur ?

Vincent GUY

Vincent GUY, ingénieur à Paris, mais en vacances à Noirmoutier et très attaché à notre île. Je voudrais revenir sur le calendrier. Quand nous voyons ce calendrier qui s'étale, je ne dirai pas indéfiniment, mais jusqu'à une date très avancée, ne pouvons-nous pas craindre que cette technique d'éolien, qui est tout de même pas mal décriée, même par les professionnels, soit dépassée et que nous en soyons à une nouvelle technologie telle que l'hydrolien ? Et là, cela poserait peut-être beaucoup moins de problèmes.

(Applaudissements)

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci de votre question, Monsieur. Sur l'éolien, je ferai une réponse très courte en deux temps. Et nous pourrions, si vous voulez, poursuivre ensuite. Première chose, ce projet se fera avec des éoliennes d'une nouvelle génération, 8 MW, qui sont construites sur une base fiable, des éoliennes Adwen qui sont en mer, pour certaines, depuis 2009. Cela veut dire que nous partons d'une base fiable, notre fournisseur Adwen part d'une base fiable et a *upgradé*, a permis de mettre les nouvelles technologies dans ces éoliennes. Cela veut dire que les éoliennes qui seront installées là seront des éoliennes de dernière génération. C'est la première réponse.

La deuxième que je peux faire, c'est que le premier parc d'éoliennes en mer qui a été installé au Danemark en 1991, tourne toujours et les éoliennes sont toujours en place. Cela veut dire que ce sont des machines qui ont une capacité de vie longue. Bien évidemment, nous pouvons imaginer que dans 20 ans un certain nombre de choses auront évolué dans les technologies, probablement également dans la maîtrise des coûts. C'est certain. Pour autant, à l'heure actuelle, les machines que nous allons installer, je l'espère, sur ce projet, sont les machines les plus récentes et les derniers cris de l'innovation.

Concernant l'hydrolien, nous sortons bien évidemment du sujet. Je ne suis pas en charge de l'hydrolien. Je peux vous donner juste deux éléments. Aujourd'hui, l'hydrolien industriel n'a pas de vie. Il est aujourd'hui sous forme de projets. Il va s'installer dans le cadre d'un appel à manifestation lancé par l'ADEME, financé sur des crédits recherche, pour installer des parcs pilotes dans les deux seuls sites français qui sont réputés pour avoir des courants susceptibles de faire tourner des hydroliennes qui ont 25 m de haut. Ce sont des puissances de 1 à 2 MW. Les machines dont nous parlons là sont des machines de 8 MW. Ces machines-là font 25 m de haut. Et les deux sites dans lesquels cela peut s'installer sont les sites du Raz Blanchard au large de Cherbourg et le site du Fromveur entre les îles d'Ouessant et la côte bretonne qui m'est chère. Ce sont les deux sites en France. Il y aura en 2017 la construction de deux parcs pilotes de 4 hydroliennes et un retour d'expérience qui viendra après. Le potentiel hydrolien est sans doute intéressant dans un mix énergétique. Il ne remplacera pas la capacité de produire les 6 parcs dont nous venons de parler et ceux qui viendraient éventuellement dans un 3^e appel d'offres. Par contre, il viendrait le compléter.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci. Monsieur, avec les lunettes ?

Jean-Michel LAURENCE

Merci. Je me présente, Jean-Michel LAURENCE. Je suis conseiller municipal de Noirmoutier, conseiller communautaire de l'île de Noirmoutier et président de l'association Alternance Noirmoutier. Tout d'abord, j'aimerais faire trois observations pour enrichir ce débat. Je tiens à remercier M. le Président, Jacques ROUDIER, d'avoir organisé ce débat. Mais je note qu'il y a un petit décalage, cher Président, entre votre objectif qui est d'enrichir la décision du maître d'ouvrage et déjà la présentation qui nous est faite. Je rejoins les inquiétudes de Madame sur le fait qu'il nous semble que par rapport au dossier qui me semble très bien ficelé déjà, et la présentation très technique, très précise qui a été faite par le maître d'ouvrage, nous pouvons nous interroger sur l'enrichissement que pourrait apporter la population à cette décision du maître d'ouvrage. Je note que, comme l'a fait d'ailleurs notre sénateur honoraire, Jacques OUDIN, dans la presse il y a trois jours, que nous ne pouvons vraiment qu'intervenir à la marge. Le sénateur OUDIN propose en effet une question très technique rentrant vraiment dans le dossier sur le fait qu'il faudrait reculer ce projet de 5 km, d'aller de 17 à 22 km. Au regard du dossier technique que j'ai consulté, je vous renvoie à la page 39 du dossier du maître d'ouvrage que vous avez remis tout à l'heure. Il semble que par rapport à l'effet de courbe de l'effet visuel, ce décalage de 5 km seulement n'aurait finalement que très peu d'impacts au niveau visuel, réduirait la visibilité de 8 m de l'ouvrage. C'est-à-dire que les éoliennes de 210 m, nous verrions à 22 km 202 m de l'éolienne, il manquerait 8 m. Ma question est la suivante : d'abord, pouvez-vous nous confirmer qu'en effet ce recul n'impacterait que très peu le paysage ?

D'autre part, notre association Alternance Noirmoutier a bien réfléchi sur ce dossier. Et nous pensons en effet, comme beaucoup de Noirmoutrins que ce dossier est ficelé. Nous en sommes au stade des compensations éventuelles par rapport à l'impact sur le paysage. C'est pour cette raison que je souhaite que soit noté dans le compte-rendu de notre débat le fait que nous demandons officiellement ce soir, en ce 9 juillet, l'enfouissement de toutes les lignes électriques sur tous les territoires impactés, c'est-à-dire l'île d'Yeu et l'île de Noirmoutier, et également la gratuité de l'électricité pendant toute la durée de l'exploitation pour ces mêmes territoires. Cela nous parait le prix à payer par rapport à l'impact sur nos territoires.

Dernier point très précis aussi. Dans le dossier officiel, vous avez mentionné qu'il y a des fonds qui sont mis de côté pour assurer le financement du démantèlement du parc éolien en 2041 ou un peu plus tard. J'aimerais savoir quel est le montant précis de ces fonds prévus et je souhaiterais également que cette réponse soit inscrite dans le marbre de notre compte-rendu afin que chacun puisse pleinement assumer ses responsabilités dans l'avenir. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Concernant vos deux dernières remarques sur le fait que vos propos soient intégralement repris dans le compte-rendu, je vous rassure complètement : ils seront intégralement et mot pour mot dans le compte-rendu. Est-ce que vous avez, maître d'ouvrage, quelques commentaires à apporter par rapport aux observations de Monsieur.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci de vos questions. Plusieurs points ont été évoqués. Le fait de pouvoir changer des choses, le fait de pouvoir éventuellement reculer cette zone, et la partie démantèlement. Vous me complétez si j'ai oublié des points dans ce que vous avez dit. La partie démantèlement est quelque chose qui fait partie de l'appel d'offres, de la constitution même de l'appel d'offres tel qu'il a été rédigé par l'État et public. Vous pouvez donc y accéder. Il y est indiqué comment doit être structurée la mise en place de ce fonds de démantèlement, puisque c'est un fonds. Par contre, le montant du démantèlement n'est pas connu à ce jour, ne serait-ce que parce que les technologies pourraient évoluer. Par contre, nous savons exactement combien, tous les ans, nous pouvons mettre, nous devons mettre. Nous avons une réserve initiale, puis un versement dans ce fonds tous les ans pour constituer une réserve. Aujourd'hui, l'état actuel des

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

connaissances de ce qu'il faudrait faire pour rendre le site à l'état initial est suffisant pour réaliser cela avec les techniques d'aujourd'hui. Maintenant, comment sera-ce fait au moment où ce sera fait ? À ce stade, je ne peux pas y répondre.

Sur le déplacement de la zone, c'est une question sans doute intéressante puisqu'elle a été réfléchie par l'État dans le cadre du 3^e appel d'offres, de réfléchir à d'autres zones. En revanche, nous avons répondu et travaillons aujourd'hui sur une zone qui est identifiée, qui est celle que nous vous avons montrée tout à l'heure. Elle a été choisie par l'État, sur un certain nombre de critères, sur une phase de concertation initiale.

[Intervention hors micro]

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Attendez. Laissez-le parler.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Elle a donc été définie par l'État. Je vous invite à poser la question à l'État. Donc, un certain nombre de critères...

[Intervention hors micro]

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

S'il vous plaît, respectez la parole de chacun. Ce sera beaucoup plus productif et beaucoup plus constructif. Si tout le monde parle en même temps, nous ne nous en sortirons pas. Il est tout à fait normal que vous ayez des positions, que vous les argumentiez et nous prendrons le temps qu'il faudra pour que vous puissiez vous exprimer. Ne vous tracassez pas.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Nous allons vous donner quelques éléments, mais en même temps ce sont des critères qui ont été effectivement définis par l'État. Je le répète. Et ces critères-là étaient en particulier sur la quantité de vent, la ressource en vent, les éléments environnementaux, c'est-à-dire l'existence de contraintes particulières environnementales sur ce site, ce qu'il n'y a pas à cet endroit-là, également sur la faisabilité technique et nous y venons pour répondre plus particulièrement à votre question. L'atout français maritime a la spécificité de plonger assez rapidement et effectivement quand on s'éloigne un peu plus, en particulier quand on s'éloigne des 5 km que vous avez évoqués, nous atteignons des profondeurs qui ne sont aujourd'hui techniquement pas accessibles sur de l'éolien en mer. Autre particularité, ce qui a été indiqué sur les zones qui ont été évoquées dans la presse, auxquelles vous faites allusion, il se trouve que – je laisserai éventuellement le Comité régional des pêches qui est dans la salle s'exprimer – ce sont des zones qui ont des particularités et des spécificités en termes de pêche. Et donc, il y aurait là aussi des conflits d'usage. C'est-à-dire un choix qui est le fruit d'une matrice multicritère qui a été montée par le CEREMA, discutée au cours de réunions publiques. Et ensuite, il a été pris la décision de zones propices, passées dans les différents appels d'offres. Vous en avez aussi qui ont été définies pour l'éventuel 3^e appel d'offres qui est évoqué.

Sur le prix de l'électricité, nous en dirons deux mots. D'abord, le prix de l'électricité n'est pas fixé par les Éoliennes en mer d'Yeu et de Noirmoutier. En France, et pas qu'en France métropolitaine, le choix a été fait par l'État de définir un tarif qui est défini par une péréquation, c'est-à-dire que quel que soit l'éloignement que vous situez d'un site de production, vous payez l'électricité le même prix, que vous soyez sur l'île de la Réunion ou à proximité de la centrale nucléaire de

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Penly, le prix de l'électricité est le même. Ce que nous pouvons mettre en avant sur ce projet, c'est que l'appel d'offres présente un certain nombre de spécificités. Je vous en ai indiqué certaines, en particulier le fait de contribuer à la création d'une filière industrielle, de prévoir également le démantèlement, ce qui pour un certain nombre d'autres projets énergétiques n'était pas fait. Mais également a été défini non pas un prix ou une gratuité de l'électricité, mais a bien défini ce que l'on a appelé une taxe éolienne. Nous y reviendrons tout à l'heure. J'ai des éléments si vous le souhaitez. Une taxe éolienne qui fait que, notant qu'un certain nombre d'acteurs locaux (communes, Comité des pêches et un certain nombre d'acteurs du milieu nautique) pourraient au travers de cette taxe éolienne qui a été évoquée au cours de l'atelier, qui représente effectivement un montant de 7 millions d'euros par an, venir travailler sur des projets. Je ne parle pas de compensations, je parle bien de projets liés à l'environnement et tenant compte effectivement du fait que les communes littorales situées à proximité et en visibilité de ce parc seraient attributaires d'une taxe éolienne.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci. Une question écrite nous a été remontée en tribune. Je pense que c'est la même que celle qu'a exprimé Monsieur sur le démantèlement, et le coût du démantèlement. Monsieur avait posé cette question. Est-ce vous peut-être ? Je pense que la question écrite a eu la réponse à travers le questionnement de Monsieur. Madame ?

Liliane LAMALLE, Association NENY

Liliane LAMALLE, NENY. Vous parliez tout à l'heure de zones propices. Normalement, Noirmoutier n'aurait pas dû être retenue, parce qu'il y a entre l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu une zone de tirs militaires. Et normalement nous n'aurions pas dû retenir le site de Noirmoutier.

D'autre part, je voulais faire une remarque. Sur l'île, nous avons toujours essayé de préserver la nature, et là nous deviendrons une île industrielle d'après ce que vous nous expliquez. Lorsque nous étions aux Sables-d'Olonne, je vous avais posé une question, mais vous ne m'avez pas répondu. Les éoliennes, ce n'est pas simplement du vent. Je voulais savoir comment sont fabriquées ces éoliennes, quels matériaux sont utilisés. Sont-ils recyclables ? Vous n'aviez pas répondu à ces questions, s'il vous plaît.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Je crois que vous aviez effectivement, lors d'une réunion, abordé la question des terres rares qui rentrent dans la fabrication des aimants.

Liliane LAMALLE, Association NENY

Il n'y a pas que les terres rares.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Je crois que la réponse vous avait été donnée par le maître d'ouvrage.

Liliane LAMALLE, Association NENY

Non, pas du tout. Je n'ai pas eu de réponse. Et je voudrais savoir si les matériaux qui sont utilisés pour les éoliennes sont recyclables. D'autre part, M. le Maire de Noirmoutier, vous êtes là pour protéger la mer. Que faites-vous ?

(Applaudissements)

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

[Intervention hors micro]

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci. Attendez, pour que Madame puisse avoir la réponse à sa question sur le recyclage des matériaux utilisés pour la fabrication des éoliennes. Que dit le maître d'ouvrage sur cette question-là ?

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Puisque nous parlons des éoliennes, je passerai la parole à mon fournisseur préféré, Adwen. Philippe KAVAFYAN, veux-tu bien répondre à cette question ?

Philippe KAVAFYAN, Représentant d'Adwen

Bonsoir. Je suis Philippe KAVAFYAN, je représente la société Adwen, qui est responsable de la fourniture des éoliennes et, une fois installées, de la maintenance. Je suis prêt à enlever la cravate si cela crée une barrière entre nous.

[Interventions hors micro]

Philippe KAVAFYAN, Représentant d'Adwen

Je suis sûr d'avoir eu votre attention. Maintenant, pour les terres rares, les éoliennes présentent trois grandes familles de matériaux dont nous nous soucions pour le recyclage. Il y a beaucoup d'acier dans le mât. Vous avez un autre élément sensible, ce sont les pales qui sont en fibre de verre, un composite. Et il y a un élément assez stratégique qui, dans la génératrice, effectivement comme nous faisons appel à des aimants permanents, sollicite 450 kilos de terres rares dans la machine de 8 MW dont nous parlons. Dès la conception, parce que c'est maintenant exigé en Europe sur ce type d'équipements, nous devons intégrer le recyclage. Que ce soit nous ou nos partenaires sous-traitants, nous devons anticiper la possibilité de recycler une grande partie de ces matériaux. Pour l'acier, c'est assez simple. Pour la partie fibre de verre et composite, c'est un besoin que nous avons en commun avec le terrestre et l'éolien en mer. Donc, là, des technologies sont en train de se mettre en place. Le volume fait que des acteurs se positionnent. Et nous pourrions réintégrer les matériaux. Sur les terres rares, je pense pouvoir vous dire que sur nos 450 kilos, 90 % sont recyclables.

[Intervention hors micro]

Philippe KAVAFYAN, Représentant d'Adwen

Je ne suis pas assez spécialiste pour vous dire pourquoi les 10 % qui restent posent un petit souci, mais dans tous les cas...

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Parlez avec un micro, afin de pouvoir enregistrer et que tout soit bien retranscrit, mot pour mot, dans le compte-rendu.

Liliane LAMALLE, Association NENY

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

S'il vous plait, je voulais savoir si c'était une entreprise à risque. Parce que quand on utilise des matériaux qui peuvent être nuisibles, vous savez que dans l'industriel, il y a des entreprises à risque. Est-ce que vous faites partie des entreprises à risque ?

Philippe KAVAFYAN, Représentant d'Adwen

Non, nous ne sommes pas classés sur les entreprises à risque, sauf pour être très précis, sur la fabrication des pales. Il y a un classement de l'usine en raison du risque d'inflammabilité, comme il y a de la résine. Effectivement, l'usine de pales a des contraintes un peu différentes. L'usine d'assemblage de la partie mécanique de la nacelle n'est pas classée. En revanche, sur la partie fabrication des pales, il y a un périmètre de sécurité, lié au fait qu'il y a beaucoup de résine. Et la résine étant inflammable, il faut un périmètre de sécurité, ce que nous demandent les autorités.

Liliane LAMALLE, Association NENY

Et si tout cela tombe à la mer ?

Philippe KAVAFYAN, Représentant d'Adwen

Si tout cela tombe à la mer, c'est en général facilement récupérable.

Liliane LAMALLE, Association NENY

Oui, mais la mer sera polluée.

Philippe KAVAFYAN, Représentant d'Adwen

Non, Madame. La mer ne sera pas polluée parce que nous le récupérerons. Mais cela ne tombe pas à la mer.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Autre question ?

Liliane LAMALLE, Association NENY

S'il vous plait, je n'avais pas fini, Monsieur.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Que tout le monde puisse s'exprimer. Je vous redonnerai la parole, je vous le promets.

Liliane LAMALLE, Association NENY

D'accord. Merci.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Monsieur au polo jaune.

Jean-Yves GENDRON

Bonsoir à tous. C'est la première fois que je participe à un débat public. Cela fait un moment que je me demande ce que je fais là, mais je vais essayer tout de même de jouer un peu le jeu. Je pense que le débat de ce soir ne se déroule pas du tout comme il devrait se dérouler. C'est sans doute le débat qu'il y a eu en Angleterre au début du train et dans d'autres pays au début de la voiture. Les opposants ont eu raison, parce que cela ne s'est pas fait. Mais nous, nous sommes face à un problème d'énergie, de consommation d'énergie. Nous pouvons le regretter ou pas. Il faut passer à des énergies renouvelables. C'est un choix politique qui a été fait. Sur le plan économique, ce n'est certainement pas le meilleur, mais cela satisfait les gens. Maintenant, il faut accepter qu'il y ait des engins tels que les éoliennes qui s'installent quelque part.

[Intervention hors micro]

Jean-Yves GENDRON

Mais Madame, c'est comme les impôts. Vous êtes toujours d'accord pour que l'on prenne chez le voisin, mais pas chez vous. Le voisin peut toujours, mais pas vous. Revenons, si vous voulez bien au problème des éoliennes. Je pense que les choses se feront. C'est utopique de croire que cela ne se fera pas. C'est le site Noirmoutier, Yeu. Après tout, pourquoi pas ? Il n'y a sans doute pas que des inconvénients. Et moi, je crois qu'il faudrait positiver. Il y avait plein de questions qui peuvent se poser, des questions techniques comme le système d'ancrage qui est un système important, système derrick ou système à pieu. Il y a plein de choses comme cela qui sont importantes.

Quant à la pollution, si une pale tombe à l'eau, c'est vrai que nous la récupérerons et si un bateau en plastique coule...

[Intervention hors micro]

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

S'il vous plait. Laissez Monsieur s'exprimer.

Jean-Yves GENDRON

Je pense que le débat aurait pu se dérouler sur des bases comme cela. Mais il est peut-être encore temps. Et d'essayer d'être un peu constructifs.

Quant à Noirmoutier, je suis certainement dans la salle parmi ceux qui sont le plus attachés à Noirmoutier, parce que j'habite dans la maison dans laquelle je suis né. Nous ne devons pas être nombreux dans ce cas-là. Enfin, je fais partie de ceux-là et j'ai quelques heures de vol. Cela a des inconvénients, cela a aussi des avantages. Donc, je peux dire que je suis très attaché à Noirmoutier et je préfère voir des pales dans un projet intelligent tourné à 17 km de Noirmoutier que de voir des camping-cars à 2 m de mes yeux, tourner en boucle, ainsi que les voitures. Donc, si vous voulez parler de la protection de Noirmoutier, là vous me trouverez, mais sur des discussions intelligentes, par sur les discussions, tel que cela se passe ce soir. C'est catastrophique ce qui se passe ce soir. Ce n'est pas l'intérêt de Noirmoutier que vous défendez. À Noirmoutier, il y a des jeunes qui veulent travailler. Je préfère voir des emplois dans des milieux dits industriels, bien que Madame a utilisé ce mot dans un sens péjoratif. J'ai toujours été dans l'industrie et j'en suis fier. Je préfère voir des emplois industriels pérennes créés. Je préfère qu'il y en ait 60 à l'année qui soient créés, que de voir des marchands de kebab 2 mois dans l'année en train de nous « emmerder ». Alors, il faudrait peut-être repositionner les

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

choses. Là, nous ne sommes pas là pour parler de l'avenir de Noirmoutier. Je voudrais bien que nous en parlions un jour, parce que Noirmoutier est en train de « crever » de la pollution, de tout ce que vous voulez et ce ne sont pas les éoliennes. Par contre, sur le projet éoliennes, je pense que nous pouvons avoir une discussion intelligente et essayer d'en tirer le meilleur pour Noirmoutier. Et de toute façon, le projet se fera, alors les combats d'arrière-garde, ce n'est bon que pour les jeunes.

(Applaudissements)

Bruno de TRÉMIOILLES, Commission particulière du débat public

S'il vous plaît. C'est moi qui donne la parole. Monsieur le maître d'ouvrage, voulez-vous répondre à Monsieur sur les fondations ? Puisque Monsieur a parlé des fondations, soit des pieux, soit des derrick. Pouvez-vous répondre à cette question ?

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Oui, j'en profite pour vous indiquer que la Commission particulière du débat public nous a demandé de faire en amont de ce débat des documents intéressants. Nous avons distribué à l'entrée le dossier du maître d'ouvrage. Vous avez également des fiches, et en particulier une fiche sur les fondations. Cette fiche explique quels sont les différents types de fondation et indique qu'à ce stade, le maître d'ouvrage a fait le choix de ce que vous avez appelé des fondations derrick ou que l'on appelle également des fondations jacket, qui sont des treillis métalliques. Un treillis métallique donc qui supporte l'éolienne, qui a une partie sous l'eau, une partie au-dessus de l'eau et sur lequel une pièce de transition est posée et pour lequel vous avez une éolienne qui vient au-dessus. Nous avons une *slide* qui pourrait être présentée sur ce sujet-là. C'est aujourd'hui le cas de base que nous avons choisi. Vous avez la *slide* au-dessus avec quelques dimensions indiquées. La partie droite, et ce dont vous parlez, ce sont des fondations que l'on appelle de type jacket, donc structure métallique. Ces fondations sont posées, sur lesquelles des pieux viennent ancrer cette structure métallique sur le fond de la mer. Elles présentent un certain nombre d'avantages, en particulier sur le fait de ne pas avoir d'excavations liées au courant au pied de ces éoliennes. Elles présentent également des intérêts d'un point de vue environnemental – je laisserai les spécialistes, si vous le souhaitez, s'exprimer sur le sujet. Elles présentent aussi pour nous un certain nombre d'avantages. C'est une construction rapide, une installation qui est sans doute un peu moins impactante d'un point de vue environnemental qu'une fondation de type gravitaire, c'est-à-dire un bloc de béton. Ce bloc de béton est certes neutre, il peut présenter des avantages lui aussi d'effet récifs, mais a besoin d'une excavation assez haute. Et le troisième type de fondation est des fondations dites mono pieu. C'est une sorte de crayon que vous plantez dans le sol et qui viendrait supporter l'éolienne. La nature du sol du plateau des Bœufs présente une possibilité pour nous d'installer ce type de fondations dites jacket. Il a aussi un intérêt industriel que je vous laisse deviner dans la région. Et il est donc prévu de mettre en place les éoliennes sur ces fondations de type jacket.

Bruno de TRÉMIOILLES, Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur, vous vouliez poser une question. Et je vous redonne la parole ensuite, Madame.

Yves LE QUELEC, Vendée Nature Environnement

Merci. Yves LE QUELEC pour l'association Vendée Nature Environnement. J'ai bien compris le message, il faut revenir au sujet. Je voulais revenir sur les emplois. J'ai un besoin d'éclaircissement. Puis, j'aurai une question également sur l'éventualité du futur du projet. Nous avons parlé de la question des emplois cet après-midi dans l'atelier. Évidemment, la présentation n'a pas pu être modifiée depuis, je le comprends parfaitement. Mais je pense qu'il y a besoin d'y voir plus clair. C'est-à-dire que recouvrent en réalité les 6 000 emplois par rapport au projet dont nous parlons ? Et en faisant la part de ce qui peut être cumulé entre le projet du Tréport, le projet d'ici et éventuellement celui de Saint-Brieuc si j'ai bien compris. Je pense qu'il faut pouvoir clarifier cela, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et que le débat soit clair.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Puis, une question subsidiaire : les 3,4 millions d'heures associées aux 6 000 emplois, je n'ai pas fait le calcul très précis, mais à la louche, je n'ai pas l'impression que cela colle vraiment. Donc, il y a peut-être également à préciser au point de vue qualitatif comment tout cela s'organise.

Ma question, derrière, sur l'éventualité de ce que peut devenir ce projet. J'ai bien compris que dans toute la dimension filière industrielle à construire, il y a des effets d'échelle à gagner et qu'effectivement des synergies se mettent en place, en associant divers projets, et pour ce qui nous concerne particulièrement il y a le consortium qui travaille, qui est issu des mêmes entreprises qui travaillent sur le projet de Dieppe – Le Tréport. Il y a le projet d'Yeu et de Noirmoutier. Que peut-il se passer si, finalement, au bout du processus du débat public qui est en cours pour les deux projets, décision peut être prise par le maître d'ouvrage d'abandonner l'un ou l'autre de ces projets ? Ce qui est à mon avis de nature à bouleverser complètement les prévisions en termes de modèle économique. Plan B ? Ou que peut-il se passer ? Merci.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Voulez-vous répondre à cette question ?

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Nous allons revenir effectivement sur la décomposition des 6 000 emplois et ensuite vous donner la perspective par rapport au plan B, ce qui montre bien qu'effectivement ce débat public a toute sa place, puisque nous pouvons envisager ce genre de perspectives.

Revenons donc sur le *slide* de ces 6 000 emplois. Ces 6 000 emplois sont bien indiqués comme étant des emplois mobilisés pendant la phase de construction. La difficulté que vous avez est qui est une difficulté de l'ensemble des acteurs présents, est qu'il y a une difficulté à faire des additions. Il faut comprendre que notre modèle parti d'un nombre d'heures nécessaires pour construire ce parc, décomposé par les différentes fabrications indiquées là : la fabrication des éoliennes. Nous avons identifié le nombre d'heures. Nous avons reconstitué cela et avons traduit cela en nombre d'emplois, en temps plein, pendant la phase concernée. Ce sont des emplois mobilisés. Cela veut dire que nous ne sommes pas, nous, maître d'ouvrage, par exemple prenons les emplois Adwen – je laisserai éventuellement Philippe KAVAFYAN compéter tout à l'heure – cette fabrication et ces 750 emplois sont mobilisés par le maître d'ouvrage pour fabriquer le parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Je ne parle pas du Tréport. Ces 750 emplois sont mobilisés pendant la phase de construction. Bien évidemment, l'ensemble de la phase de construction, ce sont donc la fabrication, plus l'installation. Ces 750 emplois ne sont pas mobilisés pendant les 3 ans. Ils sont mobilisés pendant la période nécessaire à la fabrication des éoliennes des îles d'Yeu et de Noirmoutier. De la même façon, le parc du Tréport, dont vous parliez tout à l'heure, est constitué de la même façon, avec le même nombre d'éoliennes. Nous mobiliserons ces mêmes emplois pendant la période. Idem pour la partie fabrication. Et vous comprenez que cette logique que je vous indique, c'est 270 emplois qui ne sont pas mobilisés pendant la période des 3 ans, puisqu'ils sont relatifs à l'installation et que cette installation se fera certes pendant les 3 ans, mais en cumulé le nombre d'heures représente un équivalent de 270 équivalents temps plein. C'est cette décomposition sur les emplois directs. Nous sommes bien sur les emplois directs. Et ces emplois-là sont des emplois qui sont mobilisés pour le seul parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Le schéma est exactement identique pendant la même période pour le parc de Dieppe – Le Tréport. Et d'ailleurs, Philippe pourra le dire, pour Saint-Brieuc, ce sera sans doute la même chose. Pour autant, vous n'avez pas 6 000 + 6 000 + 6 000 emplois. Puisque l'étalement de ces fabrications se fait sur des usines qui sont globalement en capacité à construire les 62 éoliennes, un peu moins ou un peu plus, pendant une année, par exemple, pour la fabrication des éoliennes.

Est-ce plus clair, M. LE QUELLEC ? Non, toujours pas. Je ne l'ai pas convaincu. Excusez-moi ? Je n'ai pas compris.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Ce que je vous propose, c'est de prendre une dernière question avec Madame, aux cheveux noirs. Ensuite, il est intéressant tout de même d'entendre les intervenants pour compléter le message sur le problème des aspects des retombées économiques. Je vous redonne ensuite – rassurez-vous – la parole pendant 30 minutes. Ensuite, il y aura un dernier intervenant, et à nouveau l'intervention de la salle. Vous ne serez pas frustrés pour poser vos questions. Madame ?

Françoise ROUARD

Je ne sais même pas si je dois décliner mon identité. Cela n'a aucune importance. Je suis à Noirmoutier et je suis une électricienne. Je paye mes impôts en France et je suis française, voilà. Je viens à Noirmoutier depuis 60 ans.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

C'est dommage parce que nous ne pouvons pas rapporter votre propos.

Françoise ROUARD

Alors, je m'appelle Françoise ROUARD. Je voudrais savoir s'il y a un représentant des marins pêcheurs de l'île de Noirmoutier. Parce qu'on me dit que tous les marins sont contre ce projet. Donc, le président du syndicat de marins pêcheurs de Noirmoutier devait venir ce soir. Je voudrais savoir s'il est là.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Est-ce que le représentant du syndicat ou un représentant de la pêche est là ? Nous allons lui donner le micro, mais que faut-il qu'il dise ?

Françoise ROUARD

Non, mais attendez. D'après les marins, vous savez très bien que dans 20 ans, il n'y aura absolument plus un poisson à pêcher dans cette zone. Les éoliennes créent des vibrations énormes, dans l'atmosphère, dans la mer évidemment. Donc, il n'y aura pas un poisson pendant 20 ans dans cette zone qui est une zone de pêche. Tous les marins de Noirmoutier, au contraire de ceux de l'île d'Yeu, à qui on a « monté le bourrichon », très bien, sont contre ce projet. Donc, j'aimerais bien qu'ils aient la parole. C'est tout.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Tout à fait volontiers. Monsieur peut s'exprimer, mais il n'avait pas encore levé la main.

Françoise ROUARD

Après, j'ai d'autres questions aussi à vous poser.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Après, nous passerons aux intervenants et ensuite vous pourrez reparler. Les autres également. Monsieur le marin pêcheur ?

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Ion TILLIER, COREPEM

Bonsoir. Pas marin pêcheur, mais salarié des marins pêcheurs. Je suis Ion TILLIER. Je travaille au Comité régional des pêches qui est l'organisation professionnelle régionale de tous les marins pêcheurs qui ont une obligation d'adhésion. Effectivement, vous ne trouverez pas un marin pêcheur de la région qui aurait envie d'avoir des éoliennes sur son secteur de travail. Après, les marins pêcheurs ont pris la décision, et ce, dès 2009, 2010, la phase de concertation menée par l'État sur les zones propices, de ne pas opposer de rejet massif face à ce développement de l'éolien *offshore*, de chercher au contraire à avancer dans le travail pour s'en accommoder le mieux possible, faire en sorte que les secteurs restent des secteurs pêchant. C'est un élément très important. Cela se voit d'ailleurs dès les discussions sur cette concertation que vous pouvez retrouver dans les comptes-rendus sur le site de la Préfecture. Nous avons la spécificité en région d'avoir des parcs sur des secteurs rocheux. Tout simplement, du point de vue des marins pêcheurs, cela a été préféré parce que la cohabitation entre des arts dormants (filets, casiers, palangres) semble beaucoup plus aisée d'un point de vue sécurité en mer que la cohabitation avec des arts dormants, que ce soit du chalut pélagique ou du chalut de fond. Donc, c'est le premier élément. Je vous le dis clairement : oui, les marins pêcheurs ne souhaitent pas d'éoliennes, mais ils souhaitent s'en accommoder le mieux possible. C'est la position tenue par l'organisation professionnelle et les marins pêcheurs de la région.

Ce que je vous engage également, pour avoir plus d'informations, parce que je ne pense pas que ce soit le lieu pour discuter spécifiquement de la pêche ce soir, c'est de venir peut-être en discuter directement avec des marins pêcheurs que je souhaite voir nombreux à la réunion dédiée à la pêche, qui aura lieu le 29 juillet, de mémoire, à La Barre-de-Monts, ainsi que la possibilité de compulsurer d'ici peu de temps le cahier d'acteur que nous venons de rendre à la Commission du débat public et qui indique à la fois la position que je viens d'exprimer et l'ensemble de questions que soulève ce projet, qui sont évidemment très nombreuses, mais sur lesquelles nous souhaitons vraiment avancer avec l'État, avec le porteur de projet, pour avoir des garanties sur la poursuite d'activité au sein du parc.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je redonne la parole au maître d'ouvrage, Mme FORGET, sur le tourisme. Ensuite, je demanderai un tout petit éclairage à Réseau transport d'électricité, lui aussi pourvoyeur d'activité économique, puisque le réseau de transport d'électricité est responsable du câble électrique entre la sous-station en mer et la station à haute tension de Soullans, donc là aussi création de valeurs. Je demanderai ensuite, de façon rapide, à Adwen de nous parler des créations d'emploi et des retombées économiques, liées à la création de ces éoliennes. Et je vous redonne la parole pendant le temps nécessaire pour pouvoir vous exprimer.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Si nous pouvons reprendre au niveau de la séquence de la présentation, avant de laisser avec plaisir la parole à Lucile FORGET, je veux juste vous présenter des *slides* que nous avons prévues sur les retombées économiques. Les retombées économiques sont d'abord celles classiques d'une société, c'est-à-dire que nous retrouvons bien évidemment l'impôt sur les sociétés. Donc, des retombées économiques de type fiscales. Les taxes professionnelles, les taxes d'occupation du domaine public maritime – nous en avons parlé – d'environ 2 millions d'euros. Et les retombées fiscales spécifiques à l'éolien. Je l'ai expliqué tout à l'heure. Prenant en compte le fait qu'il y avait péréquation du tarif de l'électricité sur l'ensemble du territoire métropolitain et des îles, l'État a fait le choix de demander au maître d'ouvrage de payer, en fonction de la puissance installée, non pas de l'électricité produite, mais de la puissance installée, une taxe de 7 millions d'euros, répartis à 50 % au niveau des communes littorales, à 35 % au niveau du Comité national des pêches et à 15 % pour le financement de projets durables. Donc, autant de retombées fiscales pour le territoire. Et je laisse maintenant la parole à Lucile.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Étant donné que le temps est compté et qu'il faut laisser place aux questions, je vais néanmoins vous présenter un des enjeux importants que nous avons identifiés sur ce projet, qui a des impacts, des effets sur l'économie locale. C'est effectivement le tourisme. Au-delà du fait que la Vendée représente le premier département touristique, nous savons qu'en Vendée se trouvent 4 % de la capacité d'accueil marchande de la France et que ce tourisme représente un chiffre d'affaires de plus de 2,6 milliards d'euros et 10 000 emplois qui sont permanents, liés au tourisme. Et ces 10 000 emplois doublent pendant l'été. Bien évidemment, notre objectif est de faire que ce projet éolien *offshore*, s'il se fait finalement, s'intègre dans la dynamique touristique, économique de la Vendée.

[Interventions hors micro]

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Pour ce faire, tout comme nous le faisons pour l'environnement, nous allons réaliser un état initial de l'activité touristique et effectuer aussi une analyse des effets potentiels du projet sur l'activité touristique. Nous avons missionné un bureau d'étude, qui travaillera là-dessus et réalisera dès cet été une étude spécifique à ce sujet, en s'appuyant bien évidemment sur des protocoles qui sont pour certains proposés par l'État, mais en se basant aussi sur des enquêtes auprès des mairies, sur les prix de vente des maisons, avant que le parc éolien ait été annoncé, et depuis. Et cela permettra de voir ou pas si le prix de l'immobilier a pâti de cela. En se basant aussi sur le volume des transactions, en se basant sur des enquêtes auprès des notaires et aussi en se basant sur un retour d'expérience de ce que nous voyons se produire à l'étranger. Comme le précisait M. MIDI, depuis 1990, il existe des parcs éoliens *offshore* en Europe du Nord, que ce soit au Danemark, en Allemagne ou en Angleterre. Et donc, même si effectivement tout n'est pas transposable, cela permet tout de même d'avoir déjà une première sensibilité sur l'évolution de l'impact des projets sur l'activité touristique et aussi sur l'immobilier. Il y a déjà des études qui ont été réalisées, qui sont consultables sur internet, au grand public, qui montrent en Suède, en Allemagne ou en Angleterre, non seulement le tourisme n'a pas baissé. Au contraire, les activités et les propositions d'aménagement touristique qui ont été proposées ont rencontré un certain succès. Elles ont drainé entre 5 000 et plus de 30 000 touristes par an. Nous ferons en sorte de faire bénéficier les îles d'Yeu et de Noirmoutier, et aussi le littoral vendéen de ce retour d'expérience.

Et pour ce faire, nous essaierons dans la mesure du possible d'accompagner des projets. Certains ont commencé à être travaillés, identifiés avec les élus, avec les acteurs du tourisme. Mais malgré ce que vous pouvez croire peut-être pour certains, rien n'est figé. Et tout est encore à écrire. Nous vous invitons à nous rejoindre dans les mois et les années à venir dans les groupes de travail spécifique qui seront poursuivis, parce qu'ils existent déjà, et à nous aider à enrichir cette offre touristique de manière à ce que vous puissiez vous-mêmes constater que, oui, il y a des retours positifs. C'est pareil pour l'habitat et pour l'impact sur l'immobilier.

Effectivement, il n'y a pas besoin des éoliennes. Mais nous espérons que les éoliennes permettront de diversifier l'activité touristique.

[Interventions hors micro]

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

S'il vous plait, laissez l'intervenante terminer son message.

Lucile FORGET, responsable du développement local, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Un dernier point avant de laisser de nouveau place aux questions, c'est la pêche professionnelle. Cela a été évoqué. La pêche professionnelle représente en Vendée un pan important de l'activité économique. Nous avons, dès la conception du projet, pris en considération les demandes des professionnels de la pêche. Vous voyez à l'écran la zone de l'appel

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

d'offres qui était un parallélogramme de 112 km². Et à la demande des professionnels, nous n'en avons pas occupé la totalité, de manière à laisser l'espace de bande que vous voyez au sud, libre de toute éolienne, parce que c'est une zone dans laquelle sont pratiquées des activités de chalutage. Et comme le mentionnait M. TILLIER, représentant du Comité régional des pêches, la compatibilité des activités dites d'art trainant, c'est-à-dire le chalutage et le dragage, semble plus compliquée dans l'enceinte d'un parc éolien, alors que les arts dormants qui sont pratiqués sur le reste de la zone du parc éolien semblent plus compatibles. Et c'est pour cela que nous avons aussi éloigné les éoliennes les unes des autres. Nous aurons entre 1 200 et 1 800 m entre chaque éolienne, de manière à préserver des corridors pour les activités maritimes, pour la pêche.

Juste un retour d'expérience qu'il nous semble intéressant de mentionner aujourd'hui, c'est qu'en Angleterre, la quasi-totalité des parcs éoliens *offshore* est ouverte à la pêche professionnelle. Ce n'est pas le cas dans tous les pays, mais en Angleterre, il faut le constater. Et les professionnels continuent d'y pratiquer leur métier. Nous travaillons, comme cela a été précisé, avec les autorités maritimes et aussi avec les professionnels de la pêche de manière à continuer d'élaborer un projet qui permette le maintien des activités de pêche en sécurité.

Et enfin, effectivement, pour les impacts qui n'auront peut-être pas pu être compensés, en tout cas supprimés ou évités, nous essaierons d'élaborer des mesures d'accompagnement comme vous en voyez certains exemples listés sur la diapositive.

Bruno de TRÉMIOILLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. De toute manière, un débat sera spécifique sur la pêche. Il aura lieu le 29 juillet. Je voudrais demander maintenant à M. KAVAFYAN – et je vous promets qu'ensuite pendant 30 minutes vous pourrez reprendre la parole et vous exprimer pour poser toutes vos questions – d'être relativement concis, car il y a beaucoup de questions. La personne qui disait au début que ce n'était pas un débat public, nous voudrions lui démontrer qu'il y a tout de même débat. Merci.

Philippe KAVAFYAN, Représentant d'Adwen

Bonsoir. Je voudrais éclairer les aspects de création de filière, puisque comme cela a été souligné, le projet des deux îles est un des 6 projets que l'État a décidé dans le cadre de deux appels d'offres consécutifs. Et une des exigences dans le cadre de cet appel d'offres est la création d'une filière industrielle.

Plusieurs choses. D'abord, vous avez une illustration de l'ensemble des usines qui seront construites, pour certaines déjà construites, d'autres qui sont encore à construire sur le littoral français. Mardi dernier, nous étions chez STX France à Saint-Nazaire, pour l'inauguration d'une des usines qui est mentionnée sur cette carte. C'est une réalité qui a pris corps. Les attentes en matière de création d'emplois industriels, nous les comparons avec notre expérience aujourd'hui en Allemagne. Je représente une société qui, depuis des années, en Allemagne, fait de l'éolien en mer. Et sur la base des observations en Allemagne, pour 2 700 MW installés, c'est-à-dire à peu près l'équivalent de ce que la France envisage d'ici à 2020, vous avez 19 000 emplois industriels dans l'éolien en mer aujourd'hui en Allemagne. Donc, ces attentes de 10 000 emplois nous semblent tout à fait réalistes. Et nous voyons dans le développement des compétences en France l'opportunité réelle d'associer des entreprises françaises pour réussir aussi bien en France qu'à l'étranger, dans une filière à très forte croissance en Europe.

Je représente ce soir Adwen, qui est une société créée entre Areva et Gamesa. Ce qui est très important vis-à-vis des appels d'offres en France, c'est que même si c'est Areva qui a commencé, et depuis mars 2015, c'est Adwen qui continue cette entreprise, les engagements industriels d'Areva pris vis-à-vis de nos clients, consortium porteur des projets et de l'État, sont repris entièrement par la société Adwen.

Adwen est la réunion de deux expériences complémentaires. Gamesa est un nom reconnu dans l'éolien terrestre. Ils ont 30 000 MW d'éolien installés, c'est-à-dire une très forte expérience de fabrication, de gestion de la logistique et des projets, ainsi qu'une grosse expérience des services, puisque 30 000 MW, cela fait des milliers d'éoliennes à gérer. Du côté d'Areva, ce n'est peut-être pas très connu, mais nous avons aujourd'hui, dans la catégorie des grosses machines

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

pour l'éolien en mer, c'est-à-dire des machines de plus de 5 MW, la plus forte base installée. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, avec deux projets que nous avons installés et que nous sommes en train de démarrer en mer du Nord allemande, nous avons plus de 600 MW, c'est-à-dire l'équivalent un peu supérieur à ce qui sera installé sur le projet des deux îles. Dès aujourd'hui, en opération en Allemagne, dans une catégorie de machines qui est celle qui dessinera la plus forte croissance. C'est-à-dire qu'aujourd'hui nous installons de plus petites machines en mer, et petit à petit l'industrie va vers des machines de plus en plus grandes et je vous dirai pourquoi.

Plus forte base installée, c'est aussi avec une expérience qui date depuis 2004 à terre, depuis 2009 les premières éoliennes que nous avons mises en mer. C'est très important pour nous de capitaliser sur un retour d'expérience. Nous ne souhaitons pas que, de nos éoliennes, des pales ou d'autres morceaux tombent en mer. Donc, la fiabilité est un maître-mot et la conception des éoliennes en mer se veut beaucoup plus robuste et beaucoup plus fiable que celle, par exemple, que nous avons à terre, tout simplement parce que nous n'avons pas le loisir de pouvoir accéder aux éoliennes par tout temps. Vous savez que lorsque le vent souffle, en général c'est associé avec de la houle, donc nous ne pouvons pas accéder aux machines. Et dans ces conditions-là, nous avons tendance à mettre une conception un peu robuste parce que nous voulons faire beaucoup plus d'interventions à distance, avec de la télésurveillance, que d'intervenir nécessairement pour réparer sur site. L'expérience est très importante, et c'est sur cette expérience-là, associée à la grosse expérience industrielle de Gamesa que nous capitalisons pour un marché qui nous semble très prometteur en Europe. Il est très prometteur, à condition, comme vous l'avez souligné, de baisser les coûts. Aujourd'hui, dans une phase de lancement de filière, les coûts de l'éolien en mer sont supérieurs à d'autres technologies pour produire de l'électricité. C'est reconnu par l'État avec une volonté de créer la filière et de lancer un certain nombre d'acteurs français pour leur donner une chance de réussir demain. Mais dès le prochain appel d'offres, la première exigence de l'État est d'arriver à des niveaux plus compétitifs de coûts pour l'éolien en mer.

Pourquoi y croyons-nous ? D'abord, parce qu'il y a des leviers que nous avons identifiés. Cela passe par l'innovation. De plus grandes machines. Là, nous vous avons parlé d'une machine de 8 MW. Quand nous passons d'une machine de 5 MW à une machine de 8 MW, comme nous venons de le faire sur le projet de Saint-Brieuc, où nous pouvons comparer après l'autorisation de la ministre pour passer dans la nouvelle définition du projet, entre le projet initial et le nouveau projet, vous avez 7 % d'énergie en plus produite. Donc 7 % de revenus en plus. Et comme vous avez 62 éoliennes au lieu de 100 éoliennes de 5 MW pour faire 500 MW, ici nous n'avons besoin d'installer que 62 éoliennes. Nous voyons bien que tout en produisant plus, des machines de plus grandes puissances réduisent les coûts d'installation, d'infrastructure avec les fondations. Oui, l'industrie doit baisser les coûts pour être compétitive demain et les volumes aussi bien en Europe qu'en France n'arriveront qu'avec cette compétitivité. L'autre élément qui est très important est de dire qu'il faut industrialiser, c'est-à-dire qu'il faut avoir le bénéfice d'une conception optimisée des structures, mais aussi les effets de série. Il faut arriver à un certain volume pour pouvoir réduire les coûts.

Ce que vous voyez en bas, c'est l'illustration. Tout cela étant bien entendu fait en France. Je vous parle de deux exemples très concrets sur lesquels nos équipes ont travaillé en France. STX France, qui est présent ce soir, est associé avec nous depuis 2012 pour optimiser le système entre une éolienne et la fondation qui la supporte. Nous avons réussi, grâce à un modèle intégré à réduire significativement la masse de la jacket qui supporte l'éolienne ainsi que le mât de notre éolienne. Et les gains d'optimisation réalisés nous ont permis de convaincre nos clients de considérer la jacket comme solution privilégiée sur ce projet, comme sur celui de Saint-Brieuc. Et avec ces perspectives, il y a d'autres créations d'emplois industriels en France, associés avec la fabrication des jackets.

Nous avons un vrai rôle d'entraîneur de filière, de locomotive si vous voulez. Tout simplement, parce que nous avons aujourd'hui une expérience réelle en Allemagne. Nous avons installé des machines, donc il a fallu les fabriquer. Et depuis 3 ans, nous avons recensé en France 685 entreprises qui ont les compétences pour rentrer dans cette filière. Encore faut-il les familiariser avec les exigences de la filière. Nous l'avons fait en ouvrant nos ateliers en Allemagne. Il y a 133 sociétés des Pays de la Loire, dont 56 en Vendée, des sociétés industrielles qui ont été recensées parmi ces sociétés. Une grande partie d'entre elles sont venues voir concrètement les composants à fabriquer et certaines d'entre elles sont en consultation aujourd'hui, c'est-à-dire sans attendre les champs en France, sans attendre les fabrications qui seront au Havre, dans 4 ou 5 ans. En fait, dès aujourd'hui, des sociétés sont consultées pour répondre à la fabrication de composants qui serviront sur nos projets en Allemagne.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je voudrais citer juste un exemple puisque la société Rollix Defontaine, non seulement est très voisine, mais est présente ce soir – je vous remercie pour votre présence. Rollix Defontaine, de même qu'une autre société que nous avons identifiée dans ce travail, qui s'appelle NTN-SNR, sont sélectionnées d'ores et déjà pour livrer les composants sur notre premier prototype de 8 MW qui sera assemblé à la fin de l'année. C'est-à-dire que nous attendons en octobre 2015 la livraison de couronnes d'orientation qui seront fabriquées dans les ateliers de Rollix Defontaine. Et sur les toutes premières machines de nouvelle génération, nous avons déjà associé des acteurs français qui sont au rendez-vous en qualité, en conception et demain qui participeront à la production.

C'est la partie la plus visible du plan industriel que nous nous sommes engagés à développer. Les usines d'assemblage seront sur le site du Havre. Pour la partie Adwen, deux usines, l'une pour la fabrication des nacelles, l'autre pour la fabrication des pales. Mais autour de nous, nous avons associé les fournisseurs de composants principaux, multiplicateurs, donc des composants mécaniques, des génératrices avec les éléments permanents. Le fabricant de pales NTN-SNR et les fabricants de mâts. Au total, 6 usines dont 4 seront localisées sur ce quai au Havre. En fait, ce que nous visons, c'est une efficacité logistique, c'est-à-dire une plateforme qui aura la capacité de fabriquer les composants les plus lourds et les charger directement pour livraison sur site. C'est-à-dire que nous voulons être plus efficaces en évitant les pertes de temps et les coûts pour la logistique intermédiaire. L'idée est d'avoir une plateforme au Havre qui sera efficace pour servir directement les champs français, mais bien entendu les champs à l'export. Le Havre est très bien positionné pour servir le marché anglais. Ce que vous voyez là, c'est qu'en combinant l'innovation technologique, l'efficacité d'un tissu industriel que l'on engage très tôt pour monter en compétence et un investissement dans une efficacité logistique. Ce que nous souhaitons, en créant la filière en France, c'est d'être compétitifs et servir le marché en très forte croissance en Europe.

Je suis disposé à répondre à vos questions.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci. Je voudrais juste un petit complément de RTE et je vous donne la parole ensuite. RTE vous parle maintenant des emplois qui pourraient être créés...

[Intervention hors micro]

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Nous sommes sur le thème de l'économie ce soir. Mais je vous donnerai la parole et vous pourrez vous exprimer sur le projet en général. Merci.

Jean-Marc BOYADJIS, Pilote de projet raccordement, Réseau de transport d'électricité (RTE)

Bonsoir. Je suis Jean-Marc BOYADJIS, responsable du raccordement du parc électrique pour la société RTE, réseau de transport d'électricité. Parler retombées locales, retombées économiques, c'est d'abord dire que RTE verse pour ses ouvrages électriques des taxes. Historiquement, la taxe pylône. Mais dans ce cas-là, nous n'en aurons pas puisque le câble est entièrement en souterrain, entre le poste électrique en mer et le poste de Soullans. Nous versons également des taxes dans nos installations électriques, comme le poste électrique que nous envisageons d'implanter sur le tracé de la liaison souterraine qui reliera le poste de Soullans. C'est l'aspect un peu retombées fiscales.

Maintenant, sur l'aspect retombées économiques locales, en gros nous avons deux fois 50 km de câble à poser, câbles sous-marins, câbles souterrains. Donc, dans les règles d'achat qui s'imposent à RTE, c'est souvent des appels d'offres avec des câbliers qualifiés qui vont répondre. Ce sont de grosses entreprises. Nous ferons l'appel d'offres en temps et en heure. Dans l'appel d'offres, nous ne pouvons pas légalement inciter ou imposer de l'emploi local. Mais ce que RTE fait depuis plusieurs gros chantiers maintenant, et depuis plusieurs années, c'est qu'elle encourage les grosses entreprises

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

qui ont répondu aux appels d'offres à rencontrer les entreprises locales. Et pour cela, nous organisons des forums, des forums de rencontre des entreprises. Je peux citer le projet d'interconnexion France – Espagne, Savoie – Piémont, dans France – Italie. Et pas plus tard que ce matin, à Loudéac, il y avait une rencontre entre nos entreprises qui vont construire 80 km de liaisons souterraines et des entreprises locales bretonnes que nous avons identifiées en travaillant en partenariat très en amont avec les chambres de commerce et d'industrie, Côte d'Armor développement. Nous ferons la même chose ici en Vendée. Je pense notamment à Vendée Expansion. Pour justement mettre au point cette rencontre entre nos entreprises et des entreprises locales, qui fera que le chantier générera de manière plus que naturelle des emplois dans le domaine du génie civil. Cela peut être du gardiennage, de la maçonnerie, du transport. Nous l'avons fait à Soullans, lorsque nous avons fait le poste de Soullans, il y a une petite dizaine d'années. Voilà un peu la démarche de RTE dans la partie retombées locales.

Et je terminerai en indiquant qu'une fois la liaison souterraine construite et le poste construit, c'est RTE qui surveille ces ouvrages. Il n'y a pas d'emplois dédiés à l'installation électrique qui sera construite.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous retournons maintenant avec la salle. Madame ?

[Interventions hors micro]

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Non, c'est moi qui donne la parole. S'il vous plaît. Madame demande la parole depuis...

Jean-Pierre HUGUET

Je vais la prendre la parole ! Parce que vous passez d'un sujet à un autre. Nous n'avons pas le temps de poser une question sur le tourisme que l'on passe déjà aux usines. Alors, posons les questions sur le tourisme. Nous aurions dû le faire en premier. Après, nous posons les questions et nous passons à un autre sujet. Là, il faut revenir trois sujets en arrière pour poser les questions et nous avons perdu le fil de la discussion.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Monsieur, vous pouvez poser des questions sur le projet d'une façon générale.

Jean-Pierre HUGUET

Non, ce n'est pas général. C'est sujet par sujet.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Mais il faut bien éclairer les sujets avec ce que fera ou ce que propose le maître d'ouvrage. Madame ? Je vous redonne la parole ensuite, Monsieur.

Christine MU

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Précisément, je vais revenir à trois exposés en arrière. Monsieur nous a expliqué tout à l'heure le développement du projet. Effectivement, à vous écouter, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Souhaitons-le. Vous avez néanmoins ouvert votre intervention en parlant des études d'impact. Puis, elles ont été passées sous silence. Nous n'avons jamais parlé des études d'impact. Or, avant de parler de ce qui va se passer, de ce que nous sommes en train de faire, de toute cette usine à gaz, si je puis me permettre, pour parler d'électricité, et de ces milliards qui vont être engloutis dans nos océans, la question que je me pose est : en amont, qu'ont donné les fameuses études d'impact ? Je me suis un peu renseignée. D'abord, j'aimerais savoir qui a choisi les sociétés qui ont mené les études d'impact. Parce que si c'est vous, qui êtes porteur du projet, qui avez choisi les sociétés qui ont fait les études d'impact, nous pouvons nous poser la question de la transparence.

La deuxième chose, c'est que les études d'impact, d'après ce que j'ai lu sur différents documents et sites, ont toutes montré des résultats impacts modérés. Je veux bien, depuis que M. HOLLANDE a été élu, tout est modéré en France. Tout est modéré, moyen, médiocre. Que veut dire un impact modéré ? Il y a un impact fort ou il n'y a pas d'impact. Enfin, l'impact zéro n'existe pas. Mais que veut dire un impact modéré ? Dans pratiquement tous les enjeux du projet, il y a marqué « impact modéré ». Qu'est-ce que cela signifie ?

J'ai envie de dire que toutes les études d'impact qui ont été menées jusqu'à présent sont issues de bibliographies ou sont théoriques. Est-ce que nous avons travaillé sur la question de la déviation des courants, du transport des sédiments qui vont attaquer nos rivages, puisque le champ d'éoliennes sera relativement proche de nos rivages ? Nous avons vu Xynthia, nous avons vu Fukushima, nous avons vu les catastrophes aériennes, même la chute de Lehman Brothers. Nous disons toujours que les catastrophes n'arriveront jamais. Mais quand elles arrivent, nous nous posons la question : « Nous avons dû faillir à un moment. Il y a quelque chose en amont qui n'a pas été... » Alors, ma question est celle-là. Il y a forcément des risques et nous passons beaucoup sous silence dans ce débat toutes ces questions d'études d'impact. Pourquoi les passons-nous sous silence ? Nous traitons tout l'aval du projet. Et malheureusement, je ne vois pas très bien comment étaient menées ces études d'impact et surtout ce que nous pouvons en attendre. Quels sont pour les habitants de l'île d'Yeu et de Noirmoutier les impacts ?

Dernière remarque. Je fais référence à ce que disait Monsieur tout à l'heure sur l'échéance du projet en 2020 et jusqu'à 2040 – 2045. Aux États-Unis, un jeune trentenaire californien qui s'appelle Elon MUSK, a lancé la marque Tesla, qui est une marque d'automobiles, une marque d'influence aujourd'hui dans le monde entier, qui travaille avec Google, avec tous les grands de l'international. Ce Monsieur, Elon MUSK, vient de créer pour la première fois une sorte de pile, une batterie qui, fonctionnant à l'énergie solaire, assurera l'autonomie des maisons individuelles. Nous sommes en Californie, certes l'ensoleillement y est plus élevé que dans nos contrées. Néanmoins, l'énergie solaire me paraît aussi une voie d'avenir. Nous avons mal géré en France cette filière industrielle.

Et puisque je me projette, et j'en terminerai là pour laisser la parole aux autres, je me pose la question : face à tous ces milliards qui vont être engloutis dans nos océans, finalement, si nous nous posons la question de comment consommer moins d'électricité ? Ces milliards seraient utilisés pour mieux isoler nos maisons. Je ne sais pas. Ne pouvons-nous pas raisonner autrement, c'est-à-dire nous mettre en rupture, en disruption comme disent les Américains ? Et dire que nous sommes au 21^e siècle, que nous ne pouvons plus raisonner comme avant. Nous ne pouvons plus raisonner comme aux Pays-Bas, comme au Danemark. Bien sûr, au Danemark, cela attire les touristes parce que c'est joli, parce que ceci ou cela. Mais est-ce que la vraie question est celle-là ? Ou est-ce que la question est de notre posture dans ce monde, et notre posture d'avenir par rapport aux enfants, par rapport aux générations futures, auprès de qui nous aurons détruit les plus beaux sites de la planète ? Essayons de penser autrement. Et je pense que dans ce projet nous n'avons pas pensé autrement. Nous pensons bien. Nous pensons industriellement, techniquement, mais est-ce cela penser bien au 21^e siècle ? Je ne suis pas sûre. Nous ne prenons pas assez en compte toutes les innovations qui aujourd'hui vont révolutionner complètement le monde comme elles révolutionnent des pans entiers de notre économie, d'Amazon à Google, Apple, l'automobile. Tout le monde se remet en question et je rejoins Monsieur qui disait que, peut-être à l'échéance finale de ce projet, nous nous rendrons compte que l'éolien est déjà démodé. C'est une question.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Merci beaucoup. Madame, juste avant que le maître d'ouvrage vous réponde, il y a eu le 9 juillet un débat public sur les impacts environnementaux. Là aussi, sur le site de la Commission, il y a tous les éléments. Mais je laisse maintenant le maître d'ouvrage répondre sur les études.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Madame, vous avez posé la question sur les études d'impact. Je ne pense pas avoir masqué le sujet, au contraire l'avoir mis sur la table. Néanmoins, je me permettrai juste d'expliquer ce dont vous avez parlé, les études bibliographiques, l'identification des zones et leur qualification. Donc, en amont de l'appel d'offres. Et ce qui est du domaine de l'impact. Et cela me permettra de passer la parole à Clémence, qui est notre spécialiste en matière d'environnement.

Rappelons qu'en termes d'agenda il y a eu en amont des appels d'offres l'identification par l'État – cela a été précisé dans l'atelier que vient de citer M. TRÉMIOLLES – des zones jugées intéressantes pour installer de l'éolien. C'est à cela que vous faites allusion quand vous parlez effectivement d'études bibliographiques et de l'identification des impacts modérés. Je dirais que le modéré est un peu, comme ce que vous avez évoqué, comme étant le relativement proche. Lorsque vous avez parlé des éoliens, c'est un peu la même chose. C'est-à-dire qu'évidemment l'échelle n'est pas aussi manichéenne que cela. Ce n'est pas tout va bien ou tout va mal. Chaque zone présente un certain nombre d'avantages, un certain nombre de points soit à améliorer, soit d'inconvénient. Et tout choix fait l'objet, vous le savez bien aussi dans votre quotidien sûrement d'industriel ou de votre milieu professionnel, d'arbitrages. C'est ce qu'a fait l'État en identifiant ce qu'il a appelé les impacts modérés, les impacts forts, les impacts rédhibitoires, pour pouvoir éliminer des zones et en identifier d'autres.

Ensuite, et ensuite seulement, le maître d'ouvrage que je représente là, attributaire de l'appel d'offres, a réalisé pour juin 2017 une étude d'impacts. Cette étude d'impacts est définie selon une méthodologie, pour laquelle je laisserai, si la CDPD l'accepte, Clémence pouvoir parler du sujet.

Clémence SORET, Eoliennes en mer Îles d'Yeu et de Noirmoutier

Bonsoir Madame. Il y avait beaucoup de questions dans votre discours. J'essaierai d'y répondre le plus précisément possible. Pour ce qui est de l'étude d'impact, elle est en cours, elle n'est pas finalisée. Là, nous sommes en train de réaliser ce que nous appelons l'état initial. C'est-à-dire que des études ne sont pas seulement bibliographiques, mais qui sont également des études *in situ* sur chaque compartiment biologique. Donc, cela va des fonds marins avec le benthos en passant par les oiseaux, les mammifères marins, sur le courant, etc. Cet état initial est donc en cours. Et à partir de cet état initial, nous pouvons modéliser les impacts. Maintenant, comme vous l'avez dit, il peut y avoir un degré d'incertitude sur chaque projet. Nous en sommes conscients. Le but est de connaître au mieux le milieu marin, pour évaluer au mieux les impacts et pouvoir éviter, réduire et compenser ces impacts selon la doctrine ERC du Code de l'environnement.

Pour répondre à vos autres questions, sur l'indépendance de nos prestataires. Oui, nous avons un bureau d'étude qui a différents prestataires. Notre bureau d'étude est BRLI. C'est un bureau d'études spécialisé en ingénierie, notamment du milieu marin. Et donc, il choisit de nombreux prestataires, dont notamment, par exemple, la LPO qui va étudier les oiseaux. Je peux vous assurer que la LPO, ce sont des experts connus et reconnus, qui sont vraiment indépendants, qui tiennent à leur indépendance. Nous avons déjà vu la LPO travailler pour un porteur de projet et faire un recours derrière s'ils n'étaient pas satisfaits du travail qu'il y avait eu avec ce porteur de projet. Donc, ne vous inquiétez pas pour l'indépendance de ces études. Et nous faisons part, lors des différents groupes de travail, de notre transparence, en partageant un maximum de ces résultats.

Pour ce qui est de l'impact modéré, déjà vous faites appel à différentes études d'impact. Les études d'impact sur les projets éoliens français ne sont pas parues encore, ne sont pas publiques. Donc, je ne sais pas sur quelles études vous appuyez pour élaborer ce discours. Nous pouvons considérer qu'un impact modéré n'influera pas sur la dynamique globale de l'espèce concernée. Il peut y avoir un impact sur certains des individus, mais cela ne remettra pas en cause la survie de l'espèce.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Pour ce qui est des courants et des sédiments, nous partons sur des fondations jacket, c'est-à-dire que ce sont des fondations qui laisseront la libre circulation des courants, des sédiments. Ce sont des fondations beaucoup moins impactantes. Certes, il y aura une modification au droit de chaque éolienne, mais qui s'étendra sur une dizaine de mètres. Donc, il n'y aura même pas d'impacts cumulés d'une éolienne à l'autre. Vous imaginez bien qu'à au moins 12 km de la côte, nous n'aurons pas d'impact sur le trait de côte, si c'est ce qui vous fait peur. Et je peux le comprendre, en tant qu'insulaire, que cela vous fasse peur. Mais en tout cas, des modélisations qui sont en cours et méritent encore d'être approfondies. Et il y a réellement des études *in situ* qui sont menées. Nous avons des bouées météo océaniques qui sont mises en place, qui mesurent le courant, la température, des études sur le benthos pour mesurer également la qualité de l'eau, la sédimentologie. Tout cela est fait de manière sérieuse.

Si je pouvais faire aussi une remarque plus globale, c'est que nous n'avons pas forcément beaucoup de connaissances du milieu marin. Parce que c'est tout de suite plus coûteux d'aller en mer, de mener ces études. C'est tout de suite plus compliqué. Donc, nous avons peu de connaissances du milieu marin. Et toutes ces études menées par ces différents porteurs de projet, que ce soit nous ou les autres porteurs de projet sur les appels d'offres, le premier et le deuxième appel d'offres, c'est aussi un formidable apport de connaissances scientifiques. Et mieux connaître le milieu marin, c'est également mieux le protéger.

(Applaudissements)

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Il y a une question, ici. Monsieur ?

Benoît TAVERNIER

Bonsoir. Benoît TAVERNIER, responsable du marketing stratégique chez STX France, chantier naval à Saint-Nazaire. Très rapidement, déjà, je voulais signaler que j'habite à La Baule et il existe un autre projet éolien à 15 km de la plage de La Baule. Et les photomontages que l'on nous propose sont tout à fait comparables à ceux que nous voyons ici. Donc, c'était pour faire écho à ce que disait Monsieur tout à l'heure. Il est parti.

Je voulais également faire écho au Monsieur qui lisait un article du Figaro, mais il est parti également. Voilà une drôle de façon de participer à un débat. Ou alors, c'est que l'apéro était plus important peut-être que ce débat.

Une seule idée. Il y avait dans cet article du Figaro l'idée que les emplois de construction ne sont pas de vrais emplois, puisqu'ils ne durent que quelques années, pendant la construction. C'est vrai, ce ne sont pas des emplois qui durent 100 ans. Maintenant, je voudrais témoigner de ce qui se passe chez STX à Saint-Nazaire. Nous avons démarré nos activités dans l'éolien à peu près en 2010. En 2013, nous avons démarré la construction d'une station électrique pour un champ anglais, qui a mobilisé 200 personnes en 2013 et en 2014. 200 personnes sur notre site, plus toute la chaîne de sous-traitance associée. En 2014 et 2015, nous avons construit notre usine qui, elle aussi, a fait travailler pas mal de monde et y compris un certain nombre d'entreprises vendéennes. Et nous avons annoncé cette semaine avoir remporté de nouveaux contrats à l'export, vers des champs éoliens en Allemagne. Deux nouvelles sous-stations qui seront livrables en 2018. Pour STX, si vous voulez, entre 2013 et 2018, nous aurons déjà eu 5 années d'activité industrielle avec environ 200 emplois. Avant même que les champs français démarrent leur construction. Nous avons 6 projets en France. Nous espérons bien en faire quelques-uns à Saint-Nazaire. Nous envisageons déjà un cycle industriel d'environ 10 années. Moi, j'ai 40 ans aujourd'hui. Cela fait 5 années que je travaille, c'est mon travail. J'ai une femme, j'ai deux enfants. Nous étions 10 il y a 5 ans. Aujourd'hui, nous sommes 200 qui ont une certaine perspective de travail. Et vous voyez, l'usine que nous avons inaugurée cette semaine est une usine propre, moderne. C'est une usine qui participe à du développement durable au sens large, pas au sens de figer une fois pour toutes une nature immobile, mais d'inclure un développement harmonieux, y compris économique.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

S'il vous plait, respectez.

Benoît TAVERNIER

J'explique simplement ce qu'il se passe à Saint-Nazaire et qui concerne également un certain nombre de sociétés du département et en tout cas de la région.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Madame, vous vouliez prendre la parole ?

Sylvie SCHMITT

Puisque c'est de bon ton de rigoler, rigolons. Sylvie SCHMITT. Pas de réaction du côté de mon maire préféré. Je suis propriétaire de chambres d'hôte à Noirmoutier. Je suis arrivée ici quand j'avais un mois et demi. J'aime mon île. J'y suis revenue comme une petite tortue ou un petit saumon qui remonte son torrent. Je voudrais quand même remettre les pendules à l'heure. Nous parlons beaucoup, beaucoup d'argent. Nous parlons de fric, de fric, de fric, de jeunes qui ont les dents qui traînent par terre. Moi aussi, j'ai développé des projets, j'ai défendu des projets. Vous êtes tous plus ou moins jeunes, c'est votre travail. Vous êtes enrégés après votre projet. Et je le comprends. Et je l'accepte. Et je le respecte. Donc, vous voulez développer, vous voulez agrandir, vous voulez laisser votre trace, vous voulez bosser, vous avez raison.

Il y a une autre histoire qui est parallèle. Moi, dans mes chambres d'hôte, tous les jours j'ai des personnes. Aujourd'hui, j'ai des personnes du monde entier. J'ai des Russes, des personnes de San Francisco qui étaient là la semaine dernière. Ces personnes sont en admiration devant Noirmoutier. Nous avons une politique avec Noël FAUCHER, où nous nous gargarisons, où Noirmoutier est la plus belle, où il faut préserver Noirmoutier, où Noirmoutier est le sauvage. Nos clients y sont réceptifs comme ce n'est pas possible. Excessivement réceptifs. Quand ils reviennent le lendemain au petit déjeuner et qu'ils me parlent de Luzeronde, de l'horizon, de tout cela, ils en ont plein les yeux. Et cela me fait très plaisir. Et là, je leur dis : « Mais vous savez, dans quelques années, champ d'éoliennes ! » Parce que, excusez-moi de le regretter, mais je n'ai toujours pas une vision de ce que ce sera. Si cela se trouve, nous verrons juste une petite barre. Mais si cela se trouve, ce sera une catastrophe. Si cela se trouve, ce sera une verrue en plein milieu de notre île. Qu'en savons-nous ? Et cette verrue au milieu de notre nez, savez-vous pourquoi nous l'aurons entre Noirmoutier et Yeu ? Nous ne l'aurons pas à l'île de Ré, parce qu'à l'île de Ré, ils ont dit non. Et pourquoi ont-ils dit non ? Pourquoi allons-nous l'avoir, nous ? Parce que nous l'acceptons ! Mme LÉCULÉE, M. Noël FAUCHER, vous avez accepté contre monnaie sonnante et rébuchante que nous ayons les éoliennes. Oui ou non ?

(Applaudissements)

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

S'il vous plait, M. le Maire, laissez Madame continuer. S'il vous plait.

Sylvie SCHMITT

Ce n'est pas insultant. Je n'insulte pas l'homme. Je dis que soi-disant pour le bien-être de l'île, nous avons tout de même accepté de l'argent ou je rêve ? Il sera investi dans d'autres choses, peut-être. Mais il y a des indemnités.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

[Interventions hors micro]

Sylvie SCHMITT

Enfin, tout cela pour vous dire que maintenant je sais le prix de la défiguration de mon île. Je sais combien cela vaut. C'est tout.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Madame ?

Véronique LE MINTEC

Bonjour. Véronique LE MINTEC. Moi, je suis sur Saint-Nazaire. Je suis une Nazairienne pure souche. Et je suis une toute petite entreprise d'une dizaine de personnes. Mais je suis aussi une mère de famille et une personne qui a 54 ans. Et je pense qu'à l'heure d'aujourd'hui, nous n'avons pas un débat public. Je trouve cela très gênant. Nous avons des personnes qui sont pour, des personnes qui sont contre, mais qui n'écoutent pas. La première des choses est le respect, quand quelqu'un parle, de l'écouter. Vous souhaitez que l'on vous écoute. Ce qui serait bien, c'est que vous respectiez tous ceux qui interviennent pour vous expliquer les choses. Maintenant, à Saint-Nazaire, c'est un champ que nous verrons de Saint-Nazaire ou de La Baule. Nous l'appelons le Banc de Guérande parce que c'est une situation géographique en mer, mais nous aurons un impact. Et le visuel, nous, nous avons des containers, des portes-containers, des bateaux à longueur de temps, qui passent. Figurez-vous que l'éolienne, ce sera cela. Ce sera cela en vision, parce que l'œil ne voit pas plus loin que 10 km.

Je suis allée au Danemark voir un champ éolien. Nous avons fait partie d'un voyage au niveau des industries pour découvrir ce que c'était, au niveau industriel et au niveau vision. Je peux vous dire que pour voir le champ qui était à 10 km, nous n'arrivions pas à le voir.

Excusez-moi, laissez-moi terminer. Je vous ai laissés parler. Alors, nous pouvons terminer. Je suis allée sur place en voir et j'ai ainsi ma propre idée. Je ne suis pas sur une photo, je suis allée aux réunions publiques sur Saint-Nazaire aussi pour être au courant, en plus de mon savoir au niveau industriel. Et il faut écouter avant de critiquer. Vous avez des questions, c'est tout à fait raisonnable d'avoir de questions. Mais il faut aussi avoir des questions... Vous êtes pour le moment en train de vous battre sur le visuel par rapport à l'île. Vous n'avez pas parlé vraiment de questions techniques. Vous avez des bateaux, des plaisanciers qui arrivent avec énormément de détritiques sur votre île. Vous avez des plages qui peuvent ne pas être propres. Vous ne parlez pas de cela, mais cela a un impact qui est aussi très négatif sur les îles. C'est un autre débat, mais c'est vous qui changez le débat depuis le début, en étant contre. Aujourd'hui, c'est une réunion sur l'impact économique, les retombées industrielles sur l'emploi, et cela ne vous intéresse pas. Donc, il ne fallait pas être là.

[Interventions hors micro]

Véronique LE MINTEC

Mais Saint-Nazaire est impacté. Nous avons les mêmes choses. Nous avons aussi des associations contre. Mais les associations essaient d'écouter ce que nous leur disons. Et aujourd'hui, le visuel pour votre île est minime.

[Interventions hors micro]

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

S'il vous plait, pas de débat entre deux personnes.

Véronique LE MINTEC

Vous ne les avez que sur des photos, vous ne les avez pas en vrai. À combien de kilomètres est-ce que votre œil voit ? Mais non, ce ne sera pas trop tard.

Et au niveau des emplois, malgré tout, même si cela ne vous fait que 120, 125 emplois, c'est très important entre deux îles.

[Interventions hors micro]

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

S'il vous plait ! Mais respectez-vous quand même !

Véronique LE MINTEC

Il n'y a aucun respect sur l'écoute des personnes.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Non, non, ne dites pas cela. Monsieur, voulez-vous poser une question ?

Mathieu BLANDIN

Bonjour. Mathieu BLANDIN. Je travaille pour une société qui s'appelle Valorem, qui est un opérateur en énergies renouvelables. Je suis également membre du Copil de Neopolia EMR qui est un groupement d'entreprises qui se structure pour proposer des offres de service communes et travailler avec de grands donneurs d'ordres, qui peuvent être STX, qui peuvent être Adwen, les consortiums, et qui jouent le jeu du territoire. Pour l'anecdote, je suis rentré en 2002, après un stage en entreprise. Nous étions une vingtaine. Aujourd'hui, nous sommes 150. Nous sommes toujours une PME. Depuis 3 ans, au niveau de Neopolia, nous travaillons à prospecter, sur les marchés de EMR, etc. Nous devons un peu persuader nos patrons, dire qu'il y a des choses à faire là-dedans. Nous commençons à avoir de premières références. Notamment, je pense à vos confrères sur Fécamp qui nous font travailler. Nous espérons bientôt travailler sur ces projets-là. Il y a vraiment une dynamique nationale qui se met en place. Ce ne sont pas des guerres de tranchées entre les opérateurs.

Ce que je souhaite dire aussi, c'est qu'avec ces premières références, nous arrivons à nous structurer et donc en Pays de la Loire nous venons de créer un service dédié aux EMR. Et la logique, notamment quand nous travaillons sur la maintenance, c'est d'être proche des parcs éoliens. Nous ne payons pas les personnes à être dans la voiture pour aller travailler. Nous les payons pour opérer. Donc, les emplois qui seront mis en place –et c'est pour cela qu'avec Neopolia nous sommes vigilants et que nous attirons l'attention des opérateurs – pour répondre à leurs futurs besoins seront sur vos îles. Ces emplois-là seront sur vos îles. C'est une réalité. Voilà.

Concernant le tourisme, au mois de mars, avec Neopolia et des industriels, nous sommes allés au colloque européen, à l'EWEA, à Copenhague. S'il y a bien un monument qui est connu à Copenhague, c'est la petite sirène. Je vous invite à

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

aller le voir. Vous verrez derrière la petite sirène, vous avez le parc éolien *offshore* de Middelgrunden qui est un des premiers en Europe. Et en aucun cas, cela n'a nui à l'affluence de ce site touristique. Voilà.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur ?

Jean-Marc BYOSS

Juste quelques minutes pour apporter un commentaire, parce que RTE a effectivement sa casquette de raccorder le parc. Mais nous avons aussi la responsabilité de gérer l'équilibre entre la production et la consommation. Et je voudrais rectifier ou du moins apporter le commentaire de ce qui a été dit tout à l'heure et qui laisserait penser qu'outre Atlantique les Américains sont en avance par rapport à nous. Je peux vous dire que non, parce que nous, nous voyons parfaitement le mix énergétique, côté production, sur nos observations de réseaux électriques, puisque nous sommes l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Et nous voyons arriver, depuis l'après-nucléaire, l'éolien terrestre, l'éolien en mer, le photovoltaïque. Et de l'autre côté, la consommation, il y a aussi beaucoup d'efforts qui sont faits pour maîtriser la consommation. Et vous avez raison de le signaler, il faut vraiment travailler sur ces deux axes en même temps : maîtriser la consommation et aller vers un mix énergétique de production. Je vous rassure, tout cela est bien en place et nous le voyons parfaitement sur le réseau électrique. Une démarche que nous avons typiquement initiée il y a quelques années en Bretagne, pour maîtriser la consommation, c'est le système écowatt. Allez sur le site, vous verrez que c'est une sorte de responsabilité citoyenne d'essayer de ne pas mettre toutes ses machines le soir, à l'heure de pointe, lorsque les personnes rentrent, mais plutôt décaler un peu les machines à laver le soir, etc., pour éviter de démarrer des moyens très chers à la pointe de consommation du soir qui, pour nous, est toujours assez problématique. Donc, je vous rassure, les Américains font des choses, mais nous les faisons aussi. Et depuis maintenant 10 ans, je pense, nous voyons arriver le système, nous avons bien pris le virage de la transition énergétique.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur ?

Jean-Pierre HUGUET, NENY

Jean-Pierre HUGUET, NENY. Je reviens sur le sujet du tourisme. C'est un sujet que Mme FORGET a abordé. Je pense que ce n'est pas un sujet facile, ce n'est pas un cadeau que l'on vous a fait. Parce qu'il y a deux solutions. Soit les éoliennes ont un impact négatif ou à la limite un impact zéro. Et donc, c'est une solution. Soit cela a un impact positif. Dans les deux cas, j'ai posé la question à M. le maire de Noirmoutier, au président de la Communauté de communes : est-ce que la vocation de Noirmoutier est d'avoir un tourisme à la journée, qui est polluant, qui encombre les routes, qui utilise les infrastructures publiques pour un séjour très court et qui ne fait pas du tout marcher le commerce de l'île ? Est-ce cela que nous voulons pour l'avenir de Noirmoutier ?

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Je vais laisser M. le maire, s'il veut bien prendre la parole.

Noël FAUCHER, maire de Noirmoutier

Je veux bien répondre sur ce sujet-là comme sur tous les autres. Ce projet de parc éolien, dans la réflexion qui a été la nôtre, par rapport à tous les échanges que nous avons pu avoir, n'a jamais été destiné à apporter des éléments

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

supplémentaires en matière touristique. Ce n'est absolument pas l'objectif. Nous n'avons jamais travaillé sur cette question-là, parce que l'expérience montre que lorsque des parcs ont été développés, pas en mer parce que nous n'en avons pas encore, mais à terre, il y a eu une dimension touristique à un certain moment, puis elle s'est progressivement estompée. Donc, ce n'est pas un sujet sur lequel nous avons été amenés à travailler.

Ensuite, quelle est la politique touristique de l'île de Noirmoutier ? La politique touristique de l'île de Noirmoutier est de faire en sorte que nous accueillions le mieux possible les personnes qui viennent sur l'île. Avons-nous le choix de dire : « Vous avez le droit de venir ou vous n'avez pas le droit de venir » ? Non. Nous n'avons pas ce choix, cette possibilité. Nous ne sommes pas là pour dire à un certain moment nous avons X centaines de milliers de personnes. Donc, nous fermons les barrières et arrêtons. Nous n'avons pas cette possibilité-là. Nous avons simplement la possibilité, à partir d'un certain nombre de projets d'investissement, à partir d'une politique de communication, à partir d'un environnement que nous aspirons à préserver, à partir d'une communication aussi qui soit valorisante pour le territoire insulaire, faire en sorte que nous ayons vocation de donner aux personnes qui viendront un certain nombre d'indicateurs sur ce qu'ils seront amenés à trouver sur l'île de Noirmoutier. Cela a été tout l'enjeu de la communication que nous avons faite. Nous, nous sommes cela et pas cela. Si vous avez envie de venir, sachez que vous venez parce que nous avons telle ou telle personnalité, tels ou tels types d'atout. Uniquement cela. Et ce que nous essayons de mettre en évidence à travers cet échange que nous pouvons avoir avec les personnes qui aspirent à venir, c'est leur montrer qui nous sommes et leur dire comment on doit se comporter sur l'île de Noirmoutier. Uniquement cela. Si des personnes qui aspirent à découvrir une île viennent à la journée, c'est formidable. Dès l'instant où elles sont respectueuses de l'environnement, dès l'instant où elles sont respectueuses de tout ce que nous avons été amenés à mettre en œuvre, comment pouvez-vous décider qu'une personne, si elle vient à la journée, est nécessairement nuisible et néfaste pour un territoire ? Comment pouvons-nous définir qu'il pourrait y avoir un délit de « sale gueule » et que certains seraient aptes à venir et d'autres ne seraient pas aptes à venir ? Nous, nous faisons simplement de l'éducation. Nous apprenons, nous faisons découvrir, nous montrons ce que nous sommes capables de faire. C'est tout.

Dans ce paysage-là, l'éolien est un élément supplémentaire. Ce n'est pas un élément déterminant sur le plan touristique. L'île de Noirmoutier aujourd'hui vit sans aucune difficulté et sans le parc éolien. Donc, ce n'est pas un élément d'attractivité et c'est un parc destiné à répondre à des objectifs qui ont été définis nationalement et sur le plan européen également. Il faut quand même le rappeler. Ces engagements datent de 2003. Ils ne sont pas nouveaux. Ces engagements sont le résultat de la façon dont nous nous comportons collectivement, du besoin énergétique que nous avons collectivement, qui est de plus en plus important. Je discutais pas plus tard qu'hier avec les personnes du SIDEV, pour savoir comment on se comportait individuellement par rapport à notre besoin énergétique. Notre besoin énergétique est de plus en plus conséquent. Nous en prenons de plus en plus. Nous pouvons avoir un grand débat général sur ces sujets-là aussi, parce que c'est un vrai enjeu. La question de l'éolien est un élément, mais il y a d'autres sujets aussi qui sont travaillés en parallèle, comme c'était demandé tout à l'heure, sur les réseaux intelligents, etc. Comment mieux consommer ? Comment prendre l'énergie au moment où nous en avons besoin pour éviter d'en perdre et d'en gaspiller ? Parce qu'il y a beaucoup de pertes en ligne, puisqu'aujourd'hui nous ne savons pas stocker l'énergie. Ce sont de grands débats, mais nous n'avons pas forcément la main sur tout.

Dire que les élus locaux se sont déterminés par rapport à un projet voudrait dire que nous avons la main sur le projet, ce qui est absolument faux. Nous sommes au-delà des 12 000, nous n'avons pas la main. Ce n'est pas nous qui déterminons que le projet est là ou pas là. C'est l'État. Un certain nombre de procédures a été mis en œuvre. Un certain nombre d'études a été réalisé par des personnalités très compétentes. Beaucoup d'associations se sont positionnées, pour ou contre, au moment où a été choisi l'emplacement sur lequel nous débattons aujourd'hui. Ce n'est pas de notre responsabilité.

Ensuite, dire que les élus locaux se sont déterminés par rapport à tel ou tel projet, parce qu'il y aura de l'argent à la clé, est quelque chose que je ne peux pas accepter, parce que c'est absolument faux. Ou alors vous ne vivez pas sur la même planète que nous. L'argent de l'éolien, avez-vous pris conscience qu'il était déjà parti ? Avez-vous pris conscience que l'État, chaque année, nous ponctionne un certain nombre de recettes que nous n'avons plus ? Et donc, cette recette que nous pouvons peut-être avoir demain ne viendra au mieux que compenser la perte de dotation que nous avons parce que l'État récupère l'argent. Parce qu'il ne vous a pas échappé non plus que nous sommes juste un peu endettés dans ce pays, et que nous avons un peu plus de 2 000 milliards d'euros à rembourser. Et l'État, n'étant pas capable lui-

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

même d'être respectueux de ses engagements, a décidé de ponctionner les collectivités territoriales. Juste pour la commune de Noirmoutier en ligne, c'est – 500 000 euros de recettes que l'État a ponctionné. Avons-nous augmenté la fiscalité ? Non. Nous ne le ferons pas. Nous allons réduire notre niveau d'investissement. C'est comme cela que nous fonctionnons. Donc, s'il y a recette demain, elle est déjà prélevée aujourd'hui. Alors, ce n'est absolument pas le sujet et ce n'est absolument pas un élément sur lequel nous nous sommes déterminés et sur lequel nous avons envie de positionner le débat. Le débat est simplement comment un projet comme celui-ci qui nous est imposé peut s'inscrire le mieux possible dans le territoire, dans les spécificités du territoire ? Comment pouvons-nous être positifs avec un projet comme celui-ci ? Comment pouvons-nous faire comprendre aussi au porteur de projet les attentes qui sont les nôtres ? C'est ce sur quoi nous avons travaillé dans une logique de dialogue, comme l'ont fait les acteurs de la pêche. C'est exactement le même positionnement. C'est-à-dire que nous avons un projet aujourd'hui sur lequel nous n'avons pas la main, et bien nous essayons le mieux possible de l'inscrire pour qu'il s'insère le mieux possible encore une fois dans le paysage, dans la spécificité de l'île de Noirmoutier. Personne n'est propriétaire du territoire insulaire. Nous sommes tous ensemble sur ce territoire. Nous le partageons tous et l'avons tous en indivision. Donc, personne ne peut faire de procès à personne sur : « Je suis plus amoureux que toi de ce territoire insulaire ». C'est faux. Nous avons tous la même volonté d'y vivre et de continuer à y vivre et de faire en sorte que ce que nous avons aujourd'hui comme paysage qui nous est proposé et qui nous est cher, que nous puissions le transmettre demain. C'est l'objectif de chacun. Maintenant, il y a des réalités qui nous échappent, il y a des évolutions qui se font. Il faut savoir vivre avec et essayons d'être positifs. En tout cas, acceptons, chacun et chacune d'entre nous, de ne pas forcément avoir la même position, d'avoir aussi le droit d'avoir des visions sensiblement différentes du territoire. Faisons en sorte qu'elles se conjuguent le mieux possible et que nous essayons de travailler en bonne intelligence. Mais je ne peux pas accepter d'entendre dire que les élus se sont positionnés uniquement sur des questions d'argent. Nous n'avons pas vendu l'île de Noirmoutier pour un plat de lentilles, voyez-vous. Et nous ne le ferons jamais, jamais, jamais.

(Applaudissements)

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci M. le maire. M. Le POLLOZEC, de Vendée Expansion va nous parler quelques instants. Ensuite, il y aura Monsieur qui veut poser une question, parce que l'heure tourne. Nous allons bientôt arriver à la fin.

Hervé Le POLLOZEC, Vendée Expansion

Rapidement. Cela fait depuis 2011, que Vendée Expansion essaie de travailler avec les entreprises de la Vendée sur l'impact économique et les retombées économiques de ce projet de parc éolien. Pour la faire courte, depuis 2011, aujourd'hui ce sont 200 entreprises sur le département de la Vendée qui sont intéressées au projet, qui participent à des réunions avec les acteurs qui se sont exprimés ce soir. Pour illustrer un peu ces activités, nous avons aujourd'hui déjà des entreprises existantes qui travaillent pour l'éolien *offshore*. Il y en a une qui a été citée, qui est représentée dans la salle, c'est l'entreprise Rollix, sur la Bruffière. Nous pouvons citer plus près d'ici le chantier naval de Naval, qui a déjà vendu un bateau de service pour l'exploitation d'un parc éolien *offshore*. Donc, nous avons des emplois aujourd'hui en Vendée, qui dépendent déjà de l'éolien *offshore*.

Demain, ce sont toutes les activités de la sous-traitance industrielle qui pèsent un poids considérable sur le département : 10 000 salariés dans le travail du métal pour vous donner un ordre de grandeur. Ces entreprises-là travaillent aujourd'hui avec STX, avec Rollix, avec d'autres acteurs pour se préparer demain, 2019 – 2020, à fabriquer des composants de ces éoliennes. Donc, des emplois demain dans la sous-traitance.

Après-demain au niveau de l'exploitation et de la maintenance, comme cela a été dit. Toutes nos activités littorales, de travaux maritimes, de services maritimes, de transport, réparation de bateau, tout un écosystème autour de l'exploitation du parc qui se prépare là aussi en liaison avec les acteurs à opérer, à créer des services et à faire vivre leurs salariés de l'exploitation de ce parc.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Et pour terminer, un peu de hauteur. Ces entreprises vendéennes qui se préparent aujourd'hui à travailler demain sur le parc de l'île d'Yeu et de Noirmoutier sont des entreprises qui, pour le coup, seront prêtes également à aller travailler sur tous les parcs d'activité qui se développent massivement en mer du Nord. Cela a été évoqué. Ce projet est aussi un moyen pour nos entreprises de créer de l'emploi en Vendée, en se préparant à travailler à l'international. Et si nous regardons encore un peu plus loin, cela a été évoqué ce soir, derrière l'éolien *offshore* qui fait l'objet du débat de ce soir, il y a toute une série de technologies d'énergie marine renouvelable. Nous avons parlé des hydroliennes. Nous pouvons également parler de l'éolien flottant, de l'houlomoteur. Toutes les entreprises vendéennes et toutes les entreprises de la région qui se préparent aujourd'hui à travailler sur le parc éolien, les deux parcs de la région, se qualifieront également vers toutes ces technologies d'avenir que constituent les autres énergies marines renouvelables, qui sont amenées de toute manière à se développer, parce qu'il y a des engagements qui ont été pris à un niveau européen.

Donc, des emplois aujourd'hui, des emplois demain, des emplois en Vendée. Voilà ce que je voulais apporter comme contribution au débat.

Bruno de TRÉMOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Peut-être que la société Rollix veut donner quelques exemples très concrets. Je donnerai ensuite la parole à Monsieur, et s'il y a ensuite une ou deux autres questions.

Éric JACQUEMONT, Directeur général du groupe Defontaine

Bonjour. Éric JACQUEMONT. Je suis le Directeur général du groupe Defontaine, Rollix dont nous avons parlé. Je vais essayer de vous éclairer un peu sur ce que cela représente. Le groupe Defontaine, c'est 800 personnes à la Bruffière. Et sur 800 personnes, environ 50 % travaillent sur l'éolien, et pas depuis que nous avons mis en route cette merveilleuse aventure, mais depuis 25 ans. Je monte dans les éoliennes depuis 25 ans. J'ai entendu beaucoup d'émotions et de peurs. J'essaierai de répondre à une. Si vous allez au Danemark, c'est un peu loin, mais moi je vais souvent en Beauce parce que j'y ai de la famille. Lorsque nous avons commencé les éoliennes, elles faisaient 50 m de diamètre. Aujourd'hui, sur terre, elles font 110 à 120 m de diamètre. En mer, elles feront 160, 180 ou 200 m. Mais ce que je peux vous dire, c'est que lorsque je vais en Beauce dans ma famille, je suis incapable de faire la différence entre une éolienne de 50 m de diamètre et une éolienne de 120 m de diamètre. Et pourtant il y a les deux. Nous passons sur la route, nous les voyons bien évidemment, mais nous ne pouvons pas faire la différence d'une taille à l'autre. C'est juste pour vous donner l'aspect visuel. Et je les connais toutes, parce que nous sommes sur toutes les principales éoliennes. Nous avons 35 % du marché mondial. Aujourd'hui, ce sont 300 à 400 personnes qui travaillent en Vendée pour l'éolien, livrent des couronnes d'orientation pour faire l'orientation de la pale, dans l'ensemble du monde. J'étais en Écosse la semaine dernière, à titre personnel. Eux ont accepté de les mettre sur leur terre. Et je peux vous dire qu'il y a de nombreux cars de touristes. Ils sont venus voir des paysages d'Écosse qui sont merveilleux. Je vous garantis que les paysages d'Écosse sont merveilleux. Mais je sentais bien que si j'étais sur l'émotion, je n'aurais peut-être pas dû aller sur ce sujet-là. Désolé.

Je vais donc revenir sur l'éolien. Mais parce qu'il y a beaucoup d'émotions, je vais tout de même vous en faire partager une, qui est la mienne, personnelle. Aujourd'hui, nous avons la confiance de voir ce qui se développe. Vous avez parlé de plan B. Je vous dis : « J'ai investi. Je n'ai pas de plan B, Monsieur. » Si vous ne faites pas cette chose-là, je pense que, Messieurs les politiques, vous aurez à discuter avec 350 ou 400 personnes et je pense que ce sera une autre émotion. Très sérieusement. Nous investissons. Nous n'arrêtons pas d'en parler dans les médias, nous savons bien que l'investissement, c'est de la confiance. Il faut que nous ayons confiance dans notre avenir. En tout cas, nous avons investi et cela fait déjà marcher d'autres entreprises. Nous faisons des bâtiments. Nos machines sur lesquelles nous avons investi sont des machines françaises. Et ceux qui ont des doutes, je les invite à venir nous visiter. Je leur ferai voir. Et vous verrez aussi les personnes qui travaillent sur ces sujets-là. Et pour vous dire que c'est du concret, et que nous avons commencé à investir, depuis un an, nous avons commencé à former des personnes. Et qui formons-nous ? Nous avons fait un point avec Pôle Emploi. Et croyez-moi, on critique beaucoup Pôle Emploi, mais sur ce cas-là, je n'ai rien à leur redire. Au contraire, ils nous ont bien aidés. Nous avons formé plus de 22 personnes qui sont des chômeurs de longue durée. Nous avons pris cela en charge pour nous, pour préparer l'avenir. Et je peux vous dire que lorsque nous

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

parlons d'émotion, lorsque nous allons voir ces personnes-là après et qu'elles ont un métier en main, il y a une vraie lueur dans leurs yeux. Et cela vaut beaucoup de paysages. Je vous garantis qu'une vraie émotion sort de cela. C'est mon émotion et ce n'est que la mienne.

En tout cas, encore un point concret pour finir. Je voudrais remercier les représentants de la société Adwen, parce que nous sommes 100 % chez Gamesa, mais n'étions pas chez Areva. Et je peux dire que ces personnes-là ont vraiment fait leur maximum pour nous faire rentrer, et effectivement grâce à cela nous avons la commande pour le prototype de la 8 MW. Donc, je pense que c'est bien. Merci pour cela.

Un dernier point, car je suis venu pour l'emploi. Alors, je fais une annonce. Je recherche des apprentis, pour préparer l'avenir. Si vous avez des enfants, parce que nous recherchons plutôt des jeunes, pour former sur le Bac, sur le BTS, qui recherchent de l'emploi et qui sont prêts à faire un apprentissage, nous sommes preneurs.

(Applaudissements)

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur ?

Paul FRANC

Paul FRANC. Lyonnais, souvent à Noirmoutier. C'est d'une façon générale que je m'intéresse à ce projet, aussi bien comme Français que comme Noirmoutrin. Il y a une chose sur laquelle j'essaie de me faire une idée depuis des années, c'est la profondeur du fond marin. Tout à l'heure, nous avons vu un très beau schéma. Mais nous ne savons pas quelles sont les hauteurs. Et cela m'intéresserait de savoir cela. Et d'avoir une comparaison avec les chiffres qui ont été cités au Danemark, en Grande-Bretagne, etc. Parce que la hauteur du fond marin est une chose qui m'inquiète beaucoup. Quelqu'un a suggéré que l'on éloigne le site. Évidemment, dans l'absurde, nous pouvons aller encore plus loin.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci. Le maître d'ouvrage va vous répondre avec diligence, compétence et célérité.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

De 17 à 35 m.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Monsieur, vous avez eu la réponse.

[Intervention hors micro]

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

J'ai un peu plus de temps ? La réponse est dans le dossier du maître d'ouvrage. Vous avez toute la bathymétrie, qui est indiquée et qui vous permet de vous faire une idée. Nous sommes sur un plateau. Même si nous sommes sur un plateau, nous sommes sur des profondeurs qui sont supérieures à ce que les parcs éoliens réalisés en mer du Nord présentent, tout simplement parce qu'en mer du Nord, vous avez une plage très longue, qui va à plus de 40 km des côtes. Alors

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

qu'ici, la profondeur planche très rapidement. Ou alors, sur un certain nombre de plateaux, là en l'occurrence le plateau des Bœufs ou le Banc de Guérande qui a été évoqué tout à l'heure, qui sont des endroits sur lesquels l'éolien posé, avec des fondations, aujourd'hui en l'état des technologies et en particulier au niveau des fondations, est économiquement viable.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Bien. Une dernière question ? Peut-être Monsieur derrière qui ne s'est jamais exprimé. Et le Président conclura.

Frédéric CHAIGNER

Bonsoir. Je suis Frédéric CHAIGNER. Je travaille dans l'ostréiculture à Bouin, aux pieds des éoliennes. J'avais deux questions. Une d'ordre plutôt écologie. Pour développer notre entreprise, sur l'aire de Bouin, donc dans une zone ostréicole, pour développer un bâtiment ostréicole, aménager 12 hectares, il a fallu que nous achetions 36 hectares de marais pour les restituer à la nature en mesure compensatoire. Je voulais savoir si aujourd'hui nous avons une petite idée des mesures compensatoires qui pourraient être demandées à l'issue de l'étude d'impact. C'est la première question.

La deuxième est que le parc éolien de Bouin, souvent, ne tourne pas. Il y a énormément de maintenance. J'ai cru comprendre que ces éoliennes étaient une nouvelle technologie et qu'elles étaient beaucoup plus fiables. Mais la maintenance en mer sera aussi beaucoup plus compliquée. Et il est souvent arrêté, même lorsqu'il y a du vent, tout simplement parce qu'il n'y a pas besoin de courant et que c'est plus facile de réguler un parc éolien que d'enlever des bars dans une centrale nucléaire. Est-ce un parc qui sera vraiment productif et tout le temps productif ? Vu l'échelle du parc, nous pouvons le penser, mais il faut surtout l'espérer pour que la rentabilité soit là.

Bruno de TRÉMIOLLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Je laisserai Clémence répondre sur la partie mesure compensatoire, et non pas compensatoire financière comme cela a été évoqué par certains, mais des mesures compensatoires de type écologique. Concernant le temps de fonctionnement de ces éoliennes, effectivement il est important pour un maître d'ouvrage, pour un investisseur, pour quelqu'un qui va vendre son électricité que ce parc soit le plus productif possible. C'est notre objectif. En investissant sur des machines fiables, en assurant une maintenance préventive, une maintenance prédictive, avec au plus un avantage, c'est qu'effectivement le vent en mer présente un certain nombre de caractéristiques. D'abord, il est plus puissant. Il est plus régulier, ce qui nous permet avec les éoliennes spécifiquement développées par Adwen, sur les différents sites qui nous intéressent, les 8 MW qui sont proposés là, que les éoliennes tourneront sur une place de vent de 11 à 100 km/h. C'est-à-dire environ 90 % du temps. Et elles tourneront l'équivalent sur cette période, entre 11 et 100 km/h, de 40 % à pleine puissance. Et je peux vous assurer, mais je laisserai RTE compléter, que l'ensemble de l'électricité produite rejoindra le parc. Cela veut dire que les éoliennes de Bouin ne fonctionnent pas, je ne pense pas que ce soit lié au fait qu'elles ne soient pas pour produire ou pour fournir de l'électricité, mais il peut y avoir effectivement des actes de maintenance liés à cela. Sur les temps, je ne sais pas si j'ai répondu, mais je laisse Clémence, si la CPDP l'accepte, répondre sur la partie mesure compensatoire.

Clémence SORET, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Sur les mesures compensatoires, déjà pour que tout le monde comprenne, cela fait partie des mesures ERC. C'est une doctrine du Code de l'environnement. Éviter, réduire, compenser. Éviter, c'est par exemple éviter une zone sensible comme la bande de sable sur laquelle nous n'avons pas implanté d'éoliennes. Réduire, c'est par exemple choisir l'éolienne de 8 MW, ce qui permet d'implanter 62 éoliennes au lieu de 100 éoliennes. Si après cela il reste des impacts résiduels, il faut les compenser. C'est vrai que travailler en mer et développer un parc éolien en mer, c'est une difficulté, puisque nous ne pouvons pas compenser en achetant des terrains en mer, puisque nous sommes sur le domaine public maritime. Donc, c'est une vraie difficulté. Il faut trouver des mesures compensatoires nouvelles, innovantes. C'est un des sujets qui sera abordé lors du prochain groupe de travail environnement, pour voir quelles mesures compensatoires nous pouvons trouver, quelles sont les mesures les plus pertinentes à mettre en place, aller sur de l'innovant, ouvrir cette concertation, pourquoi pas aussi à des scientifiques, pour qu'ils nous donnent leur point de vue sur les mesures compensatoires que nous pourrions mettre en place, puisqu'effectivement en milieu marin, c'est une difficulté et nous ne pouvons pas acheter des terrains comme cela se fait sur le développement de projets terrestres.

Claude MIDI, Directeur du développement, Les Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier

Juste compléter. Nous avons parlé de groupes de travail. Ce sont les groupes de travail qui sont mis en place dans le cadre de l'instance de suivi et de concertation qui a suivi et qui suivra la vie de ce parc, et qui permet de réunir un certain nombre de personnes à l'initiative des deux préfets, préfet de région et préfet de Vendée en l'occurrence, et le préfet maritime. À ces instances de suivi de concertation, les personnes peuvent participer, y compris les associations. Et probablement que vous pourriez avoir un avis intéressant à donner dans ce cadre-là.

Bruno de TRÉMIOILLES, Commission particulière du débat public

Une dernière question. Monsieur ?

Hervé GALLAIS

Bonsoir. Hervé GALLAIS, je suis élu de Lépine. Nous parlions de mesures compensatoires tout de suite. Je pense que c'est complètement hors sujet, mais je vois beaucoup de personnes se plaindre du projet éolien. J'entends très peu de personnes se plaindre de projets de prélèvement de granulats marins, que tous les élus se battent depuis des années pour l'arrêter. Si cette mesure pouvait arriver, ce serait une très bonne mesure pour nous.

Bruno de TRÉMIOILLES, Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous sommes arrivés à la fin de cette réunion. J'espère que débat il y a eu. Je laisserai le président conclure.

Jacques ROUDIER, Président de la Commission particulière du débat public

Nous voilà arrivés au terme de ces 3 heures de débat. Nous avons été dans les temps. Je voudrais faire 3 rappels. Le premier est de dire que le site internet est ouvert et vous pouvez y déposer des questions auxquelles nous répondrons, y émettre des avis et toute forme d'expression que vous souhaiteriez utiliser.

Deuxième point que je voudrais rappeler, c'est les 3 ou 4 prochains rendez-vous, et notamment les 3 dernières réunions publiques de ce débat : le 21 juillet, nous serons à l'île d'Yeu, sans autre thématique que le projet vu de l'île d'Yeu. Le 29 juillet, nous serons à La Barre-de-Monts et la thématique retenue est celle de la pêche et de la sécurité maritime et aérienne. Et le 5 août, à Saint-Hilaire-de-Riez, nous aurons la réunion de clôture.

Je voudrais également rappeler que dans le hall d'entrée, il y a deux panoramiques de vision de l'impact sur le paysage, vu de deux points de l'île de Noirmoutier. Apparemment, vous ne les avez pas tous remarqués, donc je vous invite à les

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

regarder de plus près en partant. Il y a également à votre disposition sur l'ordinateur et l'écran les simulations dynamiques sur lesquelles vous pouvez vous déplacer sur la carte et choisir parmi une douzaine de points de vue qui ont été simulés.

Pour terminer, je voudrais vous remercier tous, et notamment tous les intervenants pour ces débats dynamiques. Je pense que la vigueur de l'expression qui a été ressentie ici était d'abord la traduction de l'amour partagé que vous avez et que nous, plus extérieurs, acquérons progressivement, l'amour partagé pour ce territoire littoral magnifique. Merci donc et bonne fin de soirée à tous.

Clôture de la réunion à 22h40.